

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA DÉMOCRATIE MONTRÉALAISE ENTRE LA MÉTROPOLISATION ET LA
CITOYENNETÉ URBAINE : ENQUÊTE SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE DES
MINORITÉS ETHNIQUES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
JÉRÔME MESSIER

JUIN 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement n°8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Pour cette traversée du désert, il m'aura fallu une directrice de recherche, en la professeure Anne Latendresse, qui, par sa rigueur au travail et son dévouement, m'aura permis d'atteindre ma destination. Ce travail qui s'est échelonné sur trois années aura été impossible sans son soutien, ses conseils et ses critiques constructives. Je lui en remercie sincèrement.

Je ne peux passer sous silence l'apport de la Société de développement économique communautaire de Montréal (SODECM) à la réalisation de cette recherche, notamment Dimitri Roussopoulos, Rosa Pires et Pascoal Gomez. Des membres du personnel du département de géographie m'ont également aidé pendant cette démarche, les professeurs Frank Remiggi et Bernard Jouve pour leurs judicieux commentaires toujours appréciés ainsi que le géo-cartographe Michel Dufault, pour qui le traitement statistique n'a pas de secret.

Je remercie aussi Marie-Pierre, Geneviève et Geneviève qui ont bien voulu prendre de leur temps pour lire les premières ébauches de ce document. Également, Marie-Hélène, Isabelle et Mathieu ainsi que toutes les autres personnes qui ont participé à l'aventure du SÉTUE (Syndicat des étudiants employés de l'UQAM) avec qui j'ai pu partager une expérience enrichissante et inoubliable.

Cette liste de remerciements ne serait pas complète, si je ne prenais pas la peine de remercier tout particulièrement les personnes qui ont bien voulu prendre part à cette recherche en nous accordant une interview ou en remplissant une copie du questionnaire.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....	vi
RÉSUMÉ.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
IMMIGRATION INTERNATIONALE ET CITOYENNETÉ URBAINE AU SEIN DES	
MÉTROPOLES : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	6
1.1 Une géographie de la mondialisation économique.....	7
1.1.1 Restructuration du système capitaliste et mondialisation économique : vers une nouvelle division internationale du travail.....	7
1.1.2 La force de travail immigrante et le processus de mondialisation économique.....	9
1.1.3 Les métropoles : lieux de concentration spatiale de l'immigration internationale.....	12
1.2 La conception de la citoyenneté moderne sous la pression de la	
mondialisation économique et de l'immigration internationale.....	22
1.2.1 L'État-nation et la citoyenneté moderne : un retour nécessaire à l'Histoire.....	24
1.2.2 Identités et exclusion.....	27
1.2.3 La citoyenneté urbaine.....	30
1.3 La participation des minorités ethniques à la métropole.....	33
1.3.1 De quel type de participation parlons-nous?.....	33
1.3.2 La démocratie et les institutions à l'échelle locale.....	38
1.4 Objectifs et problématique.....	41
1.4.1 Les objectifs de recherche.....	41
1.4.2 Questions de recherche.....	42
1.5 Démarche méthodologique.....	43
1.5.1 Collecte de données et échantillonnage.....	43
1.5.2 Traitement et interprétation des données.....	51
1.6 Conclusion.....	52

CHAPITRE II

LA DIVERSIFICATION ETHNIQUE DE LA POPULATION ET LA GESTION DE LA DIVERSITÉ : DU FÉDÉRAL AU MUNICIPAL54

2.1	L'immigration internationale au service de la nation canadienne.....	55
2.1.1	1896-1967 : une économie nationale.....	55
2.1.2	1967-1989 : une économie continentale.....	57
2.1.3	1989 à aujourd'hui : une économie globale.....	58
2.2	L'immigration internationale dans le Québec contemporain.....	60
2.2.1	1971 : le début d'une immigration à la québécoise.....	61
2.2.2	1991 : L'échec de l'Accord du lac Meech.....	63
2.3	Les politiques de gestion de la diversité ethnique au Canada et au Québec.....	66
2.3.1	Le multiculturalisme canadien.....	66
2.3.2	L'interculturalisme québécois.....	68
2.4	Gestion de la diversité ethnique dans les métropoles canadiennes et québécoise : la perspective montréalaise.....	70
2.4.2	Les instances de gestion de la diversité ethnique.....	73
2.4.3	Les politiques et programmes de gestion de la diversité ethnique....	82
2.5	Conclusion.....	90

CHAPITRE III

L'ESPACE URBAIN MONTRÉALAIS, L'ACTION COLLECTIVE ET LES MINORITÉS ETHNIQUES.....92

3.1	L'appareil politico-administratif municipal montréalais sous la pression de la diversité multiethnique.....	93
3.1.1	La sous-représentation des minorités ethniques dans les instances municipales et para-municipales.....	93
3.1.2	Les services et les ressources municipales.....	96
3.1.3	Le logement.....	100
3.1.4	Les relations avec le corps policier.....	102
3.2	Montréal : un lieu de mobilisation sociale.....	104
3.2.1	Les mouvements urbains montréalais.....	105
3.2.2	Le réseau associatif issu des minorités ethniques.....	106
3.3	Le rapport des groupes ethniques à la métropole montréalaise : un horizon peu exploré.....	111
3.3.1	Le conseil municipal.....	111
3.3.2	Les tables de concertation de quartier (TCQ).....	113
3.4	Conclusion.....	115

CHAPITRE IV	
LA PARTICIPATION PUBLIQUE DES MINORITÉS ETHNIQUES À	
LA SPHÈRE MUNICIPALE: EXERCICE D'UNE	
CITOYENNETÉ URBAINE EN DEVENIR?.....	117
4.1 Les groupes ethniques et la justice sociale.....	118
4.1.1 Les enjeux liés à l'intégration.....	118
4.1.2 Les enjeux urbains.....	121
4.2 La métropole de Montréal : un droit et un accès égal pour tous?.....	125
4.2.1 La participation à la Ville.....	126
4.2.2 La participation à l'arrondissement.....	131
4.3 La stratégie des réseaux communautaires.....	137
4.3.1 Les avantages du nombre.....	138
4.4 Le rapport des groupes ethniques au gouvernement québécois.....	140
4.4.1 Un rapport de subordination.....	140
CONCLUSION.....	145
APPENDICE A	
QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE POSTAL.....	150
APPENDICE B	
GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES	
ISSUS DES MINORITÉS ETHNIQUES.....	165
BIBLIOGRAPHIE.....	167

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1.1 L'augmentation des flux migratoires au sein de certains pays traditionnels d'immigration entre 1984 et 2001	10
Carte 1.1 Population née à l'étranger résidant dans les régions canadiennes, par division de recensement, 2001	14
Carte 1.2 Population née à l'étranger aux États-Unis par unité de recensement, 2001	15
Carte 1.3 Territoire de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal	17
Carte 1.4 Proportion d'immigrants dans la population totale à Montréal en 2001	18
Tableau 1.2 Gains moyens des personnes occupées de 25 à 54 ans, selon le sexe, le statut d'immigration à Toronto, Montréal et Vancouver en 2001	19
Tableau 1.3 Typologie de la participation politique de Martiniello.....	35
Tableau 1.4 Typologie des organismes communautaires issus des groupes ethniques.....	45
Tableau 1.5 Les régions géographiques.....	46
Tableau 1.6 Répartition des organismes issus des minorités ethniques selon la sous-catégorie et la localisation géographique.....	47
Tableau 1.7 Blocs de questions du questionnaire	47
Tableau 1.8 Informateurs-clés interviewés	49
Tableau 1.9 Entrevues des représentants d'organismes monoethniques.....	50
Tableau 1.10 Entrevues des représentants d'organismes de services	51
Tableau 2.1 Population canadienne selon l'origine ethnique, de 1921 à 1971	56
Tableau 2.2 Le pourcentage d'immigrants selon le dernier lieu de résidence permanente, de 1968 à 1995	58

Tableau 2.3 Le nombre d'immigrants en moyenne par année, Québec, Ontario, Canada, 1951-1990.	62
Tableau 2.4 Le nombre d'immigrants au Québec selon les 15 principaux pays de naissance en 1971, 1981, 1986 et 1991	63
Tableau 2.5 Les pays d'origine des immigrants établis au Canada et au Québec entre 1991 et 2001	64
Carte 2.1 Territoire de la nouvelle ville de Montréal (27 arrondissements) en 2002	73
Tableau 2.6 Synthèse des instances de gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal.....	82
Tableau 2.7 Les 15 axes des projets intégrés dans les plans d'action locale des arrondissements.....	85
Tableau 2.8 Synthèse des programmes et politiques de gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal.....	89
Tableau 4.1 La participation des organismes au questionnaire à l'échelon de la Ville	127
Tableau 4.2 La participation des organismes au questionnaire à l'échelon de l'arrondissement.....	135

RÉSUMÉ

Dans le contexte de mondialisation économique et de métropolisation, les gouvernements québécois et canadien comptent de plus en plus sur l'immigration internationale pour soutenir la croissance économique et démographique nationale. Cependant, l'exclusion socioéconomique, culturelle et politique des membres des groupes ethniques s'accroît considérablement à mesure que le Québec et le Canada s'insèrent dans le processus de globalisation de l'économie. Leurs conditions de vie au sein des métropoles où ils sont fortement concentrés s'en trouvent affectées. Devant cette situation, on assisterait à des actions collectives initiées par des groupes ethniques alors que plusieurs organismes et regroupements communautaires oeuvrent pour l'inclusion et la justice sociale au sein des métropoles. Dans le cadre de cette recherche, nous analysons la métropole de Montréal comme un territoire où les groupes ethniques exerceraient une citoyenneté urbaine. Notre objectif principal vise à mieux connaître leurs pratiques en matière de défense de leurs besoins et intérêts dans la ville. Quelles pratiques et stratégies mettent-ils en oeuvre pour être entendus au sein des instances publiques municipales. Autrement dit, nous voulons savoir s'ils investissent la Ville et si celle-ci représente pour eux un lieu de participation important dans leurs pratiques pour contrer l'exclusion des groupes ethniques et participer à l'action publique. En fait, exercent-ils une citoyenneté urbaine en émergence à Montréal depuis que la municipalité a connu une réorganisation municipale?

Nous avons préconisé un type de recherche qualitatif en réalisant une enquête par questionnaire postal et par entrevue semi-dirigée auprès de différents représentants d'organismes communautaires issus des minorités ethniques à Montréal. Nous avons également mené des entrevues auprès d'informateurs-clés. Nos résultats permettent de constater que, depuis la réorganisation municipale, les minorités ethniques sont relativement peu présentes au sein des instances de participation à l'échelon de la Ville. Cependant elles ont investi les arrondissements de façon plus significative et elles sont relativement plus présentes au sein des réseaux d'organismes communautaires établis dans les quartiers de Montréal. Cette participation active dans différents espaces publics montréalais leur permet de prendre part aux actions liées à l'inclusion, à l'intégration des groupes ethniques et à la lutte pour une meilleure justice sociale. Cependant, nous avons remarqué que certains éléments nuisent à une participation plus significative de leur part à la définition de la ville. Il faut noter à ce sujet, le rapport important des organismes à l'État québécois, le manque de vision des dirigeants municipaux vis-à-vis les enjeux liés à la gestion de la diversité ethnique ainsi que tout le débat qu'il y a eu autour des défusions municipales.

Mots-clé : Mondialisation économique, métropolisation, immigration internationale, minorités ethniques, citoyenneté urbaine, participation publique, réorganisation municipale, Montréal.

INTRODUCTION

Une réflexion a été entamée autour du thème du «droit à la ville» dans le cadre de forums mondiaux tenus à Quito, Barcelone et Porte Alegre ; rencontres qui symbolisent les luttes sociales contre les effets liés aux réalités contemporaines du système capitaliste¹. Cet exercice collectif auquel se sont prêtés plusieurs acteurs de la société civile rend compte de toute l'importance de la ville dans la mobilisation du mouvement altermondialiste et des orientations des grandes agences internationales qui oeuvrent pour la reconnaissance des droits et d'une meilleure justice sociale. L'accroissement du taux d'urbanisation mondial² et l'accentuation des inégalités détériorent l'exercice des droits ainsi que les conditions de vie des habitants au sein des grandes métropoles du Nord et du Sud. La ville devrait dans ce cas devenir garante du respect des droits humains et de l'exercice des libertés fondamentales comme le propose le projet de Charte mondiale du Droit à la ville³ qui s'inspire du concept du droit à la ville développé en 1968 par le sociologue français Henri Lefebvre, en référence aux droits de l'ensemble des habitants des villes, incluant aussi ceux qui en sont exclus socioéconomiquement et politiquement. Cette charte met en relief notamment l'idée d'un modèle de société et de vie urbaine à construire qui doit placer au centre de son organisation des principes de solidarité, de liberté, d'équité, de dignité et de justice sociale pour tous les habitants des villes.

Les enjeux sociaux, économiques et politiques engendrés par la montée des inégalités sociales au sein des métropoles et présentés dans cette charte sont liés aux processus de mondialisation économique et de métropolisation qui polarisent les richesses. La mondialisation économique s'ancre et se matérialise principalement dans les agglomérations métropolitaines dessinant ainsi une nouvelle géographie de

¹ Forum social des Amériques, Quito, Équateur, juillet 2004 ; Forum urbain mondial, Barcelone, Espagne, octobre 2004 ; Forum social mondial, Porto Alegre, janvier 2005.

² Selon le rapport annuel 2005 des Nations Unies, *Perspectives démographiques mondiales*, le taux d'urbanisation mondial est actuellement de plus de 50 % et devrait atteindre 65 % en 2050.

³ Pour consulter le contenu de la Charte mondiale du Droit à la ville :
http://portal.unesco.org/shs/en/file_download.php/b2a71b89ebce4dc1063a76c78b9bb0fd2005+-+World+Charter+Right+to+City+May+051_doc

l'organisation de l'espace (Sassen, 1996b ; Veltz, 1996 ; Bassand, 1997 ; Jouve, 2003). Les métropoles deviennent les nœuds d'un réseau à l'échelle mondiale (Veltz, 1996) et assurent la circulation des flux transnationaux de capitaux, de communication et de personnes (Castells, 1998). Elles sont les lieux de concentration des immigrants internationaux qui répondent à un besoin de main-d'œuvre des entreprises tout en étant les victimes de cette restructuration économique (Sassen, 1996a). La diversification multiethnique des populations des métropoles devient ainsi l'une de leurs principales caractéristiques. Cependant, une forte proportion des immigrants est fortement touchée par les effets de la mondialisation économique qui ne se produit pas sans créer de nouveaux défis en termes d'inclusion, d'accès aux ressources, d'équité, d'égalité et de démocratie.

Des organisations ou des regroupements issus des groupes ethniques se mobilisent pour faire face à l'exclusion socioéconomique et politique des immigrants et investissent les métropoles. Ces dernières deviennent pour eux des espaces politiques au sein desquels ils revendiquent une ville plus inclusive où les chances seraient égales pour tous ses habitants. De plus, elles deviennent pour eux leur territoire de référence pour une participation à la communauté politique (Holston, 2001). Ils développeraient ainsi les bases d'une citoyenneté active leur permettant de lutter contre les effets néfastes des réalités contemporaines du système capitaliste qui détériorent leurs conditions de vie (ibid., 2001, Hamel, 2001).

Dans le cadre de cette recherche, nous étudions la participation des minorités ethniques à Montréal à la définition de la ville. Le caractère cosmopolite de cette métropole n'est pas à discuter (McNicoll, 1993 ; Germain et Rose, 2000). Tout au long de son histoire, elle a accueilli plusieurs vagues d'immigrants qui ont transformé sa population sur le plan ethnique et qui ont contribué à son évolution. Depuis le début des années 1970, la diversification des pays d'origine des immigrants accentue de plus en plus le caractère cosmopolite de la population montréalaise. Les immigrants ne proviennent plus essentiellement d'Europe, mais surtout d'Asie, d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine. Liés à leurs positions dans la

division internationale du travail actuelle, les groupes ethniques et plus particulièrement les immigrants sont insérés dans un processus de polarisation des richesses qui a pour résultat l'accroissement des inégalités sociales sur le territoire de l'île de Montréal (Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, 2004).

Dans ce contexte, nous nous interrogeons à savoir si les organismes communautaires montréalais issus des groupes ethniques exercent une citoyenneté urbaine en vue de parvenir à l'inclusion de l'ensemble des habitants, peu importe leurs origines, et à une meilleure justice sociale. Cette recherche s'articule autour de trois questions. (1) Quelles sont les pratiques et stratégies de participation publique adoptées par les organismes communautaires issus des groupes ethniques pour intervenir sur des dossiers qui les préoccupent dans l'action publique montréalaise? (2) Quels objectifs poursuivent-ils et sur quelles motivations repose leur participation publique dans la ville? (3) Dans quelle mesure les groupes ethniques influencent-ils l'institution municipale par leurs pratiques et stratégies? Nous répondrons à ces questions à partir des données récoltées lors d'une enquête qui s'est déroulée en deux temps. Nous avons réalisé, dans un premier temps, une série d'entrevues semi-dirigées auprès de représentants d'organismes communautaires issus des groupes ethniques et, dans un second temps, nous avons procédé à une enquête par questionnaire postal.

Dans le premier chapitre, nous situons notre questionnement dans le contexte marqué par les transformations en cours au sein du système capitaliste. Au centre de la mondialisation économique, la métropole constitue le territoire de concentration de l'immigration internationale et d'une accentuation de l'exclusion socioéconomique, culturelle et politique des groupes ethniques. Nous nous attardons à la situation des métropoles canadiennes dans cette conjoncture et plus particulièrement au cas de Montréal. L'étude de la participation des groupes ethniques à la sphère municipale montréalaise est posée en lien avec l'émergence d'une citoyenneté urbaine sur le territoire de la ville de Montréal à la suite de la

réorganisation municipale. La présentation de cette problématique est suivie de celle de la démarche méthodologique.

Le deuxième chapitre met l'accent sur la diversification ethnique des sociétés canadienne et québécoise et les défis notamment politique, social et économique que cela représente pour leurs dirigeants politiques. Nous mettons en contexte l'évolution des politiques d'immigration canadiennes en relation aux différentes étapes de développement de l'économie canadienne. Pour sa part, l'évolution de la politique québécoise s'insère dans le contexte des relations Québec-Canada, marquées par les revendications du Québec pour une plus grande autonomie vis-à-vis le pouvoir fédéral dans la gestion de ses politiques publiques. Enfin, les gouvernements canadien et québécois, face à la diversification ethnique de leur population, ont adopté respectivement une politique de multiculturalisme et d'interculturalisme. Les conseils municipaux doivent composer également avec l'établissement important des immigrants internationaux sur leur territoire, et le cas de la Ville de Montréal est très intéressant à regarder pour observer de quelle façon les administrations locales s'adaptent à cette réalité.

Le chapitre trois est consacré aux groupes ethniques et aux actions collectives dans l'espace urbain montréalais. Les membres des groupes ethniques ont des besoins et des intérêts qui se manifestent en raison des problèmes qu'ils rencontrent dans la ville. Ces problèmes découlent notamment de leur sous-représentation au sein de l'appareil politico-administratif municipal, de l'inadaptation des services municipaux à la diversité ethnique, des difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine du logement ainsi que des relations avec les corps policiers. La diversité ethnique exerce des pressions sur l'appareil politico-administratif qui tarde à s'adapter à cette réalité. Par ailleurs, les groupes ethniques ont développé au cours des décennies un capital social important à Montréal. Plusieurs éléments influencent la structuration de ce réseau associatif, dont les politiques gouvernementales fédérale et provinciale de gestion de la diversité ethnique. Par contre, les études qui se sont intéressées au

rapport des groupes ethniques à la définition de la ville sont encore trop peu nombreuses pour bien saisir leur intérêt et leur participation à la sphère municipale.

Le quatrième chapitre présente les données que nous avons recueillies lors de l'enquête réalisée auprès des organismes communautaires issus des groupes ethniques à Montréal. En étudiant leur participation publique nous explorons leurs préoccupations et leurs demandes au sein de l'espace public. Quelles sont leurs pratiques et leurs stratégies de participation publique à la sphère municipale? Par quelles voies cherchent-ils à les introduire au sein de l'appareil politico-administratif municipal? À la suite de la réorganisation municipale, l'arrondissement représente-t-il pour eux un territoire vers lequel ils orientent leur action collective? Par ces quelques questions, nous tâcherons de mieux cerner le rapport des groupes ethniques à la ville de Montréal dans le contexte de la mondialisation économique et de la métropolisation.

CHAPITRE I
IMMIGRATION INTERNATIONALE ET CITOYENNETÉ URBAINE AU SEIN DES
MÉTROPOLES : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

«The geography we make must be a people's geography, not based on pious universalisms, ideals, and good intents, but a more mundane enterprise that reflects earthly interests, and claims, that confronts ideologies and prejudice as they really are, that faithfully mirrors the complex weave of competition, struggle, and cooperation within the shifting social and physical landscapes of the twentieth century».

DAVID HARVEY
*On the History and Present Condition of
Geography: An Historical Materialist
Manifesto (1984)*

Au centre de la mondialisation économique et son corollaire la métropolisation (Bassand et al, 2000 ; Claval, 2003 ; Jouve, 2003), les grandes agglomérations métropolitaines voient, depuis le début des années 1970, la composition de leur population se transformer profondément par l'arrivée d'importantes vagues d'immigration internationale. D'un point de vue socio-spatial, la diversité multiethnique devient l'une de leurs principales caractéristiques. La diversification ethnique de ces territoires est liée en grande partie au déplacement des flux migratoires internationaux qui provenaient avant 1970 essentiellement de pays européens (Sassen, 1988 ; Simon, 1995). Dorénavant, les pays traditionnels d'immigration comme les États-Unis, le Canada et l'Australie accueillent surtout des immigrants en provenance d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine. Par ailleurs, plusieurs auteurs (Sassen, 1996b ; Bassand, 1997 ; Isin, 2000b ; Hamel, 2004) observent que les métropoles sont aussi les lieux où s'accroissent les inégalités sociales associées à la mondialisation économique et à la métropolisation, et les groupes ethniques ne sont pas épargnés par les effets néfastes qui en découlent. Exclues socioéconomiquement, certaines d'entre eux se regroupent et s'organisent pour introduire dans la sphère municipale des demandes qui reposent sur des référents identitaire, culturel, social, économique et politique. Les métropoles deviennent ainsi pour eux des espaces politiques. En tant qu'acteurs, ces organisations participent à la Ville et à sa définition en introduisant des demandes pour défendre leurs besoins et leurs intérêts, ils développent des stratégies de

participation publique au sein des institutions municipales pour combattre leur exclusion sociale. Ces pratiques contribueraient, selon certains, à construire une citoyenneté urbaine en émergence au sein des métropoles (Isin, 2000b ; Purcell, 2003).

Dans ce chapitre, nous présentons la nouvelle géographie qui se dessine autour de la mondialisation économique et de la métropolisation, et les effets qu'elle engendre sur l'émergence d'une citoyenneté urbaine au sein des grandes métropoles. Nous mettons en relation l'exercice d'une citoyenneté active et la participation publique des groupes ethniques dans la ville. En toile de fond de ce chapitre, il est question du rapport des groupes ethniques à l'institution municipale au sein des métropoles contemporaines. En terminant, nous présentons nos questions et objectifs de recherche ainsi que la démarche méthodologique qui orientent cette recherche.

1.1 Une géographie de la mondialisation économique

Comme le démontrent de nombreux travaux, la mondialisation économique est un processus dont les impacts sur les sociétés sont analysés sous divers angles (Harvey, 1989 ; Giddens, 1994 ; Ohmae, 1996 ; Castells, 1998 ; Held et al, 1999 ; Appadurai, 2001). Pour ce qui est de la démarche empruntée, nous nous limitons uniquement aux effets engendrés par la mondialisation économique sur la configuration des flux migratoires contemporains dans les métropoles. Pour cette raison, nous portons une attention plus particulière à la nouvelle division internationale du travail qui intègre les trajectoires des travailleurs immigrants internationaux au processus de mondialisation économique et qui fait des métropoles les nœuds autour desquels se structure la mondialisation économique.

1.1.1 Restructuration du système capitaliste et mondialisation économique : vers une nouvelle division internationale du travail

Le processus de mondialisation économique s'est développé à la suite de la restructuration des modes de production des entreprises et des marchés dans la période suivant le choc pétrolier des années 1970 (Castells, 1998). La récente structuration du système économique à l'échelle mondiale repose principalement sur l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de communication

(NTIC). Elles ont transformé les dynamiques économiques des sociétés (production et échange), permettant ainsi une délocalisation des activités de production économiques vers des pays du tiers monde où les coûts de production sont moins élevés (ibid., 1998). Les activités de production des grandes entreprises s'internationalisent et une nouvelle division internationale du travail (NDIT) se dessine à la suite du transfert géographique des moyens de production des pays industrialisés vers des pays du tiers monde. La NDIT est le fruit de la restructuration géopolitique de l'économie capitaliste à l'échelle mondiale (Purcell, 2003).

Parallèlement à l'avènement des NTIC, la crise économique qui a traversé les pays capitalistes au début des années 1970 a été provoquée par une chute drastique des profits des entreprises (Mittelman, 2000). Pour résoudre la situation, les dirigeants politiques de plusieurs États capitalistes ont entamé des négociations pour trouver des moyens de réduire les coûts de production des entreprises. Ces négociations ont mené à la ratification de plusieurs accords commerciaux internationaux de libre-échange⁴ qui dérèglementent progressivement les marchés nationaux, jusque-là protégés par de multiples mesures protectionnistes. Dès lors, les entreprises bénéficient alors de faibles coûts de production dans des pays où la main-d'œuvre est peu coûteuse. L'ouverture des marchés étrangers et l'arrivée des NTIC favorisent la délocalisation des activités de production vers des pays où les coûts de production sont peu élevés et où les lois sont moins contraignantes (Scott et Storper, 1986 ; Harvey, 1989 ; Mittelman, 2000).

De plus, la NDIT entraîne un changement des modes de régulation du capital au sein des pays occidentaux. Entre les années 1920 et 1970, la régulation du capital était planifiée et coordonnée à l'échelle nationale. Ce mode de régulation fordiste correspond à une «normalisation des *process* de travail et à une production en masse de produits identiques» (Jouve, 2003, p. 38). D'un point de vue spatial, le développement économique était alors pensé sur l'ensemble du territoire national

⁴ Les accords du GATT signés en 1947 sont devenus l'OMC en 1995, l'ALENA (1994), le Mercosur (1991), l'ALE (1989), l'APEC (1989), l'Union Européenne (1973), l'ASEAN (1967).

des États. À la suite de la signature des accords commerciaux internationaux, un système d'accumulation flexible succède à la conception hégémonique du système fordiste au sein des pays occidentaux (Purcell, 2003). Ce processus de déterritorialisation et de reterritorialisation des activités de production économique est marqué par le développement de nouveaux secteurs économiques au sein des métropoles des pays occidentaux. Les marchés d'emplois locaux ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de main-d'œuvre de ces industries actives dans le domaine des hautes technologies. Pour satisfaire ces besoins, plusieurs gouvernements des États occidentaux doivent ajuster leur politique d'immigration en vue d'accroître leur bassin de main-d'œuvre et intégrer les immigrants internationaux au processus de mondialisation économique.

1.1.2 La force de travail immigrante et le processus de mondialisation économique

Depuis le début des années 1970, les gouvernements occidentaux ont modifié leurs critères de sélection pour favoriser une immigration internationale qui correspond davantage aux nouvelles réalités du marché du travail. Les modifications apportées aux politiques d'immigration ont comme principal effet de bouleverser la provenance des immigrants internationaux (Simon, 1995). Antérieurement, les gouvernements préféraient des immigrants plus facilement «assimilables»⁵ à la société d'accueil. Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, les immigrants qui arrivaient en Amérique du Nord provenaient essentiellement des pays européens tels la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal, l'Allemagne, la Grèce, la Pologne, etc. Or, depuis le début des années 1970, les pays de provenance des immigrants ne sont plus les mêmes. Les immigrants arrivent majoritairement de pays d'Asie, des Antilles, d'Amérique latine et d'Afrique. L'immigration se serait en quelque sorte «tiers-mondisée». Ces immigrants représentent dorénavant une forte majorité au sein des flux migratoires internationaux en direction des pays capitalistes occidentaux. La

⁵ Les gouvernements occidentaux privilégiaient des immigrants en provenance de pays européens. Sur le plan culturel, ces immigrants sont plus proches des Américains et des Canadiens, c'est-à-dire qu'ils sont de couleur blanche, de culture occidentale, etc. Il est donc envisageable du point de vue des États d'assimiler ces nouveaux arrivants au groupe majoritaire.

«mondialisation de l'immigration» s'expliquerait plutôt par cette diversification de l'origine des immigrants et non par une augmentation de leur nombre à l'échelle planétaire comme certains le prétendent (Castles, 2000 ; Tapinos et Delanay, 2000). L'augmentation du nombre d'immigrants à l'échelle de la planète demeure proportionnelle à l'accroissement de la population mondiale. Donc, il n'y a pas de corrélation, pour ces auteurs, entre la mondialisation économique et l'augmentation des flux migratoires.

Cependant, même s'il n'y a pas nécessairement une relation de cause à effet entre la mondialisation économique et l'augmentation des immigrants internationaux, le processus de mondialisation économique engendre des changements au sein de l'immigration internationale comme le démontrent les travaux réalisés par Sassen (1988, 1996a, 1996b, 1999b). Dans ses recherches, cette sociologue met l'emphase sur l'accroissement de la diversification de l'appartenance ethnique au sein du marché du travail. Selon elle, des employés aux origines ethniques diverses représentent une plus-value pour les entreprises en leur facilitant la pénétration dans certains marchés nationaux. Selon elle, ce besoin est si important pour les grandes entreprises qu'il est perçu comme un des piliers de la mondialisation économique (ibid., 1999b). Pour répondre aux exigences des entreprises, certains États ont augmenté le nombre d'immigrants reçus annuellement comme le démontrent les données du tableau 1.1.

Tableau 1.1 L'augmentation des flux migratoires au sein de certains pays traditionnels d'immigration entre 1984⁶ et 2001⁷

Pays traditionnels d'immigration	Immigration en 1984	Immigration en 2001
États-Unis	543 903	1 604 318
Canada	88 239	250 300
Australie	78 087	133 700

Les États et les entreprises recherchent des immigrants internationaux compétents, qualifiés et capables d'intégrer des secteurs de l'économie liés aux nouvelles

⁶ Les données proviennent de Skeldon (1994).

⁷ Les données proviennent du rapport de l'OCDE sur les tendances migratoires internationales de 2004.

technologies (Simmons, 2002). À cet effet, dans son dernier rapport sur les migrations internationales paru en 2004, l'Organisation de coopération et de développement économique⁸ (OCDE) fait remarquer que la majorité des pays membres de cette organisation adaptent leur politique d'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises qui oeuvrent dans les secteurs économiques de pointe (OCDE, 2004).

La récente phase de croissance économique, conjuguée à la montée des préoccupations quant au vieillissement des populations, a conduit de nombreux pays membres de l'OCDE à envisager de recourir plus largement à l'immigration, afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre, notamment qualifiée. Plusieurs d'entre eux ont adopté des mesures visant à faciliter le recrutement de travailleurs étrangers, notamment qualifiés (ibid., p. 77).

La tertiarisation des économies occidentales a aussi provoqué une demande de personnes peu qualifiées pour combler les exigences des entreprises. Le besoin de main-d'œuvre se fait ressentir dans ces secteurs économiques qui se spécialisent dans les domaines de la distribution, du commerce, des affaires, de l'information, etc. Cette demande de travailleurs peu qualifiés est également présente dans le secteur secondaire (transformation de la matière première) demeuré présent au sein des métropoles malgré la forte délocalisation des manufactures. Les entreprises qui opèrent dans le secteur manufacturier profitent également de la venue de travailleurs étrangers peu qualifiés pour combler le manque de main-d'œuvre. Par ailleurs, l'adoption de lois antisyndicales par certains gouvernements occidentaux illustre la volonté, de ces derniers, de permettre aux entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre à moindre coût⁹.

⁸ L'OCDE publie annuellement un rapport sur les tendances de l'immigration internationale.

⁹ Au Canada, plusieurs gouvernements provinciaux ont adopté des projets de loi qui visent à affaiblir les syndicats et à faciliter aux entreprises le recours à la sous-traitance. Le projet de loi modifiant le code du travail adopté par le gouvernement libéral du Québec en décembre 2003 est un excellent exemple de cette stratégie adoptée par les dirigeants politiques canadiens.

Même si l'économie du savoir prend une importance croissante, plusieurs pays de l'OCDE ont également identifié des difficultés de recrutement dans les emplois peu qualifiés. La Banque d'offre d'emplois australienne (*Job Search*) recense par exemple des pénuries de manœuvres, d'ouvriers d'usines et de conducteurs de machine, mais également des pénuries dans la restauration, le tourisme et l'hôtellerie, ainsi que parmi les vendeurs et les magasiniers. Même constat pour les ouvriers de la construction en Allemagne, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et au Portugal, pour les artisans au Royaume-Uni ou plus généralement pour les emplois de services aux consommateurs dans le cas du Canada (OCDE, 2004, p. 80).

Comme nous venons de le voir, la mondialisation économique a provoqué plusieurs changements dans la composition de l'immigration internationale, notamment en ce qui concerne le type d'immigrant recherché ainsi que leur provenance nationale. Si plusieurs d'entre eux profitent des avantages rattachés à la mondialisation économique, une forte proportion en est exclue, accentuant ainsi les inégalités sociales au sein des métropoles des pays occidentaux.

1.1.3 Les métropoles : lieux de concentration spatiale de l'immigration internationale

La restructuration géopolitique de l'économie concerne essentiellement les grandes métropoles devenues les territoires dans lesquels «un grand nombre de processus de la mondialisation se matérialisent et trouve une inscription géographique»¹⁰ (Sassen, 1999a, p. 138). Autrement dit, la restructuration géopolitique de l'économie capitaliste se traduit par la recherche de nouveaux territoires pour assurer la régulation du capital (ibid., 1999a). Devant ce processus, plusieurs chercheurs s'entendent pour avancer que «les lieux d'ancrage essentiels du capitalisme ne seraient plus uniquement les États, mais également les grandes villes» (Jouve, 2004, p. 309). Comme nous l'avons déjà vu plus haut, la structure de production économique qui s'organise au sein des métropoles est en étroite relation avec la nouvelle division internationale du travail (Scott, 1988). Or, la régulation du système capitaliste qui s'organise crée une nouvelle configuration spatiale des sociétés qui

¹⁰ Le principal processus de la mondialisation économique auquel fait référence Sassen est la structuration d'une nouvelle géographie des centres et des périphéries qui renforce les inégalités traditionnelles et qui produit aussi de nouvelles formes d'inégalités.

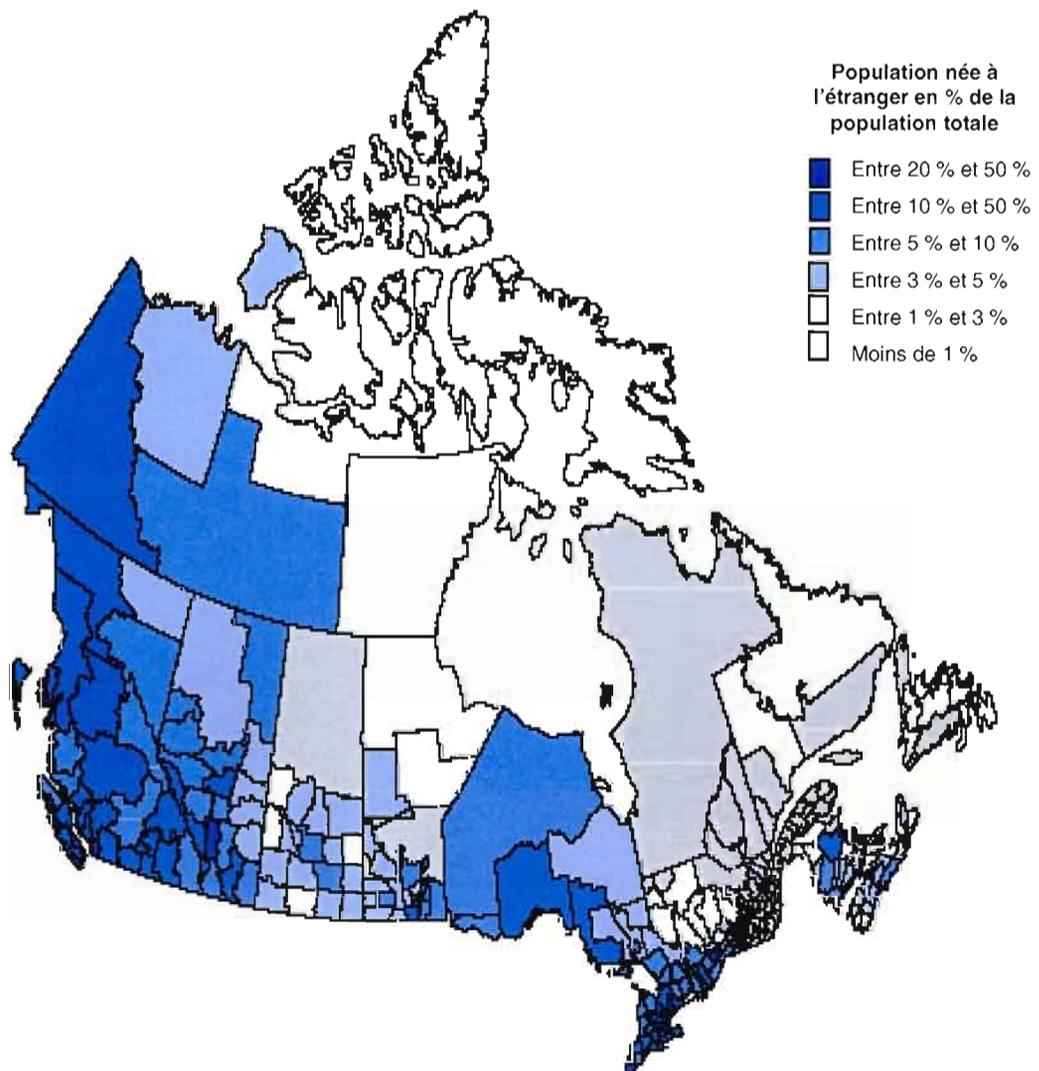
s'analyse sous l'angle de la métropolisation. Cette dernière «correspond à l'émergence d'une société nouvelle, la société informationnelle et programmée, qui n'a plus rien à voir avec la société industrielle» (Bassand, 1997, p. XIV). L'organisation de l'espace mondial autour des métropoles prend ainsi la forme d'une économie d'archipel (Veltz, 1996; Mattelard, 2000).

Cette nouvelle géographie de la mondialisation économique se dessine uniquement autour d'un certain nombre de métropoles, soit celles qui sont les plus insérées au sein des flux transnationaux qui structurent l'espace mondial. La concentration des firmes qui offrent des services de comptabilité, de publicité, de finance, d'assurance, de loi et de gestion sur le territoire des métropoles favorisent leur connexion à ce réseau de villes-monde (Taylor, 2005). Par conséquent, les métropoles insérées dans le processus de mondialisation économique sont les territoires où se localise une partie des activités économiques et se concentre la production de la richesse au sein des pays occidentaux (Jouve, 2003). Une compétition extrêmement forte se développe entre les métropoles pour attirer ces entreprises et les investissements étrangers qui y sont associés. L'implantation de ces dernières dans les métropoles contribue à la concentration des flux de communication, de capitaux et de personnes (Knox et Taylor, 1995). Les enjeux qui en découlent prennent une importance majeure pour les collectivités locales qui doivent assurer une meilleure articulation des relations entre les acteurs et les institutions pour accroître l'effet attractif des métropoles face aux entreprises et aux investisseurs de capitaux (Bassand, 1997; Asher, 1999; Jouve 2003).

La métropolisation est à l'origine de la forte concentration spatiale des immigrants internationaux que les pays occidentaux accueillent pour répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises (Simon, 1995). Ils s'établissent au sein des grandes métropoles où se situent les entreprises qui, comme nous l'avons expliqué, recherchent autant des travailleurs qualifiés que peu qualifiés. Les cartes 1.1 et 1.2 démontrent l'importance de la concentration spatiale des immigrants internationaux au Canada et aux États-Unis. Ces deux pays traditionnels d'immigration et leur

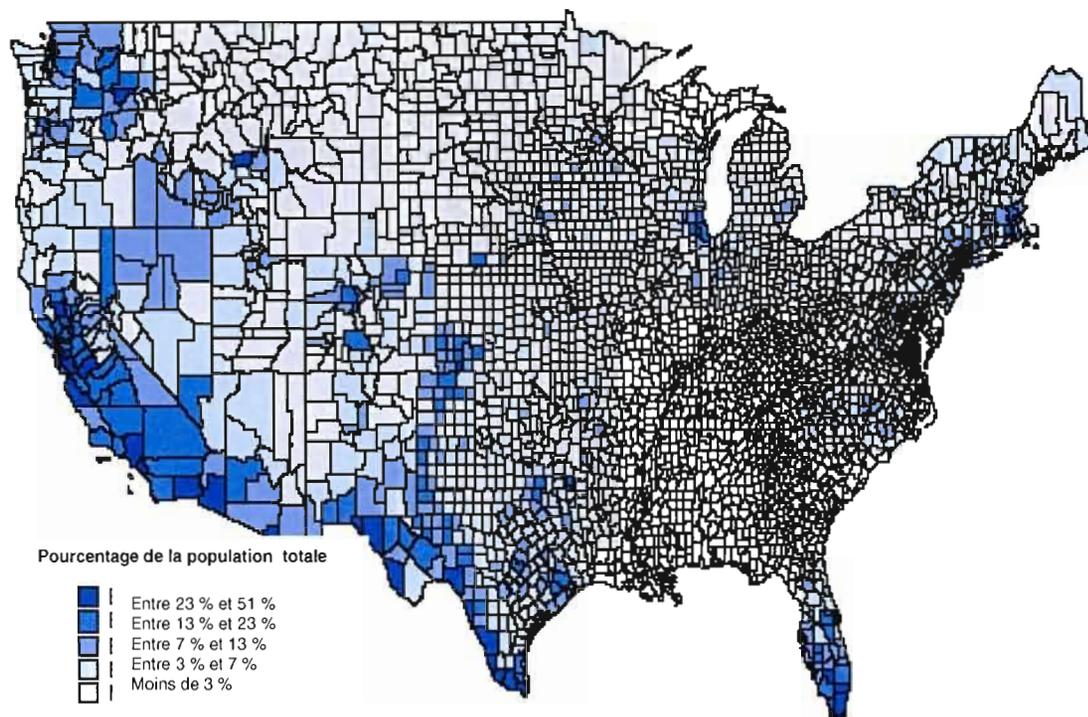
organisation géoéconomique sont structurés autour des grandes agglomérations métropolitaines.

Carte 1.1 Population née à l'étranger résidant dans les régions canadiennes, par division de recensement, 2001



Source: OCDE. 2004. Tendances des migrations internationales.

Carte 1.2 Population née à l'étranger aux États-Unis par unité de recensement, 2001



Source : OCDE. 2004. Tendances des migrations internationales.

Il est difficile d'aborder la métropolisation sans prendre en considération l'accentuation des inégalités sociales au sein des métropoles ainsi que la ségrégation socio-spatiale qu'elle engendre (Bassand, 1997 ; Jouve, 2003). Si une proportion de la population tire avantage des grandes entreprises localisées dans les métropoles (salaires, profits d'entreprises, etc.), une plus grande proportion de personnes sont dirigées vers des entreprises de sous-traitance qui offrent des salaires moins avantageux aux travailleurs qu'elles engagent. Car, pour rester dans les métropoles où la concurrence est élevée, les grandes entreprises doivent recourir à des entreprises de sous-traitance pour diminuer leurs coûts de production et ainsi éviter d'augmenter le coût de leurs services (Sassen, 1996a). Les populations embauchées dans ces entreprises de sous-traitance, comme les immigrants internationaux, voient leurs conditions de vie se dégrader continuellement. Cette structuration sociale imposée par la métropolisation fait des métropoles, notamment américaines et canadiennes et des pays d'Europe de

l'Ouest, des territoires où l'accentuation des inégalités sociales touche sévèrement les immigrants internationaux (ibid., 1996a).

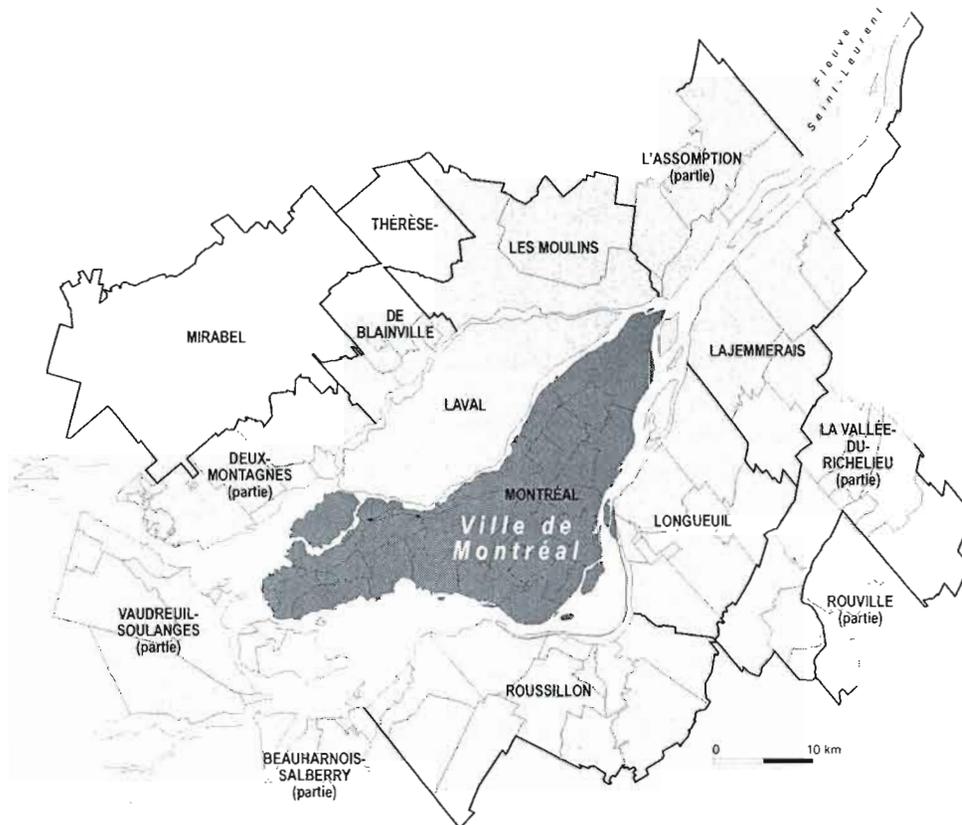
Montréal, Toronto, Vancouver

Bien que la concentration des immigrants au sein des métropoles canadiennes ait toujours été une réalité, cette tendance s'est passablement accrue au cours des dernières décennies. Elles sont des territoires multiethniques en formation. Entre 1981 et 2001, la proportion des nouveaux immigrants qui habitent les régions métropolitaines de recensement (RMR)¹¹ de Montréal, Toronto et Vancouver est passée de 58 % à 73 % (Schellenberg, 2004). Pour les cinq principales métropoles canadiennes, elle est passée de 67 % à 80 % pour la même période de temps. À elle seule, la RMR de Montréal concentre sur son territoire 88 % de l'immigration totale du Québec selon le recensement de 2001 (Québec, 2004a). Les 621 890 immigrants recensés de la RMR en 2003 représentent 18,4 % de la population totale de ce territoire. À ce niveau d'échelle, Charbonneau et Germain (2002) remarquent que les immigrants qui habitent la région de Montréal empruntent les mêmes trajectoires spatiales que la population non immigrante, c'est-à-dire qu'il y a une migration de leur part de la ville de Montréal vers les municipalités de banlieue. En effet, même si les immigrants demeurent fortement concentrés sur le territoire de la ville de Montréal, une certaine proportion d'entre eux migre vers des municipalités de banlieue de la Rive-Sud et de la Rive-Nord, comme Brossard et le quartier Chomedey à Laval. D'autres anciennes municipalités de banlieue localisées sur l'île de Montréal compte aussi une forte proportion d'immigrants au sein de leur population Saint-Laurent (48 %), Dollard-des-Ormeaux (38 %) et LaSalle (24 %). Même si la métropolisation de l'immigration à Montréal transforme la diversité socioculturelle des municipalités de banlieue, nous situons la recherche uniquement sur la ville de Montréal où la présence immigrante est plus importante tant d'un point de vue historique que démographique. Nous retrouvons également sur le territoire

¹¹ Pour Statistique Canada, une Région métropolitaine de recensement doit comprendre une ou plusieurs municipalités contiguës et doit comprendre plus de 100 000 habitants.

de Montréal un capital social¹² très important parmi les groupes ethniques que nous aborderons par le biais de la dynamique associative au chapitre trois.

Carte 1.3 Territoire de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal

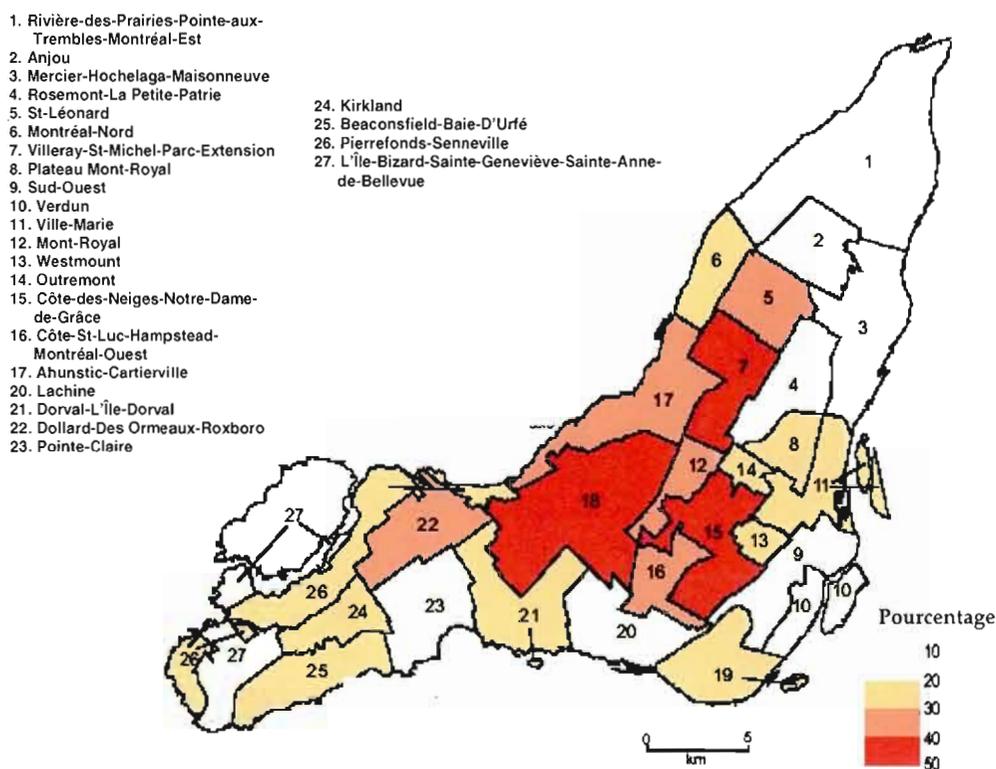


Source : Département de géographie, UQAM

La dimension historique de l'immigration internationale dans la ville de Montréal a été abordée dans plusieurs travaux (McNicoll, 1993 ; Germain, 1999 ; Germain et Rose, 2000), mais l'importance de l'immigration et sa concentration spatiale au cours des dernières années renforce le caractère cosmopolite de celle-ci. Sur l'ensemble de la population de Montréal en 2001 (1 758 830 habitants), 28 % sont immigrants (492 235 habitants).

¹² Le capital social fait référence aux normes et aux réseaux sociaux qui permettent d'atteindre des buts qui, sans sa présence, seraient inatteignables.

Carte 1.4 Proportion d'immigrants dans la population totale à Montréal en 2001



Source : Ville de Montréal, 2004c.

Le tiers d'entre eux sont arrivés pendant la période 1991-2001¹³, alors que 25 % des immigrants se sont établis à Montréal avant 1971. En comparant leur localisation géographique en fonction de la période d'arrivée, Verdun, Ville-Marie, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Sud-Ouest, Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-St-Michel-Parc-Extension et St-Laurent sont les arrondissements où l'on retrouve le plus d'immigrants arrivés entre 1991-2001. Les principaux pays d'origine de ces immigrants arrivés récemment sont Haïti, l'Algérie, la République populaire de Chine, la France et le Liban (Ville de Montréal, 2004c).

Ces vagues d'immigration ne surviennent pas sans changer la ville de Montréal en termes ethnique, linguistique et religieux. En 2001, sur l'ensemble de la population

¹³ 20 % des immigrants sont arrivés pendant la période de 1996-2001.

montréalaise, 63 % des habitants se déclaraient d'une origine ethnique¹⁴ autre que française, britannique ou nord-américaine (Ville de Montréal, 2004c). Également, ce qui est intéressant sur le plan linguistique, ce n'est pas le fait que sept immigrants sur 10 parlent l'une des deux langues officielles du Canada, mais bien que 73 % des immigrants possèdent une langue maternelle unique autre que le français ou l'anglais. Ces derniers se localisent surtout dans les arrondissements St-Léonard (30 %), Villieray-St-Michel-Parc-Extension (21 %) et St-Laurent (20 %). Lorsque nous regardons la dimension religieuse, la majorité des immigrants sont de profession catholique romaine (42 %), mais les adeptes d'autres religions prennent de plus en plus d'importance chez les immigrants, comme les musulmans (12 %), les protestants (10 %), les orthodoxes (7 %), les juifs (6 %), les bouddhistes (5 %) et les hindous (3 %). Ces différentes caractéristiques des nouveaux immigrants à Montréal démontrent l'importance et la consolidation du caractère cosmopolite de cette métropole.

Cependant, les immigrants, à Montréal comme à Toronto et Vancouver, sont désavantagés par les mauvaises conditions socioéconomiques dans lesquelles ils vivent. Une étude démontre, entre autres, que les immigrants internationaux à Montréal, Toronto, Vancouver ont un revenu annuel moyen inférieur à la population en général (Schellenberg, 2004). Cette réalité touche autant les femmes que les hommes. L'étude soulève également le problème du taux de chômage plus élevé chez les immigrants comparativement à la population nationale active.

Tableau 1.2 Gains moyens des personnes occupées de 25 à 54 ans, selon le sexe, le statut d'immigration à Toronto, Montréal et Vancouver en 2001

Villes	Hommes		Femmes	
	Nés au Canada	Nouveaux Immigrants	Nées au Canada	Nouveaux immigrants
Toronto	61 678 \$	35 202 \$	40 006 \$	23 405 \$
Vancouver	50 598 \$	31 593 \$	33 963 \$	21 148 \$
Montréal	44 875 \$	27 704 \$	30 657 \$	19 054 \$

Source : Schellenberg, 2004.

¹⁴ Cela comprend les personnes qui se revendiquent d'une seule identité ou d'une identité multiple. Une identité multiple peut comprendre ou non une origine française, britannique ou nord-américaine. Par exemple : une personne d'origine canado-haïtienne ou franco-libanaise.

De plus, au Canada, une relation existe entre les immigrants qui appartiennent à la classe sociale inférieure et leur concentration spatiale au sein de certains quartiers dégradés des métropoles (Balakrishnan et Hou, 1999). L'organisation de l'espace montréalais n'échappe pas à cette dynamique tout en connaissant une accentuation de l'écart entre les riches et les pauvres. Le rapport sur la pauvreté à Montréal en 2004, réalisé par le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, indique que le nombre de personnes issues de l'immigration vivant sous le seuil de la pauvreté¹⁵ a augmenté au cours des deux dernières décennies. Dans une autre étude, Heisz et Mcleod (2004) ont recensé une proportion de 29,3 % des personnes immigrantes qui vivaient dans un contexte de pauvreté en 1980 tandis qu'en 2000, cette proportion a augmenté à 41,26 %. Ces chercheurs nous apprennent en plus qu'il faut 14 ans à un immigrant pour atteindre une intégration complète sur le marché du travail et 21 ans pour atteindre des gains équivalents à ceux de leurs homologues nés au Canada.

À Montréal, les conditions de vie précaires des immigrants et de leurs descendants influencent fortement leur localisation géographique alors que ces personnes vont s'établir dans des quartiers où le coût des logements est peu élevé. L'existence de services adaptés à leurs besoins dans ces quartiers, surtout en ce qui concerne la langue, influence également leur choix d'établissement. Une étude de Germain (1999) démontre que l'établissement des nouveaux arrivants transforme la configuration socioculturelle de certains quartiers montréalais. La géographie des quartiers de Montréal a longtemps été marquée par le caractère monoethnique de certains d'entre eux où habitait une majorité de membres d'un ou deux groupes ethniques. Au fil des années, l'arrivée des immigrants a transformé la composition ethnique de ces quartiers situés principalement dans le centre de la ville de Montréal. Ces quartiers monoethniques ont pratiquement disparu au profit de quartiers multiethniques. Un quartier multiethnique doit comprendre une population

¹⁵ L'organisme se réfère au seuil de faible revenu des familles «standardisés» par Statistique Canada pour les villes de plus de 500 000 habitants. Statistique Canada a établi une échelle en fonction du nombre de personnes par ménage : une personne (18 371\$), deux personnes (22 964\$), trois personnes (28 560\$), quatre personnes (34 572\$), cinq personnes (38 646\$), six personnes (42 719\$), sept personnes et plus (46 793\$).

dont le tiers doit être composé d'immigrants de différentes origines ethniques. Selon Germain, cette tendance observée à Montréal est en progression.

Il est également possible de remarquer ce changement de dynamique spatiale dans la composition ethnique des quartiers. Les groupes issus de l'ancienne immigration sont concentrés dans un plus grand nombre de quartiers comparativement aux groupes qui ont connu des vagues d'immigration plus importantes au cours des dernières décennies. Par exemple, les immigrants d'origine italienne constituent le groupe ethnique le plus nombreux dans 10 arrondissements, dont St-Léonard et Rivières-des-Pariries-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est. Les immigrants en provenance d'Haïti représentent quant à eux le groupe le plus nombreux dans quatre arrondissements, dont Montréal-Nord. Les immigrants en provenance de France sont le groupe minoritaire le plus important dans trois arrondissements, dont le Plateau-Mont-Royal et Outremont tandis que les immigrants en provenance de la République populaire de Chine sont concentrés dans Ville-Marie et Verdun.

Par contre, l'immigration internationale ne transforme pas Montréal de la même façon que les autres métropoles canadiennes. Dans une étude, Hou (2004), qui s'est intéressé à la formation des quartiers ethniques au sein des trois principales métropoles canadiennes, montre que les quartiers multiethniques présents à Montréal ne se retrouvent pas dans les autres métropoles canadiennes. Ce chercheur observe plutôt la tendance inverse dans les deux autres métropoles canadiennes étudiées, soit Toronto et Vancouver, c'est-à-dire une augmentation des quartiers monoethniques. Le chercheur remarque également qu'il y a eu une augmentation de quartiers de minorités visibles au sein de ces deux métropoles entre 1981 et 2001. Un quartier de minorités visibles est un quartier où 30 % de la population appartient à une même minorité visible.

Jusqu'ici, nous avons mis l'accent sur les relations existantes entre la mondialisation économique, l'immigration internationale et les métropoles. Sous un autre angle, l'importance de l'immigration internationale au sein des pays occidentaux rend

intéressante l'étude du rapport des immigrants et de leurs descendants au politique et aux institutions démocratiques. À cet effet, l'immigration internationale «oblige à questionner le fonctionnement du système et des institutions politiques ainsi que les liens traditionnels entre les résidents, les citoyens et un concept d'État en pleine mutation» (Martiniello, 1998, p. 9). Dans le but d'approfondir la réflexion sur ce sujet, nous abordons la notion de la citoyenneté en relation avec la métropole. La raison pour laquelle l'accent est mis sur la métropole repose sur le constat qu'elle se trouve au centre des transformations du système capitaliste et qu'elle représente, à nos yeux, l'échelle la plus pertinente en ce qui concerne l'exercice d'une citoyenneté active au sein de la communauté politique (Vertovec, 1998). Précisons que la citoyenneté est au cœur d'un débat sous l'angle de sa reterritorialisation et de la démocratie cosmopolite (Morrison, 2002 ; Marden, 2003 ; Nootens, 2004). Bien que ce débat soulève plusieurs questions intéressantes, nous faisons le choix de l'éviter car il met trop l'accent sur le rôle de l'identité dans la participation des groupes ethniques. En ce qui nous concerne, nous préférons étudier leur participation par le biais de l'action communautaire défini ici comme

une pratique dont l'objectif est d'apporter une réponse collective et solidaire à des problèmes sociaux vécus par des individus. Cette pratique s'actualise par la mise en place de ressources communautaires, la réalisation d'activités d'éducation populaire, par le développement social et économique des communautés, l'établissement de nouveaux rapports de pouvoir en faveur des personnes victimes d'exclusion ou d'oppression et par la revendication de changements sociaux, économiques et politiques favorisant une plus grande justice sociale (Lamoureux, Lavoie et Mayer, 1996, p. 3).

1.2 La conception de la citoyenneté moderne sous la pression de la mondialisation économique et de l'immigration internationale

Dans le contexte de mondialisation économique et de métropolisation, la conception de la citoyenneté telle qu'elle a été définie dans les sociétés libérales est remise en question. Selon Garcia, «*two main components have been identified as shaping the vulnerability of the citizenship principle in the western world. One is the retrenchment of the welfare state, the other is the impact of immigration*» (1996, p. 8). Dans un

premier temps, le retrait de l'État-providence contribue à cette remise en question de la citoyenneté car son désengagement signifie la régression de certains droits sociaux universels accordés surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale et associés depuis aux droits liés à la citoyenneté. Le démantèlement de l'État keynésien marque un virage entrepris par les dirigeants des États occidentaux inspiré par les thèses néolibérales. Les principes sur lesquels repose cette conception de l'État¹⁶ sont issus de la théorie formulée par John Maynard Keynes, qui avait comme objectif de résoudre la crise des années 1930. En se basant sur la doctrine de ce théoricien, les gouvernements occidentaux ont adopté plusieurs politiques sociales au cours de cette période. Par exemple, le gouvernement canadien a élaboré un programme d'assurance-chômage dont le versement des premières prestations a eu lieu en 1942. Par ricochet, ces mesures sociales ont contribué à développer et à maintenir une cohésion sociale et un lien entre les individus d'une même collectivité. De plus, ces politiques ont eu comme effet de développer un sentiment d'appartenance de la population envers la nation. Pendant cette période, les droits sociaux se sont fortement multipliés, ce qui a inspiré la théorie de la citoyenneté sociale développée par Marshall (1950).

Entrepris par les gouvernements au début des années 1980, le désengagement de l'État et la lente érosion du filet social ont engendré une hausse des inégalités socioéconomiques. La solidarité nationale des sociétés occidentales s'en trouve profondément touchée et amène une remise en question de «la citoyenneté comme catégorie rassembleuse d'individus de toutes histoires et cultures et réduit l'imagerie homogénéisante de la nation» (Helly, 2000, p. 224). L'accroissement des inégalités et l'affaiblissement de la solidarité sociale, qui découlent de l'application des politiques néolibérales, sont à mettre en relation avec les revendications de certains groupes qui se définissent en fonction d'une identité culturelle distincte (Jouve, 2004). L'affaiblissement du «projet hégémonique» keynésien, qui a servi de base à la citoyenneté sociale, s'accompagne de la «mobilisation de plus en plus forte de

¹⁶ Les théories de Keynes préconisent une intervention de l'État, par une politique budgétaire, dans l'économie nationale pour activer la demande et par le fait même la production et l'emploi. L'État est ainsi le régulateur de l'activité économique à l'échelle du territoire national.

groupes sociaux qui font pression en invoquant leur particularité (de genre, de religion, de langue, etc.) pour bénéficier des politiques publiques particulières» (ibid., p. 317).

Dans un second temps, pour Preston et Wong (2002), «*the transformation of Canadian cities by contemporary immigrants reflects and simultaneously illustrates changing notions of citizenship and changing conceptions of Canadian identity that underpin our ideas about citizenship*» (ibid., p. 24). Selon ces auteures, l'accroissement de la diversité ethnique au sein des métropoles amènerait la société canadienne à repenser sa conception de la citoyenneté et de l'identité nationale, principalement parce que cette dernière repose en partie sur le partage de caractéristiques culturelles communes comme la langue, l'histoire, la religion, etc. La définition de la citoyenneté nationale est basée sur des prémisses universelles et modernistes qui s'inscrivent dans une trajectoire historique qui débute à la fin du XVIII^e siècle. Pour bien comprendre la remise en question de cette conception de la citoyenneté, il est nécessaire d'effectuer une géographie historique de la citoyenneté moderne.

1.2.1 L'État-nation et la citoyenneté moderne : un retour nécessaire à l'Histoire

Le début de la modernité, marqué par les révolutions américaine et française à la fin du XVIII^e siècle, est le moment où les concepts de citoyenneté et de nationalité sont juxtaposés (Holston et Appadurai, 1996 ; Noiriel, 2000). À ce moment-là, la finalité des États-nation naissants est de favoriser l'adhésion de plusieurs groupes qui habitent leur territoire respectif à leur communauté politique (Schnapper, 2000). Pour les dirigeants politiques, le défi est d'autant plus grand compte tenu des différentes appartenances linguistiques, régionales et culturelles qui se retrouvent au sein d'un même territoire. La citoyenneté et la nation servent à «cimenter» les groupes habitant le même territoire et à construire une nation pour assurer la légitimité de l'État, au sens que lui donne Lévy : «la légitimité est une relation sociale qui confère à un acteur une capacité reconnue de produire de l'être-ensemble» (2003, p. 547).

En ce sens, la nation est définie par certains comme une «communauté imaginaire» ; idée qui peut vivre uniquement par l'adhésion collective des habitants d'un territoire à une communauté (Anderson, 2002). Dans ce processus de construction nationale de l'État, les citoyens doivent accepter et reconnaître la présence de celui-ci et l'exercice de son autorité sur la population nationale. Castles et Davidson (2000) estiment que cette dimension de la citoyenneté constitue l'essence même de l'État-nation: «*the essence of the nation-state is the institution of citizenship: the integration of all the inhabitants of a territory into the political community, and their political equality as citizens*» (ibid., p. 2).

Ces éléments correspondent à l'idée centrale des théoriciens du contrat social. À cette époque, les philosophes des Lumières ont défini l'État comme la communauté politique à laquelle les citoyens sont liés par un contrat social et envers laquelle ils expriment leur loyauté politique (Rousseau, 1977; Hobbes, 1991). Les citoyens se soumettent à l'autorité suprême de l'État national. En revanche, ce dernier doit quant à lui faire régner l'ordre afin d'assurer une protection à chacun de ses citoyens. C'est en ce sens que Weber définit l'État comme le monopole de la violence légitime (Noiriel, 2000).

En se référant aux différents travaux qui ont porté sur la citoyenneté (Brubaker, 1992 ; Garcia, 1996 ; Magnussen, 1996 ; Isin, 2000b ; Weinstock, 2000), nous remarquons que sa conception moderne s'articule autour de trois dimensions : formelle, active et identitaire. La dimension *formelle* est l'adhésion des membres à la communauté politique (Garcia, 1996). Elle correspond à l'appartenance des citoyens à la communauté politique représentée par l'État ainsi qu'à l'attribution des droits et des obligations à tous les citoyens d'un même territoire national. Pour Isin (2000b), ces droits, intrinsèques à l'idée même de l'État-nation, se regroupent en trois catégories : les droits civils (mariage, liberté de pensée, d'opinion et d'expression, liberté de religion, égalité devant la loi, liberté de réunion, d'association ou de manifestation, etc.), les droits politiques (droit de vote, droit d'être élu, etc.) et les droits sociaux (droit au travail, droit de grève, droit à l'éducation, droit à la sécurité

sociale, etc.). Bref, la dimension formelle de la citoyenneté renvoie à tous les droits octroyés par l'État-nation aux personnes qui disposent de la citoyenneté nationale, mais leur application varie cependant d'un État à un autre selon la trajectoire historique propre à chacun d'entre eux.

La dimension *active*¹⁷ de la citoyenneté représente quant à elle l'exercice ou la pratique de la citoyenneté. Cette dimension se différencie de la dimension formelle, qui peut être comprise ici comme la citoyenneté passive, dans la mesure où elle repose sur une participation du citoyen à la communauté politique. La citoyenneté active dépasse ainsi le simple cadre juridique et légal qui entoure cette notion dans les sociétés occidentales. Par exemple, le vote obligatoire est une tentative d'insérer la dimension active de la citoyenneté dans un cadre juridique. Donc, la citoyenneté active renvoie plus précisément à un certain nombre de pratiques que nous pouvons qualifier ici d'informelles, car elles relèvent uniquement de la volonté et de la motivation du citoyen.

[Elle] implique une certaine gradation de l'engagement, de la citoyenneté minimale, qui n'impliquerait que le fait de se prévaloir des droits politiques prévus dans la loi (le fait de voter régulièrement aux élections, par exemple), et jusqu'à ce que l'on pourrait appeler une citoyenneté surrogatoire, qui désignerait une participation au-delà de ce qui est simplement prévu par la loi (Weinstock, 2000, p. 16).

À cet égard, les travaux de Brubaker (1992) ont démontré que les droits dont il est question ne constituent ni la garantie, ni l'assurance d'une participation active des citoyens. Autrement dit, les droits rattachés à la citoyenneté ne forment pas un cadre légal qui prédispose ou qui favorise nécessairement la participation des citoyens.

La dernière dimension de la citoyenneté moderne est celle qui correspond à la *représentation identitaire*. La citoyenneté fait référence à un sentiment d'appartenance envers une communauté politique à laquelle un individu se sent lié : «cette dimension de la citoyenneté est pleinement réalisée lorsque le rattachement à

¹⁷ Traduction libre du terme *substantive*.

une collectivité et que le statut de citoyen désigne une importance subjective pour l'individu» (ibid., p. 17). Magnussen (1996) précise davantage le rôle que donne l'État à l'identité nationale lorsqu'il parle d'une hiérarchisation fixe des identités à l'intérieur de l'État-nation. La citoyenneté nationale est placée au haut de cette hiérarchie : «*the state system establishes a fixed hierarchy of identities that puts citizenship at the top. People are supposed to accept this hierarchy for the sake of peace*» (ibid., p. 44). Toutes les formes d'identités, qu'elles soient religieuses, familiales, ethniques, régionales, de classe ou de genre, sont subordonnées à l'identité nationale. Cette conception fait en sorte que le cadre et la structure étatiques deviennent et représentent un corps juridique uniforme et homogène, c'est-à-dire qu'ils sont sans égard aux particularités identitaires ou culturelles des minorités (Holston, et Appadurai, 1996). Par conséquent, elle exclut de sa définition des groupes qui s'identifient à partir d'une identité culturelle distincte. La citoyenneté telle qu'elle a été définie, depuis le début de la modernité, correspond de moins en moins aux réalités des territoires nationaux et des métropoles pénétrés par les flux migratoires internationaux.

1.2.2 Identités et exclusion

Dans la partie précédente, nous avons présenté la mondialisation économique comme un modèle de développement qui, par une mauvaise redistribution de la richesse, exclut socialement une forte proportion des populations des pays occidentaux. Par contre, l'exclusion ne s'explique pas uniquement par les inégalités socioéconomiques mais aussi par «des rapports de pouvoir entre groupes» (Roy et Soulet, 2001, p. 3). C'est-à-dire que les individus ou les groupes sont classés en fonction de leur appartenance ou non à un système de valeurs ou d'idéologies dominantes, l'exclusion «procède de l'étiquetage et de la stigmatisation qui entraînent une dévalorisation de l'autre individuellement ou collectivement» (ibid., p. 4). C'est pourquoi nous présentons dans cette partie l'identité et la citoyenneté nationales comme facteurs d'exclusion des groupes ethniques. Nous abordons ces notions parce que l'exclusion engendre des effets sur les conditions

socioéconomiques des groupes ethniques. Comme l'expriment Beauregard et Bounds (2000), la citoyenneté peut se résumer à une question d'inclusion et d'exclusion et le principe d'universalité, rattaché à la citoyenneté, contribuerait dans les faits, à accentuer l'exclusion de certains groupes au sein de la société. L'analyse de Young à cet égard est fort enrichissante.

[...] the ideal of universal citizenship carries at least two meanings in addition to the extension of citizenship to everyone : (a) universality defined as general in opposition to particular ; what citizens have in common as opposed to how they differ, and (b) universality in the sense of laws and rules that say the same for all and apply to all in the same way, laws and rules that are blind to individual and group differences (Young, 1989, p. 250).

La citoyenneté, dans la pratique, est loin de rassembler et d'unifier sous une même identité tous les membres d'une société. Par l'extension universelle des droits liés à la citoyenneté au sein des sociétés capitalistes et libérales, certains groupes se sont retrouvés à être traités comme des citoyens de «seconde classe». C'est-à-dire que ces droits reflètent les intérêts d'une élite dominante, en occurrence de genre masculin et de race blanche, et ne répondent pas aux besoins et aux intérêts des femmes et de certains groupes sociaux comme les groupes ethniques et les gais et lesbiennes. Au cours de l'histoire, ce traitement inégal s'est transposé dans des luttes importantes pour obtenir des droits liés à la citoyenneté (Isin, 2000b). Par exemple, les femmes ont obtenu beaucoup plus tardivement le droit de vote que les hommes¹⁸. Les Noirs aux États-Unis ont obtenu les droits civils uniquement après avoir exercé des pressions auprès de l'État américain. Pour cette raison, «ceux qui appartiennent à ces groupes ressentent toujours un sentiment d'exclusion vis-à-vis de la «culture commune» même s'ils disposent des droits égaux de la citoyenneté...ces groupes ont été exclus à cause de leur différence» (Birnbbaum, 1997, p. 138). Par conséquent, l'exclusion de certains groupes sociaux, accentuée par la mondialisation économique, les entraîne à remettre en question les «fondements de la citoyenneté dans sa version universaliste» et à mener des

¹⁸ Les femmes ont obtenu le droit de vote au Canada en 1916 (au Québec en 1940), en Grande-Bretagne en 1938, en France en 1944 aux États-Unis en 1945, en Suisse en 1972.

actions collectives sur «des problématiques relatives aux conditions de vie de groupes sociaux» (Jouve, 2004, p. 316).

Il est important de faire remarquer que, dans le contexte canadien, la citoyenneté nationale contribue à l'exclusion des immigrants, car elle n'accorde pas aux citoyens d'origine immigrante les conditions nécessaires à une pleine participation politique et économique. Les conditions propices à la pratique d'une citoyenneté active pour les immigrants et les minorités ethniques continuent à être inégales à celles des Canadiens de naissance détenteurs de ces mêmes droits, et ce, même après avoir obtenu leur citoyenneté canadienne (Preston et Wong, 2002). Par exemple, les Chinois établis au Canada, malgré une certaine réussite sur le plan social et économique, continuent d'être marginalisés au sein de la société (Li, 1998). Les recherches de Li sur la place occupée par les Sino-Canadiens sur le marché du travail l'amènent à conclure à l'existence d'un racisme institutionnel qui les empêche collectivement d'accéder à un emploi. Cette exclusion se manifeste également au sein des institutions administratives des métropoles canadiennes où il y a une forte concentration des immigrants, comme Toronto, Montréal et Vancouver et qui «*challenges our taken-for-granted notions about formal and substantive citizenship*» (Preston et Wong, 2002, p. 25).

L'exclusion des immigrants s'observe également à travers les nouvelles politiques de reconnaissance identitaire¹⁹ adoptées par les États, lesquelles ont une incidence sur leur participation à des mouvements sociaux à caractère multiethnique (Purcell, 2003). Les cas du Canada et du Québec sont d'excellents exemples, comme nous le verrons plus en détail dans le prochain chapitre. L'adoption de politiques de gestion des identités a eu une incidence sur la nature des revendications et des luttes de ces mouvements :

¹⁹ Les politiques de reconnaissance identitaire renvoient aux politiques de gestion de la diversité ethnique comme le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois que nous présenterons au chapitre deux.

The notion of the politics of the identity indicates an important change in the nature of contemporary politics. Whereas much of the struggle over citizenship in the early stages of industrialisation was about class membership and class struggle in the labour market, citizenship struggles in the late twentieth-century society are often about claims to cultural identity and cultural history. These struggles have been about sexual identity, gay rights, gender equality and aboriginality (Turner, 1997, p. 8).

1.2.3 La citoyenneté urbaine

Pour combattre leur exclusion, les mouvements sociaux à caractère multiethnique développent ce que certains considèrent de nouvelles formes de citoyenneté en opposition à sa conception moderne et universelle²⁰ (Keil, 1998; Isin et Wood, 1999; Isin, 2000; Purcell, 2003). Ces mouvements émergent en majeure partie dans les métropoles où les conséquences néfastes du capitalisme global se manifestent le plus (Holston, 2001). Des regroupements et des organisations mènent des luttes en faveur des besoins et des intérêts des immigrants et des groupes ethniques et qui, à travers leurs actions, formulent et portent des revendications pour atteindre une meilleure justice sociale au sein de la métropole. Leur implication et leur mobilisation font en sorte qu'ils participent et contribuent directement à l'action collective pour améliorer les conditions de vie urbaines des immigrants et des membres des groupes ethniques touchés par les inégalités sociales. Les incarnations actuelles de ces dernières, comme nous l'avons vu, sont étroitement en lien avec le processus de métropolisation.

Par ailleurs, il est important de préciser que, dans le cadre de cette recherche, nous préférons nous référer au terme immigrant et aux expressions groupes ethniques, minorités ethniques et minorités visibles. Elles illustrent davantage le statut minoritaire et l'exclusion que les immigrants et leurs descendants subissent au sein des sociétés plutôt que l'expression communautés culturelles qui, en plus, laisse sous-entendre l'idée d'une cohésion et d'une homogénéité au sein d'un même

²⁰ Le livre de Isin et Wood est particulièrement intéressant à ce sujet alors que les auteurs répertorient de nouvelles formes de citoyenneté qu'ils présentent sous plusieurs formes comme la citoyenneté diasporique et autochtone, la citoyenneté sexuelle, la citoyenneté cosmopolite, la citoyenneté culturelle et la citoyenneté radicale.

groupe qui partage la même origine nationale, ce qui n'est pas le cas. L'ethnicité est comprise ici comme un processus social dont les frontières et les identités bougent en fonction de la production et de la reproduction, individuelle et collective, de la culture et qui émane d'un rapport relationnel à l'Autre (Fenton, 1999).

Dans ce contexte, la métropole constitue une possibilité de ressources et un lieu d'intervention et d'engagement civique pour les immigrants et les groupes ethniques. C'est pourquoi Holston et Appadurai entrevoient à travers les métropoles la manifestation d'une reconstitution de la citoyenneté : «*the world's major cities make manifest these reconstitutions of citizenship*» (1996, p. 196). Plusieurs groupes ethniques essaient de faire reconnaître leurs modes de vie et des formes d'appropriation différentes de l'espace urbain, mais ils luttent surtout contre leur exclusion au sein de la société. Les métropoles sont des lieux qui «remettent en cause les nations, s'en écartent et vont même jusqu'à les remplacer actuellement comme espace important entre tous de la citoyenneté» (Holston et Appadurai, 1996, in Rogers, 1998, p. 227). Dans cette perspective, nous croyons que la métropole permet d'aborder des questions relatives à la participation des minorités ethniques à la communauté politique sous l'angle de la démocratie locale et de la citoyenneté urbaine.

Avoir recours à la notion de citoyenneté urbaine dans sa dimension analytique permet de mettre l'accent sur la pratique et l'exercice d'une citoyenneté dans la ville. Nous abordons ainsi sa dimension active, tel que nous l'avons déjà mentionné. En nous inspirant de nombreux travaux qui ont porté sur l'émergence de nouvelles expériences de citoyenneté au sein des métropoles (Friedmann, 1998; Sassen, 1999b; Beauregard et Bounds, 2000; Brodie, 2000; Hamel, Lustiger-Thaller, et Mayer, 2000; Isin, 2000b; Bauböck, 2003; Purcell, 2003; Hamel, 2004), nous orientons cette recherche sur la participation des minorités ethniques à la communauté politique à travers l'institution municipale.

La citoyenneté urbaine repose sur des enjeux démocratiques liés à la gestion de la métropole. Ces enjeux se déroulent autour de la considération des besoins et des intérêts spécifiques individuels ou collectifs. En ce sens, la notion de citoyenneté urbaine réfère à «la capacité des milieux locaux et de leurs acteurs à changer les rapports sociaux à l'espace et à la ville» (Hamel, 2004, p. 56). Elle mise également sur la disposition et la volonté de ces acteurs à recourir «à l'action individuelle et collective afin d'introduire dans l'espace public politique des préoccupations sociales et culturelles, comme une plus grande justice sociale, une mise en valeur du patrimoine ou encore une défense de la démocratie locale» (ibid., p. 56).

Comme nous allons le présenter plus en détail dans la prochaine partie, nous lions la citoyenneté urbaine à une participation à la définition de la ville qui constitue alors, comme le suggère Holston (2001), la communauté politique première. Dans ce cas, le territoire et les institutions dans la ville constituent le cadre de référence de l'exercice d'une citoyenneté active. De plus, nous estimons qu'il y a deux autres éléments essentiels à l'émergence d'une citoyenneté urbaine, c'est-à-dire les luttes et les actions pour défendre les droits et les intérêts des personnes issues des groupes ethniques et pour promouvoir la recherche d'une plus grande justice sociale. Cette dernière doit s'inscrire dans les autres actions ou pratiques qui poursuivent ce même objectif pour l'ensemble des habitants de la ville. En reprenant les propos de Lamoureux, Lavoie et Mayer, nous définissons la justice sociale comme la «recherche d'une plus grande égalité entre les personnes, puisque, selon l'appartenance de classe, de sexe, de race ou d'orientation sexuelle, les chances ne sont pas égales pour tous» (1996, p. 90). En nous référant ainsi à la citoyenneté urbaine, nous nous intéressons aux expériences et aux pratiques de participation, de mobilisation et de solidarité telles qu'elles sont vécues et exercées par les immigrants et les groupes ethniques dans le contexte montréalais. Nous nous éloignons ainsi d'une conception de la citoyenneté urbaine qui lie exclusivement les groupes à l'appropriation et l'utilisation de l'espace urbain pour l'articulation de revendications basées sur une affirmation identitaire (Isin, 2000b).

1.3 La participation des minorités ethniques à la métropole

Depuis quelques années, on constate un intérêt au sein des sciences sociales pour les questions qui touchent l'immigration internationale en lien avec leur participation publique à la métropole (Isin, 2000 ; Rogers et Tillie, 2001, Penninx et al. 2004). Cet intérêt émane d'une préoccupation autour des défis que représente, pour les sociétés occidentales, l'inclusion des immigrants et de leurs descendants. Ces défis, comme le formule Vertovec (1998), interpellent non seulement les «acquis démocratiques les plus élémentaires, mais [ils] remettent [surtout] en cause des principes moraux fondamentaux» (ibid., p. 211). En abordant la participation des groupes ethniques, il est important de préciser le type de participation auquel nous faisons référence et de présenter le contexte institutionnel local dans lequel il s'inscrit.

1.3.1 De quel type de participation parlons-nous?

Depuis quelques années, la participation est devenue un terme à la mode et sa popularité est égale à sa perte de sens. Il est important dans ce cas de préciser ce que nous entendons par participation. Au sens d'Habermas (1988), elle peut prendre plusieurs formes et elle se fait également à travers plusieurs espaces publics. Il n'existe pas un seul espace public au sein duquel un individu peut contribuer au débat public ; les individus peuvent investir différents espaces publics qui sont en compétition entre eux. C'est pourquoi il importe de bien cerner ce que nous entendons ici par la participation des minorités ethniques à la métropole, voire à la cité.

Certaines études réalisées en Europe sur la participation des immigrants s'avèrent intéressantes et enrichissantes. Entzinger (1999) s'est intéressé à la participation des immigrants au processus d'intégration dans les pays d'Europe occidentale. Il s'est limité aux différentes formes de participation sociale et politique empruntées par les immigrants pour intervenir dans un processus de prise de décision publique.

Il fait remarquer que la participation sociale des immigrants, au sein de leur société d'accueil, peut se faire par le biais d'institutions déjà existantes comme les «écoles, syndicats, services médicaux, clubs sportifs, etc.» (ibid., p. 12) ou encore par la création de nouvelles institutions qui reproduisent certains aspects de la société d'origine comme des «associations culturelles ou religieuses, écoles où l'enseignement est donné dans la langue maternelle» (ibid. p. 12). Ce qui est intéressant dans la démarche de ce chercheur, c'est qu'il ne s'arrête pas à la participation sociale d'un immigrant. Il cerne plutôt la participation politique d'un immigrant impliqué dans le processus de prise de décision publique d'une institution comme une école ou un syndicat. Le chercheur justifie son choix par la difficulté de faire la distinction entre la participation sociale et la participation politique compte tenu du peu de nuances qui existent entre ces deux formes de participation.

Pour sa part, Martiniello (1998) dresse une typologie de la participation politique des immigrants qui complète les observations et les remarques faites par Entzinger. Il fait quant à lui la distinction entre une participation politique élective et une participation politique non élective. La participation politique élective s'effectue dans le cadre d'élections; c'est-à-dire qu'une personne peut exercer son droit de vote ou son droit d'être candidat à des élections. La participation politique non élective s'effectue par le biais des institutions comme les partis politiques, les syndicats, les instances de consultation, les groupes de pression ou les associations ainsi que par la mobilisation ethnique. En ce sens, la participation politique tant dans sa forme élective et que non élective permet à un individu, via ces institutions, d'intervenir sur la prise de décision publique ou encore sur des questions qui le concernent.

Tableau 1.3 Typologie de la participation politique de Martiniello²¹

Type de participation	Instances
Participation électorale	- Droit de vote - Droit de se présenter aux élections
Participation non électorale	- Partis politiques - Syndicats - Instances de consultation - Groupes de pression ou associations - Mobilisation ethnique

Cette typologie présente les différents canaux que peut emprunter un immigrant pour avoir, au minimum, l'occasion ou encore la possibilité de participer ou d'influencer la prise de décision, et donc d'exercer une participation politique. Pour Martiniello, la participation politique peut se faire à différentes échelles géopolitiques d'un État, soit aux échelles municipale, régionale, provinciale et nationale. Qu'il soit centralisé ou décentralisé, le caractère d'un État influence la participation de la population ; la loi relative à la démocratie de proximité en France adoptée en 2002 en constitue un bon exemple car elle vise justement à favoriser la participation des citoyens à l'échelle locale²².

Martiniello distingue également la participation étatique et la participation non étatique. La participation politique d'un individu est dite étatique lorsqu'elle se fait à travers les différentes institutions d'un État, que ce soit aux échelles nationale, régionale ou locale. Lorsqu'elle s'effectue à l'extérieur du cadre de ses institutions, elle est non étatique. En ce qui nous concerne, nous préférons utiliser les termes de participation électorale lorsqu'il s'agit de participation étatique aux différentes échelles mentionnées et de participation non électorale. Ces termes illustrent davantage les réalités du système politique municipal que nous souhaitons étudier.

Pour approfondir la réflexion sur la participation politique, il faut présenter les éléments qui la distinguent des droits politiques et du pouvoir politique (Entzinger,

²¹ La typologie de Martiniello est tirée de son article «Les immigrants et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie», publiée dans la *Revue Européenne des Migrations Internationales* en 1998. Voir la bibliographie pour la référence complète.

²² Pour consulter le projet de loi : <http://www.senat.fr/dossierleg/pil00-415.html> (consulté le 17 juillet 2005).

1999). Tout d'abord, comme l'indique Garcia (1996), les droits politiques d'un individu sont associés à la dimension formelle de la citoyenneté, qui, pour le rappeler, ne constituent pas une condition ou une garantie suffisante à la participation d'une personne à la communauté politique. Autrement dit, les droits dont disposent les citoyens d'un État ne se traduisent pas nécessairement par une participation politique. La citoyenneté doit, dans cette perspective, être considérée comme un processus et non comme une caractéristique sociétale stable et figée. Cela compte tout autant sur le plan théorique que sur le plan de la pratique. Holston et Appadurai acquiescent dans le même sens:

formal membership in the nation-state is increasingly neither a necessary nor a sufficient condition for substantive citizenship. That it is not sufficient is obvious for many poor citizens who have formal membership in the state but who are excluded in fact or law from enjoying the rights of citizenship and participating effectively in its organization (1996, p. 190).

Comme le font remarquer ces auteurs, les conditions socioéconomiques dans lesquelles vit une personne sont des facteurs qui influencent grandement l'exercice de ses droits ainsi que celui d'une citoyenneté active. La croissance des inégalités sociales engendre des impacts négatifs sur la participation individuelle des minorités ethniques à la communauté politique. Au Canada, les femmes immigrantes qui travaillent dans l'industrie du textile connaissent une détérioration de leurs conditions de vie qui brime leurs droits individuels et qui nuit à l'exercice d'une citoyenneté active (Ng, 2000, 2002). Après la réalisation de plusieurs recherches auprès de femmes immigrantes, Ng est venue à la conclusion que ces femmes sont l'expression de l'exploitation de la main-d'œuvre immigrante au Canada engendrée par la mondialisation économique et la transformation du marché du travail. Pour elle, l'exploitation que ces femmes vivent contribue à l'accroissement de leur appauvrissement, minant ainsi leurs droits en tant que citoyennes dans leur pays d'accueil (ibid., 2000, 2002).

Selon Martiniello (1999), il existe une distinction importante entre la participation politique et le pouvoir politique, car celui qui participe au sein des institutions

publiques ne détient pas nécessairement le pouvoir politique. La participation politique d'une personne lui donne au minimum la chance de s'exprimer et l'opportunité de pouvoir influencer la prise de décision. Au mieux, elle conduit à une influence ou une contribution à la prise de décision finale. Dans un contexte de concentration de l'immigration internationale, cette distinction est importante à faire car les groupes ethniques sont exclus politiquement de la prise de décision au sein des assemblées d'élus aux paliers municipal, provincial et fédéral. Par exemple, lors des élections municipales de 2001, 105 conseillers (municipaux et d'arrondissement²³) se sont fait élire au total à Montréal. Parmi eux, 31 sont issus des groupes ethniques. C'est-à-dire que les conseillers issus des groupes ethniques représentent une proportion de 30 % de l'ensemble des conseillers de la ville de Montréal (Simard, 2004b). Si l'on se rapporte à la proportion de la population qui se définit à partir d'une origine ethnique autre que britannique, française et nord-américaine estimée à 63 %, les groupes ethniques se retrouvent sous-représentés au sein des instances électives de l'institution municipale. Le contexte est similaire à la ville de Los Angeles qui compte une proportion de 53 % de sa population qui est d'origine ethnique autre qu'américaine. Malgré l'élection en mai 2005 du premier maire latino de la métropole, Antonio Villaraigosa, les conseillers issus des groupes ethniques composent 20 % du conseil municipal, c'est-à-dire 3 conseillers sur 15.

Dans ce contexte de sous-représentation aux instances électives, le défi qui se pose aux groupes ethniques est celui de se faire entendre et d'influencer la prise de décision au sein de l'institution municipale sans avoir une représentation politique suffisante au conseil municipal pour le faire. Pour cette raison, nous mettons l'accent sur la participation au sein des institutions plutôt que sur la participation élective telle que nous l'avons présentée. Nous plaçons au centre de la participation publique l'initiative et l'action des citoyens qui interviennent dans le processus de prise de décision publique au sein des instances municipales. Plus précisément, la participation publique est «l'action de prendre part aux décisions collectives au sein

²³ Les conseillers d'arrondissement ne siègent pas au conseil de ville, ils siègent uniquement au conseil d'arrondissement. Nous nous attardons au contexte politique municipal dans le chapitre suivant.

du gouvernement, d'une institution publique» (Thibault, Lequin, Tremblay, 2000, p. 1). Par des stratégies de participation publique, les immigrants et les groupes ethniques peuvent prendre part ainsi «au processus de prise de décision d'une organisation ou d'une institution gouvernementale à laquelle ils appartiennent» (ibid., p. 1). Nous divergeons ainsi de la définition institutionnelle de la participation publique proposée par Breu, Bherer et Collin (2004) qui la définissent comme les «activités initiées par la Ville et ses lois et règlements pour permettre aux citoyens d'échanger avec les autorités et d'influencer les priorités d'action» (ibid., p. 9).

Nous reconnaissons tout de même que les institutions démocratiques locales ont une influence sur l'exercice de la citoyenneté à la communauté politique. La prochaine section met en évidence des éléments qui permettront d'alimenter davantage la réflexion sur la participation publique des minorités ethniques et des immigrants.

1.3.2 La démocratie et les institutions à l'échelle locale

La concentration de l'immigration internationale au sein des métropoles interroge directement les institutions et la question de la démocratie locale. Comme nous venons de le mentionner avec les cas de Montréal et de Los Angeles, la diversité multiethnique des métropoles s'est fortement accentuée sans que cela se reflète proportionnellement dans la composition des conseils municipaux (Stasiulis, 1997). La sous-représentation politique des groupes ethniques et des immigrants devrait inciter les institutions municipales à développer des mesures qui accorderaient un droit de cité aux groupes ethniques. Young expose bien les défis démocratiques de la diversification des populations marginalisées et exclues au niveau local.

Des groupes différents habitent la ville les uns à côté des autres et, par nécessité, échangent dans l'espace de la ville. Pour que la politique municipale soit démocratique et ne soit pas dominée par le point de vue d'un groupe, elle doit permettre aux divers groupes qui habitent ensemble la ville sans former une communauté de se faire entendre, et prendre en compte ce qu'ils disent (Young, cité par Harvey, 2001, p. 152).

Young propose une conception de la justice sociale qui nécessite une adaptation des institutions pour permettre l'expression des différences au sein de la démocratie locale : «la justice sociale ne demande pas que l'on fasse disparaître les différences par une politique d'intégration, mais que les institutions promeuvent la reproduction des différences et le respect de chaque groupe sans oppression» (Young, cité par Harvey, 2001, p. 152). Young met ainsi en évidence le rapport dominant-dominé au sein de la métropole parce que la participation publique des minorités ethniques et des immigrants se déroule, comme nous l'avons mentionné, dans un contexte où ils sont exclus politiquement et socioéconomiquement. Cette exclusion se reproduit à travers les différents modes de participation publique qui sont conçus et mis en place par l'idéologie dominante (Martiniello, 1998). C'est en ce sens que Vertovec a développé l'hypothèse qui met en relief l'influence des institutions sur la participation des minorités ethniques.

Les structures offrant des ouvertures politiques ou «modèles d'organisations des intérêts», qui se rencontrent dans les contextes urbains locaux, exercent une influence déterminante sur la façon dont les immigrants et les minorités ethniques élaborent des formes de participation ou «modes de citoyenneté» (1998, p. 215).

Plusieurs auteurs ont recours à une approche néo-institutionnaliste pour l'étude des institutions et de leur influence sur la participation de la population (Muller et Surel, 1998). Par exemple, Garbaye (2002) a comparé la participation politique des minorités ethniques au sein de deux villes européennes, une française et l'autre britannique. Pour réaliser son étude, le chercheur a opté pour une approche historico-institutionnaliste pour des raisons qu'il explique en se référant aux conclusions des travaux d'Ireland publiés en 1994. Ce dernier, en réalisant des études comparatives sur des villes françaises et suisses, est arrivé à la conclusion

que les structures institutionnelles sont plus déterminantes et possèdent une plus grande incidence sur la participation publique des minorités ethniques comparativement aux impératifs liés à la lutte de classe ou à l'identité ethnique. En reprenant ce postulat de recherche, Garbaye a mené ses études en mettant l'emphase sur les effets engendrés par l'héritage historique institutionnel sur la participation des minorités ethniques.

I seek to focus attention on the processes through which institutions transmit over time past patterns of conflict and, through this, shape present outcomes. In particular, in contrast to rational-choice institutionalists, the impacts of institutions on present outcomes can be seen as not only constraining actors' strategies but also as framing their very goals (ibid., p. 558).

Cependant, l'étude de la participation publique des minorités ethniques ne peut se réduire uniquement à l'analyse de l'impact des structures institutionnelles sur leurs pratiques et stratégies. Comme nous avons tenté de le démontrer depuis le début, elle doit prendre en considération les pratiques et stratégies de participation des minorités ethniques au sein des espaces publics, comme l'institution municipale sur laquelle nous avons décidé de nous concentrer. Retenir exclusivement une approche institutionnaliste donne une lecture réductrice de leur participation publique. Cette approche apporte certes une perspective intéressante, mais elle doit être subordonnée absolument à une approche qui met l'accent davantage sur la dynamique et les expériences de participation qui émanent de la base, c'est-à-dire des membres des minorités ethniques. À cet égard, nous étudions les pratiques et stratégies des groupes ethniques pour défendre leurs besoins et intérêts dans la ville. De façon plus spécifique, nous ciblons leur intérêt pour la définition de la ville afin de comprendre comment ils participent et investissent l'espace public. Comment les groupes ethniques s'y prennent-ils pour formuler leurs demandes et les défendre? Quels sont les échos qui leur sont donnés par les autorités? Quels sont les impacts qui découlent de ces démarches au sein de l'institution municipale? S'intéresser à la dynamique ascendante de la participation, en provenance de la base, renvoie aux thèses avancées par certains chercheurs pour qui la participation

publique des groupes ethniques à la prise de décision est essentielle dans un contexte de fortes inégalités sociales et d'exclusion.

Pour s'attaquer aux problèmes que posent la polarisation sociale et le dénuement des minorités ethniques, il faut encourager les organismes des communautés ethniques et autres groupes sociaux défavorisés à accéder aux processus de décisions et à démontrer l'intérêt de leurs idées, de leurs aspirations, de leurs ressources et de leurs compétences (Bianchini et Bloomfield, in Vertovec, 1998, p. 212).

C'est en sens que nous rejoignons la théorie des mouvements urbains, sans toutefois avancer que les groupes ethniques participent aux mouvements urbains montréalais. Les mouvements urbains sont définis comme des «actions [qui] empruntent une « multiplicité de formes » et recouvrent des orientations diverses sur les plans tant idéologique et culturel qu'organisationnel» (Hamel, 1995). La portée de leurs actions a longtemps été associée à une transformation sociale et historique (Castells, 1983). Les exemples, pour appuyer cette hypothèse, étaient peu probants. Les chercheurs en sont venus à la conclusion que les mouvements urbains devraient être compris en fonction de leur contribution «à l'amélioration des équipements et des services collectifs, à une réforme du système politique local ainsi qu'à la démocratisation de la vie économique et politique dans la ville» (Latendresse, 2000, p. 114). Ces éléments théoriques nous aideront à mieux cibler les différents enjeux sur lesquels interviennent les groupes ethniques dans la sphère municipale.

1.4 Objectifs et problématique

1.4.1 Les objectifs de recherche

Comme nous l'avons vu, la diversité multiethnique et l'accroissement des inégalités sociales au sein des métropoles posent des défis aux institutions locales et soulèvent la question de la démocratie. L'accès aux espaces publics devient, dans

ce contexte, une voie essentielle pour les membres des minorités ethniques pour combattre leur exclusion socioéconomique et politique. Comme nous l'avons démontré, Montréal, qui est insérée dans un processus de métropolisation (Manzagol et Bryant, 1998 ; Fontan, Klein et Tremblay, 1999 ; Germain et Rose, 2001), offre une excellente opportunité d'étudier la participation des minorités ethniques aux instances de participation/consultation publiques à l'échelle locale. En nous inspirant de l'approche néo-institutionnaliste et celle des mouvements urbains, nous poursuivons trois objectifs principaux dans le cadre de ce mémoire : (1) analyser les pratiques et les stratégies de participation publique des organismes communautaires issus des minorités ethniques dans l'espace public, (2) présenter le contexte institutionnel montréalais en mettant l'emphase sur les politiques, les programmes et les mesures de gestion de la diversité ethnique mis en place par la Ville de Montréal et (3) mettre en relation la ville de Montréal et les systèmes migratoires canadien et québécois ainsi que les politiques de gestion de la diversité de ces deux gouvernements.

1.4.2 Questions de recherche

Pour atteindre ces objectifs, nous privilégions un type de recherche fondamental. Ce type de recherche consiste à adopter une démarche inductive et à développer une méthode de recherche empirique qui permettra de répondre à la question de recherche à partir des données récoltées sur le terrain. Dans le contexte de réorganisation municipale, la métropole de Montréal serait-elle le lieu d'émergence d'une citoyenneté urbaine, au sens où nous l'avons définie précédemment, pour les groupes ethniques et les immigrants qui sont confrontés à des enjeux liés à la métropolisation et la mondialisation économique?

D'une façon plus détaillée, nous souhaitons orienter notre démarche autour de trois questions secondaires. (1) Quelles sont les pratiques et stratégies de participation publiques adoptées par les organismes communautaires issus des groupes ethniques pour influencer la prise de décision publique ou pour intervenir sur des

dossiers qui les préoccupent? (2) Quels sont les objectifs poursuivis par les organismes communautaires et sur quelles bases repose leur participation publique? (3) Dans quelle mesure, par leurs pratiques et stratégies, les groupes ethniques influencent-ils l'institution municipale?

1.5 Démarche méthodologique

Ayant recours à une méthode qualitative, la démarche méthodologique adoptée pour l'enquête se décline en deux temps, soit la collecte de données ainsi que leur traitement et interprétation. La collecte de données comprend, dans un premier temps, une enquête par questionnaire postal menée auprès des organismes communautaires issus des minorités ethniques localisés à Montréal. Au total, 80 questionnaires ont été envoyés à des organismes. Dans un deuxième temps, nous avons réalisé une série d'entrevues semi-dirigées auprès d'informateurs-clés²⁴ et de représentants d'organismes communautaires issus des groupes ethniques. Le traitement et l'interprétation des données ont été effectués en analysant les pratiques et stratégies des organismes en fonction des différents critères que nous présentons dans cette section.

1.5.1 Collecte de données et échantillonnage

La collecte de données s'est étalée du mois d'avril 2004 au mois de novembre 2004. Une partie de celle-ci a été réalisée dans le cadre d'une étude commandée par la Société de développement communautaire de Montréal (SODECM) à la professeure Anne Latendresse, rattachée au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal²⁵ et à laquelle nous avons participé comme assistant de recherche. Par cette étude, la SODECM désire connaître les pratiques et stratégies

²⁴ Les informateurs-clés sont des individus qui ne sont pas inclus dans l'échantillon, mais qui par leur expertise nous aident plutôt à approfondir les connaissances de notre objet d'étude.

²⁵ Les résultats de l'étude sont présentés dans le rapport de recherche *La participation des organismes communautaires montréalais à la sphère municipale : regard sur les pratiques et les stratégies des organismes qui oeuvrent auprès des communautés ethnoculturelles, des femmes et des organismes qui interviennent sur les enjeux urbains* (Latendresse, Messier, et Grenier, 2004).

des organismes communautaires en matière de participation aux instances de consultation de la Ville de Montréal dans le but de développer des ateliers de formation destinés à ces mêmes organismes. L'objectif principal de l'étude visait à mieux cerner, depuis l'entrée en vigueur de la réorganisation municipale le 1^{er} janvier 2002, la participation des organismes communautaires au sein des structures institutionnelles et au sein des instances de consultation/participation publiques à l'échelon de la Ville de Montréal et à celui des arrondissements. Un second objectif consistait à identifier les obstacles rencontrés par les organismes qui nuisent à leur participation à la sphère municipale. Pour les fins de cette recherche, une entente nous a permis d'utiliser les données récoltées pour l'étude de la SODECM concernant les organismes issus des minorités ethniques²⁶.

L'enquête par questionnaire postal

Pour l'enquête par questionnaire postal, l'échantillon a été constitué à partir du répertoire publié par le ministère des Relations aux citoyens et de l'Immigration (MRCI), *À la découverte de la diversité québécoise : répertoire des organismes ethnoculturels du Québec*. La sélection des organismes s'est faite à partir d'un type d'échantillonnage par quotas qui consiste à «reproduire le plus fidèlement la population étudiée. Le géographe choisit les individus en fonction de certaines caractéristiques de la population qu'on appelle variables de contrôle» (Gumuchian et Marois, 2000, p. 269). Dans le présent cas, ces variables sont le domaine d'intervention de l'organisme et sa localisation géographique.

Pour déterminer le domaine d'intervention des organismes, nous nous référons à la typologie de Reichhold (1999). Cette typologie reflète la diversité des organismes issus des groupes ethniques présents à Montréal. Elle présente les principaux groupes d'organismes qui composent le réseau associatif issu des minorités ethniques, soit monoethnique, multiethnique, de services et religieux. Les

²⁶ Pour cette raison, je réitère ma reconnaissance et ma gratitude envers ma directrice Anne Latendresse et envers la SODECM qui m'autorisent à utiliser les données de l'enquête.

organismes monoethniques sont issus et s'adressent à une communauté ethnique en particulier comme, par exemple, la communauté portugaise ou algérienne. Les organismes multiethniques sont souvent issus d'un regroupement de certains organismes monoethniques ou résultent de l'élargissement de l'offre de services d'un organisme à plusieurs communautés. Ces organismes sont souvent créés pour répondre aux critères des gouvernements québécois et canadien et ainsi obtenir du financement de leur part. Les organismes de services sont mis en place afin qu'ils interviennent dans certains secteurs spécifiques comme le logement ou l'emploi. Mentionnons que ces organismes communautaires sont enregistrés comme des organismes sans but lucratif (OSBL)²⁷. Notons que les organismes définis sur une base religieuse possèdent également une fonction sociale importante auprès des membres de leurs communautés respectives, comme il est possible de le constater dans l'étude de Gagnon et Germain (2002) sur la localisation des lieux de culte à Montréal. Par contre, nous avons exclu ces organismes de l'échantillon, car nous considérons qu'ils possèdent une dynamique interne qui leur est propre et qui se différencie grandement de celle des organismes qui s'inscrivent dans le mouvement communautaire dit traditionnel.

Tableau 1.4 Typologie des organismes communautaires issus des groupes ethniques

Types d'organismes	Particularité
Organisme monoethnique	S'adresse à une communauté ethnique en particulier
Organisme multiethnique	Regroupe plusieurs anciens organismes ou c'est un organisme qui a élargi l'offre de ses services à plusieurs groupes ethniques pour obtenir du financement de la part des gouvernements
Organisme de services	Offre des services dans des secteurs spécifiques comme le logement, l'accès à l'emploi, aide à l'accueil et à l'établissement des nouveaux arrivants, etc.
Organisme religieux	Issu d'une communauté religieuse ou mis sur pied par celle-ci au service de la collectivité

²⁷ Selon la loi québécoise, une personne morale sans but lucratif est «un groupement formé d'au moins trois (3) personnes (membres) qui en sont les demandeurs et administrateurs provisoires. Cette personne morale exerce des activités sans but lucratif dans les domaines . culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, charitable, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autres». http://www.reg.gouv.qc.ca/demarrer/constituer_pmsbl/constituer_pers_morale.htm#Qu'est-ce%20qu'une%20PM. Site Internet consulté le 18 avril 2005.

Lors de la constitution de l'échantillon, nous avons constaté que la distinction entre les organismes multiethniques et les organismes de services est très mince. Nous avons donc regroupé ces deux types d'organismes en une seule catégorie. Les organismes multiethniques sont souvent issus d'un regroupement d'organismes qui souhaitent élargir leur offre de services à une clientèle multiethnique plus large, ce qui les rapproche étroitement des organismes de services.

La localisation géographique des organismes a aussi été considérée pour la constitution de l'échantillon. Pour éviter une concentration spatiale des organismes sélectionnés, nous avons divisé le territoire de la ville de Montréal en quatre régions. La répartition spatiale des arrondissements, au sein de chacune des quatre régions géographiques, est présentée au tableau 1.3. Bien que nous ayons essayé de respecter un nombre égal d'organismes à l'intérieur de ces quatre régions, certaines difficultés ont été rencontrées lorsque nous avons réparti géographiquement les organismes au sein des différentes régions. Ces difficultés s'expliquent surtout par le faible nombre d'organismes existant dans les régions géographiques 1 et 4 de la ville de Montréal.

Tableau 1.5 Les régions géographiques

Régions	Arrondissements
Région 1 (Ouest)	Île Bizard-Ste-Geneviève-Ste-Anne-de-Bellevue, Dollard des Ormeaux-Roxboro, Pierrefonds-Senneville, Dorval-Île Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Beaconsfield
Région 2 (Centre-Nord)	Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent, Mont-Royal, Côte-St-Luc-Hampstead-Mtl-Ouest, CDN-NDG, Outremont
Région 3 (Centre-Sud)	Plateau Mont-Royal-Centre-Sud, Ville-Marie, Sud-Ouest, Verdun, Westmount, Rosemont-Petite-Patrie
Région 4 (Est)	Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Anjou, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Tableau 1.6 Répartition des organismes issus des minorités ethniques selon la sous-catégorie et la localisation géographique

Catégories	R. 1	R. 2	R. 3	R. 4	Total
Organismes monoethniques	6	12	12	10	40
Organismes multiethniques	3	1	1	0	5
Organismes de services	4	11	10	10	35
Total	13	24	23	20	80

Une fois l'échantillon complété, un questionnaire, en français et en anglais, a été envoyé à tous les organismes²⁸. Il comportait un total de 76 questions²⁹. La majorité des questions étaient à choix multiples, mais un certain nombre de ces questions permettait aux répondants de préciser ou de justifier leur choix de réponse. Le questionnaire comprenait également 15 questions ouvertes qui laissaient la chance aux répondants de s'exprimer librement. Les questions étaient regroupées en huit blocs qui mettaient l'accent sur différents éléments de la participation publique dans la Ville. Les questions étaient orientées pour cerner la participation des organismes à chacune des instances de consultation du dispositif de participation mis en place par la Ville et les arrondissements.

Tableau 1.7 Blocs de questions du questionnaire

Blocs de questions	Nombre de questions
Informations sur l'organisme	7 (9 %)
Participation aux instances municipales à l'échelle de la Ville	10 (13 %)
Office de consultation publique de Montréal	10 (13 %)
Commissions permanentes du conseil municipal	10 (13 %)
Participation aux instances municipales à l'échelle de votre arrondissement	15 (20 %)
Relations avec les éluEs de votre arrondissement	3 (4 %)
Accès à l'information	5 (7 %)
Pratiques et stratégies de votre organisme	16 (21 %)
Total	76 (100 %)

Les entrevues semi-dirigées

Les informateurs-clés

²⁸ Pour respecter la confidentialité des personnes interviewées, lorsque nous référons au contenu des questionnaires à partir de citations dans le texte, nous identifions chacun des questionnaires à l'aide d'un chiffre de un à huit. Ces chiffres sont précédés de la lettre Q (exemple : Q-02).

²⁹ Voir l'appendice A.

Dans le cadre de l'étude de la SODECM, nous avons effectué une première série d'entrevues semi-directives auprès de personnes qui sont impliquées dans le milieu soit municipal ou communautaire ; nous les considérons comme des informateurs-clés³⁰. Ces entrevues ont permis d'approfondir la compréhension que nous avons du contexte montréalais. Les personnes interviewées ont été approchées à partir d'un type d'échantillonnage en boule de neige. Ce type d'échantillonnage permet d'accéder à un réseau d'individus et de contacter des acteurs directement reliés à l'objet de l'étude. Les acteurs sont des êtres «connaissant et expérimentant» (Paillé, 1996), ce qui fait d'eux des sources d'information extrêmement enrichissantes. Des entrevues semi-dirigées, six au total, auront été réalisées auprès de personnes concernées par les questions relatives à la gestion municipale de la diversité ethnique à Montréal, à l'offre de services et à la défense des droits et intérêts des immigrants et des membres des groupes ethniques. Une septième personne a été contactée à deux reprises mais n'a pas donné suite à notre demande. Nous avons contacté ces personnes pour nous aider à mieux cerner les politiques urbaines de la Ville de Montréal en matière de gestion de la diversité ethnique que nous présentons dans le deuxième chapitre.

Le guide d'entretien utilisé pour la réalisation de ces entrevues a été adapté pour correspondre à chacune des occupations professionnelles des personnes interviewées. Il comportait exclusivement des questions semi-dirigées afin d'orienter les répondants vers des éléments de réponses pertinents à la recherche. Les entrevues ont été d'une durée moyenne d'une heure. Des résumés d'entrevues ont été effectués pour chacune d'elles. Une première analyse de ces données a été réalisée dans le rapport de recherche effectué pour le compte de la SODECM.

³⁰ Avec le même souci de confidentialité, les différents interlocuteurs interviewés sont identifiés à partir du même principe utilisé pour les questionnaires, soit une lettre et un chiffre. Dans le texte, ils seront distingués avec la lettre A à laquelle un chiffre de un à six lui sera attribué (exemple : A-05).

Tableau 1.8 Informateurs-clés interviewés

Identification	Fonction
A-01	Membre du Conseil interculturel de Montréal
A-02	Représentant d'une table de concertation nationale
A-03	Membre du Conseil interculturel de Montréal
A-04	Professionnel employé à la Ville de Montréal
A-05	Personnes qui travaille dans un centre de recherche indépendant
A-06	Représentant d'une table de concertation nationale

Les représentants d'organismes

Somme toute, les données récoltées lors de l'enquête pour la SODECM ont procuré un portrait plutôt statique de la participation des organismes à la sphère municipale, laissant plusieurs questions en plan. Pour les fins de cette recherche, nous avons décidé de poursuivre l'enquête en réalisant sept entrevues auprès de représentants d'organismes issus des minorités ethniques qui oeuvrent directement sur le terrain³¹. Cette motivation s'explique par une volonté d'accumuler davantage de données relatives aux pratiques et stratégies de participation publique adoptées par les organismes issus des minorités ethniques. Les entrevues réalisées pour la SODECM sont orientées davantage sur un regard portant sur l'institution municipale. En contre-partie, nous avons jugé intéressant de rencontrer des acteurs qui sont actifs au sein d'organismes communautaires issus des groupes ethniques.

La sélection des organismes communautaires s'est effectuée avec un souci de rencontrer des organismes communautaires qui touchent différentes réalités des groupes ethniques. Nous avons sélectionné ces organismes au sein du même échantillon utilisé pour l'enquête par questionnaire postal. De plus, nous avons pris la peine d'effectuer des entrevues avec des organismes qui n'avaient pas répondu au questionnaire pour ainsi rejoindre un plus large éventail d'organismes possible. Trois entrevues ont été réalisées auprès d'organismes monoethniques qui sont issus de communautés ethniques arrivées au Québec à différentes périodes. Un premier

³¹ Ils sont identifiés, dans le texte, à partir de la lettre B. Ils seront différenciés entre eux à l'aide d'un chiffre de un à sept (B-07).

organisme est issu d'une communauté d'origine européenne qui s'est établie à Montréal avant la Deuxième Guerre mondiale. L'organisme est localisé dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal. Un deuxième organisme, localisé dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, est issu d'une minorité visible de langue française qui s'est établie à Montréal au cours des années 1970. La troisième entrevue a été effectuée auprès d'un représentant d'un groupe ethnique arrivé à Montréal au cours des années 1970 mais qui connaît une immigration importante depuis le début des années 1990. Ce dernier est localisé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et ses membres sont de langue anglaise.

Tableau 1.9 Entrevues des représentants d'organismes monoethniques

Numéro d'identification	Période d'arrivée	Langue parlée des membres	Localisation de l'organisme
B-06	Avant la Deuxième Guerre mondiale	Français	Plateau Mont-Royal
B-02	Années 1970	Français et anglais	Villeray-St-Michel-Parc-Extension
B-03	Années 1970 et 1990	Anglais	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Nous avons effectué quatre autres entrevues auprès d'organismes qui offrent des services aux groupes ethniques. Ceux que nous avons sélectionnés offrent des services dans des secteurs différents. Le premier organisme intervient exclusivement sur des questions de logement pour les membres des groupes ethniques et il est localisé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Le deuxième est un organisme de quartier dont sa clientèle est composée essentiellement de personnes immigrantes. Il vient plus précisément en aide aux familles immigrantes et il est situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Senneville³². Les deux derniers organismes interviewés s'occupent d'intégration de personnes

³² À la suite de l'adoption de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale*, la municipalité de Senneville a été reconstituée depuis le 1^{er} janvier 2006. L'arrondissement a été renommé Pierrefonds-Roxboro et il est nécessaire de préciser que le représentant de l'organisme a été rencontré avant les démembrements. C'est-à-dire qu'à ce moment-là l'organisme apprenait et évaluait les différentes possibilités qu'offrait la nouvelle réalité municipale montréalaise, ce qui rend ses propos tout à fait pertinents pour cette recherche. De plus, malgré l'amputation d'une partie du territoire de cet arrondissement, l'organisme en question demeure localisé à Montréal compte tenu qu'il est localisé à Pierrefonds et que la population de cette ancienne municipalité de banlieue n'a pas opté pour la reconstitution de leur municipalité.

immigrantes; ils sont localisés respectivement dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville.

Tableau 1.10 Entrevues des représentants d'organismes de services

Numéro d'identification	Secteur d'intervention	Localisation de l'organisme
B-04	Logement	Côte-des-Neiges/ Notre-Dame-de-Grâce
B-01	Aide à la famille	Pierrefonds/Senneville
B-05	Accueil et intégration	Montréal-Nord
B-07	Accueil et intégration	Ahuntsic/Cartierville

1.5.2 Traitement et interprétation des données

Une technique d'analyse qualitative a été retenue pour effectuer la classification de l'information accumulée. Elle permet de «reproduire logiquement un schéma de l'évolution d'un phénomène ou d'une interrelation entre phénomènes, en essayant de vérifier, par l'observation, le degré de correspondance entre cette construction de l'esprit et la situation réelle» (Bédard, 2002, p. 84). Une des formes que revêt l'analyse qualitative est le *pattern-matching*, qui implique de mettre en contre-partie une construction abstraite et logique à une réalité empirique, soit les données issues de l'enquête-terrain, pour la valider.

Plus concrètement, nous avons évalué, à partir de nos observations sur le terrain, les motivations sur lesquelles reposent les actions des organismes communautaires issus des groupes ethniques afin de cerner leurs préoccupations et les enjeux sur lesquels ils interviennent. Après cette première analyse, nous avons identifié les liens entre la participation publique des organismes issus des groupes ethniques et leur participation à la sphère municipale, notamment aux différentes instances de participation/consultation publiques municipales, dans le but de juger de l'émergence d'une citoyenneté urbaine portée par les groupes ethniques à Montréal dans un contexte de réorganisation municipale.

Il est important de mentionner que nous avons rencontré certaines difficultés lors de la réalisation de cette recherche. La principale, survenue lors de la collecte de données, réside à la faible participation des organismes issus des minorités ethniques à notre enquête. En effet, seulement huit organismes sur les 80 sélectionnés pour l'enquête postale ont retourné leur questionnaire. De plus, certains intervenants ont refusé de nous accorder une entrevue, le manque de disponibilité étant la raison la plus souvent évoquée. Il existe sans doute d'autres raisons pour expliquer la difficulté de les rejoindre. Pensons au nombre restreint d'employés permanents au sein des organismes communautaires aptes à intervenir à titre de porte-parole ou encore à la perception, parfois négative qu'ont les militants engagés dans l'action communautaire, de la recherche universitaire.

En dépit de ces contraintes, nous avons rejoint 13 personnes au total qui nous ont accordé une entrevue. Leurs propos qu'elles nous ont livrés ont permis d'approfondir nos connaissances et notre compréhension de la situation montréalaise. La profondeur et la richesse de ces entrevues semi-dirigées permettent ainsi de mieux comprendre les transformations qui surviennent à Montréal aux plans social, culturel, économique et démographique.

1.6 Conclusion

Nous venons de le voir, le contexte de mondialisation économique et de métropolisation accentue les inégalités sociales au sein des métropoles et touchent particulièrement les membres des minorités ethniques et les immigrants qui sont de plus en plus nombreux à s'établir dans les métropoles dans lesquelles s'incarne la nouvelle division internationale du travail. Les conditions de vie des minorités ethniques et surtout des immigrants se dégradent, renforçant leur exclusion socioéconomique, culturelle et politique au sein de la société. Or, la citoyenneté urbaine émerge au sein des métropoles à travers des expériences de mobilisation et de participation publique portées par des regroupements et des organisations issus

des groupes ethniques. Le territoire de la métropole émerge comme le lieu d'exercice de cette citoyenneté active. Ce qui ne survient pas sans que les métropoles soient confrontées à des nouveaux défis, notamment en terme démocratique. Comment créer des espaces publics qui répondent à la diversification des populations métropolitaines et comment répondre aux demandes et aux revendications des minorités ethniques et des immigrants?

Dans le prochain chapitre, nous allons présenter l'évolution historique de l'immigration internationale dans les contextes canadien et québécois ainsi que les politiques de gestion de la diversité ethnique dont se dotent les différentes instances gouvernementales canadienne, québécoise et montréalaise pour faire face à la diversification ethnique de leur territoire.

CHAPITRE II

LA DIVERSIFICATION ETHNIQUE DE LA POPULATION ET LA GESTION DE LA DIVERSITÉ : DU FÉDÉRAL AU MUNICIPAL

«Parmi ces hommes si divers, le premier qui attire les regards, le premier en lumière, en puissance, en bonheur, c'est l'homme blanc, l'Européen, l'homme par excellence; au-dessous de lui paraissent le Nègre et l'Indien».

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
De la démocratie en Amérique, vol. 1
(1835)

Tout au long de l'histoire du Canada, l'immigration internationale a été orientée pour soutenir les activités économiques du pays. Depuis la fin des années 1980, elle est intégrée dans le processus d'intégration des économies canadienne et québécoise au sein d'un système économique globalisé qui a pris forme avec la signature des accords de libre-échange avec les États-Unis³³ et le Mexique³⁴ (Chaykowski, 2001; Brunelle, 2003). Cette dernière phase de transformation du système capitaliste nécessite que l'État canadien recrute une immigration importante de travailleurs étrangers et la dirige vers les métropoles canadiennes. Les compétences que détient le gouvernement québécois en matière d'immigration lui permettent aussi d'ajuster ses politiques pour soutenir son processus d'intégration économique. Sur le plan politique, ces deux États qui possèdent un projet différent sont entrés en compétition pour s'assurer de la loyauté des nouveaux arrivants qui s'établissent sur le territoire québécois. Au Québec et au Canada, les politiques de gestion de la diversité deviennent des instruments de construction nationale (Labelle et Salée, 2001). Les enjeux liés à la gestion de la diversité se manifestent également au sein des villes et ces dernières, depuis le début des années 1980, ont accru leurs interventions dans ce domaine.

L'objectif de ce chapitre est de présenter l'évolution des politiques de gestion de la diversité ethnique au fédéral, au provincial et au municipal. Dans une perspective historique, nous nous attarderons en premier aux politiques d'immigration internationale des gouvernements canadien et québécois. Par la suite, nous présenterons les politiques de gestion de la diversité ethnique de ces États.

³³ L'Accord de libre-échange (ALE), signé par le Canada et les États-Unis, est entré en vigueur en 1989.

³⁴ L'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord, signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique, est entré en vigueur en 1994.

Finalement, comme cette recherche porte sur Montréal, nous mettrons l'accent sur l'approche de gestion de la diversité ethnique employée par la Ville de Montréal.

2.1 L'immigration internationale au service de la nation canadienne

Au cours du XX^e siècle, le gouvernement fédéral a modifié, à plusieurs reprises, sa politique d'immigration en fonction de sa vision des besoins et intérêts de la société canadienne. Comme il sera possible de le constater dans cette partie, les différents changements apportés à la politique d'immigration ont souvent été dictés par des impératifs économiques et plus particulièrement en fonction des besoins de main-d'œuvre qui se faisaient ressentir au Canada. En nous inspirant des travaux de Simmons (1999, 2002), nous avons établi une périodisation de l'immigration internationale canadienne qui met en évidence les aménagements apportés aux politiques canadiennes en matière d'immigration internationale.

La périodisation tracée de l'immigration internationale au Canada correspond aux différentes échelles spatiales dans lesquelles l'économie canadienne s'est structurée au cours de son histoire. De 1896 à 1967, l'immigration servait à peupler et coloniser le territoire canadien pour assurer le développement de l'économie nationale ; de 1967 à 1989, l'immigration était orientée vers les manufactures américaines localisées au Canada pour consolider la continentalisation de l'économie et, de 1990 à aujourd'hui, l'immigration contribue à l'intégration de l'économie canadienne dans les marchés internationaux.

2.1.1 1896-1967 : une économie nationale

Pendant les décennies qui ont suivi la signature de la Confédération en 1867, le gouvernement canadien a eu recours à l'immigration pour poursuivre le processus de colonisation agricole de l'Ouest du territoire national. Cette entreprise de grande envergure a été soutenue essentiellement par deux importantes vagues d'immigration qui se sont étalées de 1896 à 1914 et de 1915 à 1945. Pendant la

première vague, trois millions d'immigrants au total sont arrivés au Canada. Ce nombre diminue à deux millions lors de la seconde vague. Le nombre de nouveaux arrivants a connu une importante diminution pendant la crise des années 1930 jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Cette immigration a profondément changé la composition de la population canadienne au cours de la première moitié du XX^e siècle. Au début du siècle, la population canadienne est composée de trois groupes principaux dont deux sont de descendance européenne : les Britanniques (incluant les personnes de descendance irlandaise) qui constituent 60 % du total de la population canadienne et les Français qui en représentent 30 %. À cela se rajoutent les peuples des Premières Nations qui eux composent 2 % de la population. À cette époque, la proportion des personnes qui sont d'une origine européenne autre que britannique ou française représente seulement 7 % de la population du Canada (Li, 2000). Or, les deux vagues d'immigrants accroissent considérablement ce dernier groupe comme il est possible de le constater dans le tableau 2.1 qui présente l'évolution démographique de la population canadienne par groupes ethniques entre 1921 et 1971.

Tableau 2.1 Population canadienne selon l'origine ethnique, de 1921 à 1971

Origine	1921	1931	1941	1951	1961	1971
	%	%	%	%	%	%
Britannique	55,4	51,9	49,7	47,9	43,8	44,6
Française	27,9	28,2	30,3	30,8	30,4	28,7
Autre (eur.)	14,2	17,6	17,8	18,2	22,6	23
Asiatique	0,8	0,8	0,6	0,5	0,7	1,3
Autochtone	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5
Noire	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Autre	0,2	0,1	0,4	1,2	1,2	0,8
Pourcentage	100	100	100	100	100	100
Pop. totale (en million)	8,79	10,38	11,5	14,0	18,23	21,57

Source : Li, 2000.

À cette époque, l'État canadien est soucieux d'atténuer les effets de la présence immigrante sur la cohésion nationale. Il sélectionne les immigrants internationaux à partir de leurs caractéristiques culturelles, linguistiques ou physiques, comme la religion, la langue parlée et la couleur de la peau (ibid., 2000). Ces caractéristiques sont jugées comme des atouts qui favorisent l'assimilation de ces immigrants à la

société canadienne. De la fin du XIX^e siècle à la fin des années 1960, les immigrants qui arrivent au Canada proviennent essentiellement des États-Unis ou de pays européens. La présence significative de personnes de descendance allemande, polonaise ou ukrainienne que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les prairies canadiennes illustre l'insertion des nouveaux arrivants du début du XX^e siècle à la colonisation agricole du territoire canadien.

2.1.2 1967-1989 : une économie continentale

En 1967, le gouvernement canadien modifie considérablement sa politique d'immigration. La nouvelle politique a comme principal effet d'encourager une immigration en provenance de pays sous-développés plutôt que de l'Europe. Dans son discours officiel, le gouvernement fédéral justifie son changement d'orientation en évoquant des critiques formulées à l'endroit de la politique d'immigration qui la jugent discriminatoire et raciste. La nouvelle politique d'immigration vise à corriger cette situation en établissant de nouveaux critères de sélection. Les immigrants ne sont plus choisis en fonction de leurs caractéristiques «culturelles», mais plutôt en fonction de leur niveau de scolarité et de leurs compétences jugées nécessaires à leur insertion au marché du travail (ibid., 2000). Les immigrants sont dorénavant sélectionnés par un système de pointage établis sur la base de leurs compétences et de leurs qualifications, sans tenir compte de la nationalité ou de la race. Le principal effet de cette nouvelle politique d'immigration est la chute drastique de l'immigration en provenance de pays européens et l'augmentation de l'immigration du tiers-monde, en particulier de l'Asie.

Tableau 2.2 Le pourcentage d'immigrants selon le dernier lieu de résidence permanente, de 1968 à 1995

Période	1968-72	1973-77	1978-82	1983-87	1988-92	1993-95	1968-95
Origine	%	%	%	%	%	%	%
Europe	52,6	37,9	33,2	24,2	22,6	18,3	31,5
États-Un.	15,5	11,9	8,4	7,1	3,2	2,8	8
Am. lat.	3,4	7,4	6,1	11	8,7	5,7	7
Antilles	7,2	10,1	6,7	7,6	5,7	5,3	7,1
Asie	15,3	25,4	40	44,1	51,9	60,4	39,5
Afrique	3	5	3,7	4,7	6,7	6,5	5,1
Autres	3	2,2	1,9	1,2	1,3	1	1,8
Pourcentage	100						

Source : Li, 2000.

Au-delà du discours officiel du gouvernement canadien, ce sont davantage des facteurs conjoncturels qui ont motivé ces changements apportés à la politique d'immigration (Simmons, 1999). D'une part, les pays européens commencent à ressentir eux-mêmes un besoin de main-d'œuvre qualifiée compte tenu de la diminution de leur bassin de travailleurs. Pour contrer cette tendance, la plupart des pays d'Europe adoptent à leur tour des politiques d'immigration pour favoriser l'arrivée de travailleurs étrangers qui proviennent essentiellement de pays africains. D'autre part, les économies nationales des pays du tiers monde connaissent de sérieux problèmes de développement, laissant des masses de travailleurs sans emploi. Ces pays deviennent alors des bassins de main-d'œuvre vers lesquels les gouvernements occidentaux se tournent pour attirer des travailleurs étrangers. Finalement, l'économie industrielle est en perte de vitesse au Canada, alors que le secteur tertiaire connaît une forte progression. Le processus de continentalisation de l'économie canadienne se renforce avec l'expansion de ce secteur économique, basé principalement sur l'établissement de filiales de compagnies américaines. Cette expansion engendre une forte demande de main-d'œuvre dont le bassin d'emploi national ne parvient pas à combler tous les emplois disponibles (ibid., 1999).

2.1.3 1989 à aujourd'hui : une économie globale

Le début des années 1990 marque une nouvelle orientation en matière d'immigration. Le gouvernement fédéral mise dorénavant sur une immigration,

qualifiée ici «d'entreprise», pour répondre aux réalités économiques reliées à l'ouverture et à la concurrence des marchés internationaux (Neuwirth, 1999). Le gouvernement canadien démontre ainsi son ambition et sa volonté de hisser et de positionner son économie nationale sur les marchés internationaux. À cet effet, le gouvernement canadien a ajusté sa politique d'immigration pour répondre aux besoins des entreprises dans un contexte caractérisé par cette concurrence des marchés internationaux. La Canada n'est donc pas en marge de cette tendance évoquée dans le précédent chapitre, alors que «le principal impact de la mondialisation a été de hausser le niveau d'instruction et de qualification que les pays d'accueil souhaitent trouver chez les candidats à l'immigration» (Simmons, 2002, p. 23).

Un des principaux indices qui révèle que l'immigration internationale canadienne est insérée à la globalisation de l'économie nationale est la hausse importante des quotas d'immigration au cours de la dernière décennie. Effectivement, depuis 1990, le Canada accueille annuellement plus de 200 000 nouveaux immigrants (Ley, 1999 ; Hiebert, 2000)³⁵. Cette période représente celle où le nombre d'entrées des immigrants a été le plus important de toute l'histoire du Canada. Au cours de la décennie 1990, le Canada a accueilli 2,2 millions de nouveaux immigrants comparativement à 1,3 millions d'immigrants entre 1981 et 1990.

Les immigrants peuvent être admis selon différentes catégories, et leur répartition à l'intérieur de ces différentes catégories révèle aussi les préoccupations du gouvernement canadien à vouloir attirer une immigration pour soutenir la transformation de l'économie. Pour être admis au Canada, un immigrant a le choix entre trois catégories : être admis à titre d'immigrant économique (travailleur qualifié, gens d'affaires), être admis par le biais du programme de réunification des familles ou encore comme réfugié. La catégorie des immigrants économiques³⁶ est la catégorie la plus importante en termes de nombre de nouveaux arrivants. Entre

³⁵ Le nombre d'immigrants a été en dessous de 200 000 seulement au cours des années 1998 et 1999.

³⁶ La catégorie des immigrants économiques regroupe les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les candidats d'une province ou d'un territoire.

2000 et 2002, plus de 60 % des nouveaux immigrants arrivés au Canada ont été admis dans cette catégorie³⁷. Pendant cette même période, la proportion du nombre de nouveaux arrivants a diminué dans les deux autres catégories d'immigration.

Par ailleurs, les demandes d'immigration à titre d'immigrants économiques sont classifiées selon les niveaux de qualification et l'intention de travailler des candidats. Le niveau de qualification se mesure en fonction de quatre catégories : A, B, C et D. Il y a une gradation entre ces différentes catégories : la première (A) représente les professions qui exigent habituellement une formation universitaire et la dernière (D) regroupe les emplois qui nécessitent normalement une formation sur le lieu même du travail comme les caissiers ou les gardiens de sécurité (Canada, 2001). Entre 2000 et 2002, une proportion de 45 % du total des immigrants admis au Canada possédait un diplôme universitaire, la majorité d'entre eux étant détenteurs d'un baccalauréat. La forte proportion des immigrants qui se retrouvent dans la catégorie A illustre la volonté du gouvernement canadien de fournir aux entreprises les moyens de faire face à la forte concurrence des marchés internationaux. Par contre, si une personne ne répond pas aux exigences minimales requises pour la catégorie D du gouvernement canadien, le dossier de la personne est rejeté.

2.2 L'immigration internationale dans le Québec contemporain

Comparativement aux différents travaux qui ont été réalisés au Canada, rares sont ceux au Québec qui ont étudié les flux migratoires internationaux sous l'angle de l'économie politique. Par ailleurs, l'immigration internationale au Québec se distingue de celle du Canada depuis le début des années 1970 seulement, alors que les gouvernements québécois et canadien concluent une première entente en matière d'immigration. Cette dernière s'inscrit dans une série de revendications portées par le gouvernement québécois pour obtenir une plus grande autonomie et un contrôle accru de ses politiques et programmes face au gouvernement canadien. Quatre

³⁷ Source : Statistiques Canada <http://www.cic.qc.ca/francais/pub/faits2002/>

ententes ont été signées au total entre les deux États en matière d'immigration, mais en ce qui nous concerne nous nous arrêtons seulement sur les plus déterminantes, soit celles ratifiées en 1971 et en 1991.

2.2.1 1971 : le début d'une immigration à la québécoise

L'année 1971 marque le début de l'intervention du gouvernement québécois dans la gestion de son immigration internationale. Une première entente conclue entre les gouvernements canadien et québécois dans le domaine de l'immigration accorde à ce dernier certains pouvoirs dans la sélection des immigrants qu'il accueille sur son territoire. Au moment de cette signature, le Québec compte sur son territoire un total de 468 925 immigrants (Helly, 1997); ils représentent 7,6 % de l'ensemble de la population québécoise³⁸. Jusqu'en 1971, le portrait de l'immigration québécoise est semblable à celui du Canada, alors que les immigrants proviennent essentiellement d'Europe. Les immigrants qui arrivent au Québec à la fin du XIX^e proviennent surtout d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie et d'Ukraine ; bon nombre d'entre eux sont de religion juive (ibid., 1997). C'est seulement après la Grande Dépression et la Deuxième Guerre mondiale, période où l'immigration a diminué considérablement, que le nombre de nouveaux arrivants recommencent à augmenter. Avec l'arrivée de ces nouveaux immigrants, les groupes qui se sont établis avant cette période constituent une proportion plus importante au sein de la société québécoise.

Tout comme cela s'est produit au Canada, l'immigration internationale a connu une baisse importante au Québec à partir de 1970. Pour les décennies 1970 et 1980, marquées par le choc pétrolier et le ralentissement de l'économie, les immigrants accueillis au Québec se chiffrent en moyenne à un peu plus de 23 000 par année. En comparaison avec les deux décennies d'après-guerre, ce nombre représente une diminution importante du nombre d'entrées annuelles. Les immigrants sont en moyenne 33 044 à s'établir annuellement pendant les années 1950 et 29 129

³⁸ La population totale du Québec est de 6 137 306 en date du 1^{er} juillet 1971, Institut de la statistique du Québec, 2005.

pendant les années 1960. Lorsque l'on compare le Québec avec d'autres provinces canadiennes d'immigration, on remarque la même tendance en Ontario même si le nombre d'immigrants reçus annuellement est nettement supérieur à celui du Québec.

Tableau 2.3 Le nombre d'immigrants en moyenne par année, Québec, Ontario, Canada, 1951-1990.

		1951-1960	1961-1970	1971-1980	1980-1990
Québec	Moyenne/an	33 044	29 129	23 180	23 463
	Total	330 440	262 161	231 800	258 089
Ontario	Moyenne/an	83 588	74 592	75 239	66 912
	Total	835 879	671 328	752 390	736 037
Canada	Moyenne/an	157 484	140 213	144 492	134 253
	Total	1 574 841	1 261 914	1 444 917	1 476 786

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2005,
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migr_t_poplt_imigr/602.htm

Si le début des années 1970 marque une diminution du nombre d'immigrants en comparaison à la période d'après-guerre, il correspond également à la diversification de la provenance nationale des immigrants. Avant cette période, les immigrants internationaux qui arrivaient au Québec provenaient principalement de pays européens. En observant le tableau 2.4, on remarque que des pays du tiers-monde comme le Maroc, l'Égypte, le Liban, l'Inde la Chine, Haïti et de l'ancien «bloc communiste» comme la Yougoslavie, le Vietnam, la Roumanie, sont apparus dans cette liste des principaux pays de naissance des immigrants. Il y a donc, à partir des années 1970, une diversification et une «tiers-mondisation» de l'immigration au Québec.

Tableau 2.4 Le nombre d'immigrants au Québec selon les 15 principaux pays de naissance en 1971, 1981, 1986 et 1991

Rang	1971		1981		1986		1991	
	Pays de naissance	Nombre (%)	Pays de naissance	Nombre (%)	Pays de naissance	Nombre (%)	Pays de naissance	Nombre (%)
1	Italie	90 375 (19,3)	Italie	88 395 (17,0)	Italie	84 300 (16,0)	Italie	78 690 (13,3)
2	Royaume-Uni	65 605 (14,0)	Royaume-Uni	42 280 (8,1)	France	35 440 (6,7)	France	38 260 (6,5)
3	États-Unis	46 480 (9,9)	États-Unis	38 485 (7,4)	États-Unis	34 750 (6,6)	Haïti	37 210 (6,3)
4	France	33 315 (7,1)	France	36 540 (7,0)	Royaume-Uni	31 990 (6,1)	États-Unis	27 770 (4,7)
5	Grèce	26 315 (5,6)	Grèce	28 300 (5,4)	Haïti	30 155 (5,7)	Liban	25 935 (4,4)
6	Pologne	22 290 (4,8)	Haïti	25 780 (5,0)	Grèce	26 085 (4,9)	Grèce	25 700 (4,4)
7	Allemagne (Est/Ouest)	20 265 (4,4)	Portugal	21 430 (4,1)	Portugal	21 215 (4,0)	Royaume-Uni	25 605 (4,3)
8	URSS	17 065 (3,6)	Pologne	19 450 (3,7)	Pologne	19 410 (3,7)	Portugal	24 155 (4,1)
9	Portugal	12 110 (2,6)	Allemagne (E/O)	15 415 (3,0)	Vietnam	18 085 (3,4)	Vietnam	20 720 (3,5)
10	Hongrie	11 115 (2,3)	Égypte	13 700 (2,6)	Allemagne (E/O)	14 560 (2,8)	Pologne	19 010 (3,2)
11	Belgique	8 695 (1,9)	URSS	13 200 (2,5)	Égypte	13 560 (2,6)	Égypte	15 690 (2,7)
12	Roumanie	7 050 (1,5)	Vietnam	11 345 (2,2)	URSS	10 895 (2,1)	Maroc	13 470 (2,3)
13	Rép. pop. de Chine	6 160 (1,3)	Maroc	9 405 (1,8)	Maroc	10 305 (2,0)	Allemagne	12 705 (2,1)
14	Tchécoslovaquie	5 475 (1,2)	Belgique	9 365 (1,8)	Belgique	8 910 (1,7)	Chine	10 330 (1,8)
15	Yougoslavie	5 300 (1,1)	Hongrie	8 930 (1,7)	Liban	8 770 (1,7)	Inde	9 705 (1,6)
Sous-total		377 875 (80,6)		382 020 (73,5)		368 430 (69,9)		384 955 (65,1)
Total	Tous les pays	468 925		519 595		527 135		591 210

Source : Helly, 1997.

2.2.2 1991 : L'échec de l'Accord du lac Meech

En 1991, les gouvernements canadien et québécois signent *L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*. Cette entente reprend essentiellement les mêmes éléments en matière d'immigration internationale qui prévalait dans l'Accord du Lac Meech. Ce nouvel accord remplace *l'Entente portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des*

ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire, dénommée par la suite *Entente Couture-Cullen* (Québec, 1991). Sa signature concède aux dirigeants politiques québécois les pleins pouvoirs sur la sélection des immigrants de la catégorie des immigrants économiques. L'État canadien conserve quant à lui le contrôle sur la sélection des réfugiés et sur le programme de réunification des familles. L'objectif poursuivi par le biais de cet accord Canada-Québec est de maintenir le poids démographique du Québec au sein du Canada et de permettre une immigration en provenance de pays francophones (ibid., 1991).

La préférence de l'État québécois pour les immigrants qui proviennent de pays francophones change la configuration de l'immigration internationale au Québec comparativement à l'ensemble du Canada. On retrouve notamment parmi les pays d'origine des immigrants qui s'établissent au Québec, des anciennes colonies françaises comme l'Algérie, le Maroc et Haïti. Les autres provinces canadiennes attirent quant elles une proportion plus importante d'immigrants qui proviennent des anciennes colonies britanniques comme l'Inde, le Sri Lanka et le Pakistan.

Tableau 2.5 Les pays d'origine des immigrants établis au Canada et au Québec entre 1991 et 2001³⁹

Canada			Québec		
Pays d'origine	Nombre	%	Pays d'origine	Nombre	%
Chine	197 360	10,8	France	26 354	8,0
Inde	156 120	8,5	Chine	22 219	6,7
Philippines	122 010	6,7	Haïti	17 902	5,4
Hong Kong	118 385	6,5	Algérie	15 662	4,7
Sri Lanka	62 590	3,4	Maroc	13 017	3,9
Pakistan	57 990	3,2	Liban	12 948	3,9
Taiwan	53 755	2,9	Roumanie	12 174	3,7
États-Unis	51 440	2,8	Hong Kong	11 215	3,4
Iran	47 080	2,6	Inde	11 081	3,4
Pologne	43 370	2,4	Sri Lanka	9 482	2,9
Total des dix pays	920 580	50,3	Total des dix pays	152 054	46,1
Autres	910 100	49,7	Autres	177 851	54,9
Total	1 830 680	100	Total	329 905	100

Source : Statistiques Canada et la Direction de la planification stratégique, Québec (Province), ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, Gouvernement du Québec.

³⁹ La période d'immigration pour la province du Québec s'échelonne de 1992 à 2001.

À l'instar de l'État canadien, l'État québécois a recours à l'immigration internationale, depuis le début des années 1990, comme stratégie pour faire face à des enjeux démographiques et à des enjeux liés à la mondialisation économique. Cette stratégie se reflète à travers le discours officiel des élites politiques québécoises comme en font foi les propos tenus par l'ancien ministre délégué au ministère des Relations avec les citoyens et Immigration (MRCI) en 2003, André Boulerice. Par le biais d'une intervention, le ministre souligne explicitement l'importance, pour la société québécoise, de l'apport de l'immigration internationale à l'économie nationale, désormais globalisée.

Les enjeux démographiques et économiques auxquels le Québec est confronté nous amènent aujourd'hui à préparer un meilleur arrimage entre nos besoins en main-d'œuvre et les compétences des personnes immigrantes. Aussi avons-nous accru nos efforts afin de bien identifier les secteurs de l'activité économique où il y a pénurie de travailleurs et pour lesquels nos établissements d'enseignement n'arrivent pas à répondre à la demande.

Pour les immigrants, l'un des plus importants facteurs d'une intégration réussie, c'est bien sûr la participation au marché du travail. La contribution de ces travailleurs à l'activité économique collective constitue l'une des clés de voûte de leur épanouissement. Il s'agit d'une absolue nécessité pour relever les défis d'une économie en mondialisation croissante (Québec, 2003b).

Dans cette conjoncture, l'immigration québécoise a connu une forte augmentation depuis 1991. Pour la décennie 1990, le Québec accueille 34 713 immigrants en moyenne par année (Québec, 2004a). Pour le début de la décennie 2000 (2001-2004), cette moyenne annuelle se situe à 39 745 immigrants. Le discours officiel du gouvernement québécois laisse entrevoir que cette tendance va continuer à s'accroître. Dans son dernier plan triennal adopté pour la période 2005-2007, le gouvernement réaffirme l'importance qu'il accorde à l'immigration internationale pour le développement futur de la société québécoise. Il prévoit augmenter jusqu'à 48 000 le nombre maximal d'entrées en 2007, ce qui représente une augmentation de 27 % en comparaison avec le nombre d'entrées enregistrées en 2002 (ibid., 2004b).

Les gouvernements canadien et québécois arriment leurs politiques d'immigration à leurs politiques de gestion de la diversité ethnique. Comme nous le verrons dans la prochaine partie, ces politiques de gestion de la diversité reposent sur une reconnaissance de la diversité identitaire des groupes ethniques minoritaires.

2.3 Les politiques de gestion de la diversité ethnique au Canada et au Québec

Au début des années 1970, l'État canadien se dote d'une politique de multiculturalisme qui reconnaît pour la première fois de son histoire le caractère multiculturel de la nation canadienne. Une décennie plus tard, l'État québécois emboîte le pas en formulant sa propre politique de gestion de la diversité ethnique. Le gouvernement québécois mise quant à lui sur une approche interculturelle. Même si cette politique possède des objectifs différents de celle du Canada, elle a connu une évolution historique similaire à la première. Nous présentons les objectifs de ces deux politiques ainsi que leur évolution respective.

2.3.1 Le multiculturalisme canadien

À la suite des demandes formulées par certains groupes ethniques, le gouvernement canadien élabore une première politique du multiculturalisme qu'il rend publique le 8 octobre 1971 (McAndrew et Helly, 2004). Cette politique est définie et déposée après le dépôt du quatrième livre du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui traite de la «troisième force» du Canada : les groupes ethniques. Dans ce livre, la commission recommande «que le gouvernement intègre (et non assimile), dans la société canadienne, les groupes ethniques non fondateurs en leur reconnaissant tous les droits accordés aux citoyens et en les faisant participer sur un pied d'égalité aux institutions du pays» (Leman, 1999). Dans ce contexte, l'État canadien dirigé par le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau accorde, pour la première fois de son histoire, une reconnaissance politique à des groupes d'origines autres que

britannique, française et amérindienne. Quatre objectifs principaux s'inscrivent au cœur de cette première politique de multiculturalisme : l'affirmation identitaire des différents groupes ethniques, leur pleine participation à la société canadienne, le développement des relations avec les membres de la société d'accueil et l'apprentissage de l'une des deux langues officielles du pays (ibid., 1999).

Après avoir enchâssé la notion du multiculturalisme dans la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, le Parlement canadien adopte six ans plus tard la *Loi sur le multiculturalisme* qui donne une nouvelle orientation aux politiques multiculturelles qui touchent, non plus seulement à la dimension culturelle, mais surtout aux dimensions économique, politique et sociale de la société canadienne.

Alors que les premières politiques multiculturelles portaient avant tout sur la préservation des cultures et le partage entre les diverses cultures par la promotion d'une presse et festivals ethniques, la version «rajeunie» du programme de multiculturalisme met l'accent sur la compréhension interculturelle et sur l'intégration sociale et économique par la suppression des obstacles discriminatoires, la réforme des institutions et les mesures de promotion sociale visant à assurer l'égalité des chances (ibid., 1999).

Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est mis en place en 1991; il a la responsabilité des dossiers qui concernent les relations interraciales et la compréhension interculturelle, les cultures et les langues ancestrales et la participation et l'appui communautaire. Ce ministère disparaît au moment où le Parti libéral arrive au pouvoir en 1993; les programmes rattachés au multiculturalisme sont relégués au ministère du Patrimoine canadien alors que la citoyenneté est sous la responsabilité du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ces derniers changements illustrent les orientations que veut donner le gouvernement fédéral à l'État canadien. Le multiculturalisme devient un instrument, à l'intérieur du ministère du Patrimoine canadien, pour faire la promotion de la nation canadienne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières.

Pour certains chercheurs, l'approche actuelle de la politique du multiculturalisme s'inscrit dans une perspective néolibérale (Abu-Laban et Gabriel, 2002). Pour

d'autres, elle «permet la transformation de la particularisation historique de la communauté politique et la conciliation d'identités de plus en plus fragmentées et de droits universels» au sein de la société canadienne (Houle, 1999, p. 120). Les objectifs principaux de la politique actuelle exposent néanmoins la nouvelle conception du *nation-building* canadien qui repose sur la reconnaissance et le respect de la diversité des identités culturelles, l'encouragement d'une participation civique et la construction d'une société basée sur la justice sociale (Canada, 2004).

À ses débuts, la politique du multiculturalisme canadien mettait surtout l'emphase sur la reconnaissance des identités ethniques, mais depuis elle a été recentrée sur l'intégration en misant sur la promotion de l'égalité en associant la citoyenneté canadienne à des valeurs communes (Houle, 1999). Comme nous le verrons de façon plus détaillée dans le prochain chapitre, cette évolution de la politique canadienne a modifié le mode de financement accordé aux groupes ethniques, ce qui engendre des effets importants sur la structuration de leur réseau associatif. Par le biais de son financement des organismes, l'État canadien détient un contrôle sur les leaders des groupes ethniques et leurs élites, faisant en sorte qu'il «contribue aussi à la légitimité des minorités, à leur institutionnalisation et mobilisation et à leur capacité de défendre leurs droits et d'intervenir sur la scène publique» (Helly, 2004, p. 28).

2.3.2 L'interculturalisme québécois

On retrouve les premiers fondements de l'approche québécoise en matière de gestion de la diversité ethnique développée en 1981 dans le plan d'action du gouvernement québécois intitulé *Autant de façons d'être Québécois*. Les objectifs de ce plan ressemblent à ceux que l'on retrouvait dans la première version de la politique canadienne du multiculturalisme, soit de soutenir les différentes communautés culturelles dans l'expression et la conservation de leurs différences, de sensibiliser la société d'accueil aux relations interethniques ainsi que d'encourager l'intégration des membres des communautés culturelles à la société

d'accueil (Leman, 1999). À cette époque, l'approche québécoise se démarque toutefois de la politique du multiculturalisme canadien par l'accent qui est mis sur l'usage de la langue française au sein de la vie publique (Gagnon et Iacovino, 2001). Cette orientation a été consolidée dans *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, adoptée par le gouvernement de Robert Bourassa en 1990. Les fondements de l'interculturalisme québécois se retrouvent dans cet énoncé qui introduit notamment la notion de contrat moral (Labelle, 2000). Celui-ci repose sur trois volets qui englobent des droits et des responsabilités que doivent respecter autant la société d'accueil que les immigrants :

- une société dont la langue française est la langue commune;
- une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont favorisées et encouragées;
- une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire (Québec, 1990).

En 1996, le gouvernement du Parti québécois apporte des changements au ministère en charge de la politique interculturelle. Le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC) devient le ministère des Relations avec les citoyens et Immigration (MRCI). Ainsi, le gouvernement québécois met l'accent «sur les notions de cadre civique commun et de participation civique [...], sur l'exercice des droits et responsabilités, sur la solidarité et l'exclusion zéro, et moins sur la notion de culture» (Labelle, 2000, p. 278). C'est-à-dire que le gouvernement veut inciter les groupes ethniques à entretenir des relations entre eux afin que leurs membres développent une appartenance citoyenne au Québec. Cette orientation donnée à l'interculturalisme québécois a incité l'État canadien à modifier sa politique de multiculturalisme (Houle, 1999). Le rapprochement entre ces politiques illustre pour Labelle et Salée (2001) la concurrence que se livrent ces deux États aux projets politiques différents pour obtenir l'allégeance citoyenne et identitaire des immigrants : «the competition

between Canada and Quebec for the civic allegiance and loyalty of citizens is more salient than anywhere else in the country» (ibid., p. 280).

Comme nous avons pu le remarquer, les politiques canadienne et québécoise ont connu une évolution similaire dans le temps qui reflète la lutte que se livrent le Canada et le Québec pour faire adhérer les immigrants à leur communauté politique respective. Comme nous allons le voir dans la prochaine partie avec le cas de Montréal, les municipalités canadiennes et québécoises se sont également dotées de politiques de gestion de la diversité ethnique pour faire face aux défis que leur impose la concentration des populations immigrantes sur leur territoire.

2.4 Gestion de la diversité ethnique dans les métropoles canadiennes et québécoise : la perspective montréalaise

Les municipalités canadiennes et québécoises ne possèdent aucune compétence en matière d'immigration, mais plusieurs d'entre elles, comme la Ville de Montréal, se sont dotées de politiques de gestion de la diversité pour faire face aux défis que pose la forte concentration des immigrants au sein des métropoles. À la fin des années 1980, les dirigeants de la métropole québécoise, dirigée par l'administration du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), ont mis en place les premiers «outils municipaux» de gestion de la diversité ethnique. Comme nous le verrons, l'approche de la municipalité dans ce domaine a connu une évolution importante depuis cette première initiative. C'est surtout la réorganisation municipale de 2002 qui a changé de manière importante la gestion de la diversité ethnique au sein de l'institution municipale montréalaise. Ce sont dorénavant les arrondissements qui possèdent les responsabilités dans ce domaine d'intervention. L'accent est mis, dans cette partie, sur les changements apportés à la gestion municipale de la diversité ethnique à la suite de la décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements, surtout en ce qui concerne les instances et les programmes de gestion de la diversité ethnique.

2.4.1 La réorganisation municipale et la gestion de la diversité ethnique à l'échelle locale

Le 19 décembre 2000, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* qui visait à apporter d'importants changements aux appareils politico-administratifs de ces villes. Par cette loi, les élites politiques québécoises poursuivaient des objectifs «d'efficacité et de rationalisation administratives, d'économies d'échelle, d'atténuation des disparités fiscales, de lutte à l'étalement urbain et de compétitivité tant à l'échelle continentale que mondiale» (Bruneault et Collin, 2001)⁴⁰. Dans le cas montréalais, les 27 municipalités de banlieue, localisées sur l'île de Montréal, ont été regroupées avec la Ville de Montréal. Ce regroupement municipal s'est traduit par des modifications importantes apportées à l'organisation politico-administrative de l'institution municipale montréalaise⁴¹.

L'un des principaux changements apportés par la réorganisation municipale est la création des conseils d'arrondissement. Selon Latendresse (2004), ces derniers constituent la principale innovation de cette réorganisation municipale parce qu'ils détiennent de véritables pouvoirs de gestion et de décision ainsi que des budgets. Depuis cette réforme, le gouvernement du Parti libéral du Québec a adopté, à la fin de l'année 2003, la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal* qui décentralise encore plus les pouvoirs aux arrondissements⁴². Officiellement, le nouveau modèle organisationnel de la Ville vise à minimiser le dédoublement des fonctions entre les

⁴⁰ Site Internet, Villes, régions, monde, <http://www.vrm.ca/democratie.asp>.

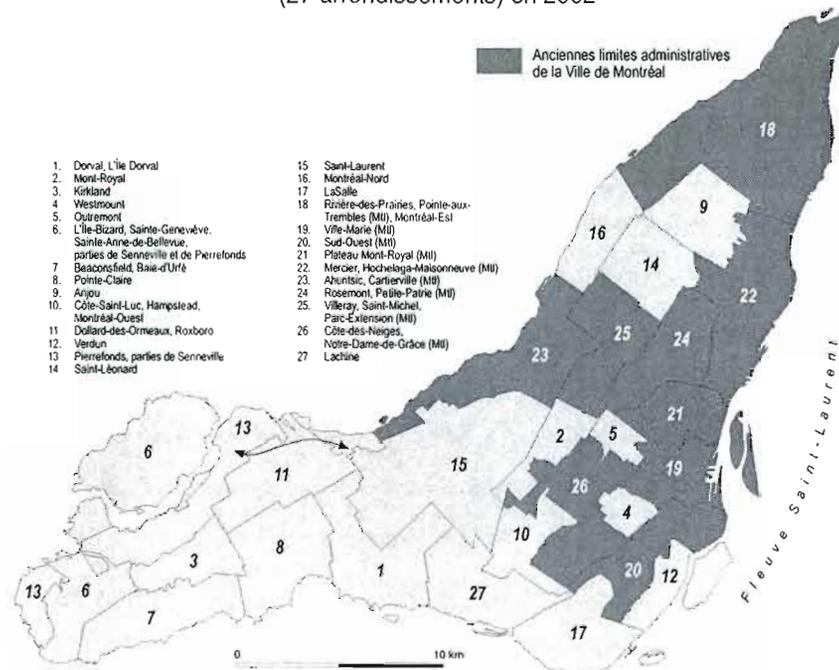
⁴¹ La réorganisation municipale a soulevé un important mouvement de protestation chez les populations des anciennes municipalités de banlieue, notamment à Montréal. Cette protestation a mobilisé une partie du débat et de l'agenda politique à l'échelle municipale. L'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec, le 14 avril 2003, a donné un second souffle au débat. Au cours de la campagne électorale, le parti avait promis aux municipalités de banlieue annexées à la Ville de Montréal qu'elles pouvaient retrouver le statut de municipalité qu'elles détenaient auparavant mais avec de nouvelles modalités. Le gouvernement québécois a adopté la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*. Cette loi vise à tenir des référendums dans les anciennes municipalités de banlieue qui ont été annexées à la Ville de Montréal. Lors de ce exercice en juin 2004 à Montréal, 15 municipalités sur 22 ont opté pour la désannexion. Elles retrouveront leur statut à partir du 1^{er} janvier 2006. Nous croyons que ces changements n'invalideront en rien les résultats de la recherche dans la mesure où il n'y avait qu'un seul organisme concerné par les défusions.

⁴² La Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, votée le 17 décembre 2003, apporte des changements à la Charte de Montréal en accordant certains pouvoirs supplémentaires aux arrondissements comme la gestion et l'embauche de personnel.

deux paliers administratifs, les arrondissements et les services corporatifs de la Ville. Les services corporatifs de la Ville sont orientés vers les enjeux stratégiques rattachés au développement de la métropole. Les arrondissements quant à eux se voient alors attribuer un rôle encore plus important que celui qu'ils possédaient dans la gestion des services de proximité. En réalité, cette loi vise surtout à désamorcer les menaces défusionnistes brandies par des élus d'anciennes municipalités de banlieue qui retrouvent, à la suite de l'adoption de cette loi, certains pouvoirs perdus au profit de la Ville de Montréal.

Depuis, les conseils d'arrondissement détiennent une proportion plus importante de responsabilités dans les domaines notamment du développement social et de la gestion de la diversité ethnique. Ces responsabilités prennent forme progressivement à travers le plan triennal en matière de gestion de la diversité ethnique que la Ville est en train de se doter ; nous y reviendrons un peu plus loin. Par contre, les nouveaux pouvoirs retrouvés par les arrondissements ne leur procurent pas uniquement des avantages, elles leur occasionnent également des inconvénients (Jouve, 2005). C'est-à-dire que si l'arrondissement bénéficie d'une plus grande latitude vis-à-vis le pouvoir municipal, il doit en même temps se doter d'une expertise relative à la gestion des services administratifs, et ce, dans un court laps de temps.

Carte 2.1 Territoire de la nouvelle ville de Montréal
(27 arrondissements) en 2002



Source : Département de géographie, UQAM

Pour mieux comprendre l'impact de cette décentralisation de la gestion de la diversité de la Ville de Montréal vers les arrondissements, nous présentons l'approche de la municipalité dans ce domaine sous deux aspects. Les instances ainsi que les politiques, programmes et mesures dont la Ville se dote à cette fin.

2.4.2 Les instances de gestion de la diversité ethnique

L'arrivée au pouvoir du RCM en 1986 correspond aux premières initiatives de la Ville de Montréal en matière de gestion de la diversité ethnique. Auparavant, peu de mesures, pour ne pas dire pratiquement aucune, avaient été mises en place par la Ville. La question de la diversité ethnique était absente de la gestion des affaires de la municipalité. L'administration du maire Jean Drapeau⁴³, au pouvoir pendant les

⁴³ Il effectue un premier mandat à la mairie de Montréal de 1954 à 1957. Il fonde par la suite le Parti civique et occupera la mairie pendant sept mandats consécutifs (1960-1986). Il a été à l'origine de plusieurs projets d'envergure comme la Place des Arts en 1963, le métro en 1966, l'exposition universelle en 1967 et les Jeux olympiques en 1976. Toutefois, cet homme politique n'était pas reconnu pour impliquer les citoyens dans la gestion des affaires de la municipalité.

périodes 1954-1957 et 1960-1986, n'avait démontré aucun signe d'ouverture envers les besoins et les intérêts spécifiques des membres des minorités ethniques. Elle ne démontrait pas plus d'ouverture à la participation de la population en général à la gestion des affaires de la Ville. Or, les dirigeants du RCM ont manifesté des préoccupations pour les questions des droits humains et de discrimination raciale, notamment avec la venue à Montréal de Nelson Mandela⁴⁴ et de Desmond Tutu⁴⁵.

Le premier geste posé par le RCM en matière de diversité ethnique a été la création du Bureau interculturel de Montréal (BIM) en 1988. Cette initiative représente la première d'une série qui a suivi dans ce domaine et démontre l'attention que portent les dirigeants municipaux montréalais envers les nouvelles responsabilités que les municipalités doivent assumer. Auparavant, ces dernières étaient restreintes à la gestion du cadre bâti et des infrastructures municipales; aujourd'hui, les élus et les professionnels de la Ville sont «appelées à intervenir en tant que gestionnaires d'un territoire où les réalités sont de plus en plus complexes à saisir» (Dumas, 1998, p. 291)⁴⁶. Le mandat du BIM consiste à «informer la population et les groupes ethnoculturels sur les services municipaux, et ce, dans plusieurs langues» (Germain et al., 2003, p. 39). Ce «guichet unique» servait d'interface entre l'administration municipale et les membres des minorités ethniques. À la suite d'un changement d'approche, le BIM devient, en 1992, la Division des affaires interculturelles (DAI). Les dirigeants municipaux procèdent à ce changement pour éviter d'ethniciser la structure administrative en offrant des services adressés uniquement aux membres des minorités ethniques. Une des nouvelles responsabilités de la DAI est de travailler dorénavant auprès des différents services corporatifs de la Ville et de s'assurer qu'ils prennent en considération les besoins des groupes ethniques. Bref, elle adopte une approche transversale plutôt qu'une approche en silo. La municipalité comprend 12 services corporatifs et chacun d'entre eux compte «un employé chargé spécifiquement des questions interculturelles» (ibid., 2003, p. 39).

⁴⁴ Longtemps à la tête du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela a été l'un des principaux architectes de la chute du régime d'apartheid en Afrique du Sud. Pour cette réalisation, il a reçu le prix Nobel de la paix en 1993.

⁴⁵ En 1978, il devient le premier secrétaire général noir du Conseil œcuménique d'Afrique du Sud. Il obtient en 1984, le prix Nobel de la paix pour son combat pacifiste contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

⁴⁶ L'auteure de l'article était, lors de sa publication, Directrice des Affaires interculturelles à la Ville de Montréal.

La DAI connaît encore des changements à la suite de l'arrivée au pouvoir, en 1994, du parti Vision Montréal dirigé par Pierre Bourque. Elle devient alors le Bureau des affaires interculturelles (BAI), mais conserve sensiblement les mêmes responsabilités administratives qu'elle avait.

En 1990, sous l'administration du RCM, le comité exécutif de la Ville crée une instance de consultation sur lequel des membres des groupes ethniques sont invités à siéger. Relevant du comité exécutif, le Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal (CCRIM) est composé de 15 membres qui proviennent de la population. Ces derniers sont nommés par le maire à la suite de recommandations formulées par un comité de sélection indépendant. La principale responsabilité du CCRIM est d'informer le maire sur certains dossiers relatifs aux divers aspects de l'administration municipale⁴⁷. Par exemple, les membres du comité doivent s'intéresser à la qualité et à l'efficacité des services municipaux et au renforcement des liens entre les autorités municipales et les groupes ethniques. De plus, ils doivent proposer des moyens pour favoriser le développement de l'harmonie sociale et des relations interculturelles sur le territoire de la ville de Montréal. Ils prennent part au processus d'élaboration des politiques municipales qui visent à encourager l'intégration et la participation des groupes ethniques aux différentes sphères politique, économique, sociale et culturelle de la ville de Montréal. En 1995, l'administration dirigée par le maire Pierre Bourque apporte des changements au CCRIM qui devient le Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM). Changement important, le CARIM n'est plus sous la responsabilité du comité exécutif, il relève dorénavant du maire. Ce changement significatif s'inscrit dans l'approche populiste adoptée par le maire Bourque pour courtiser l'électorat ethnique à Montréal.

Comme nous l'avons mentionné, les instances municipales liées à la gestion de la diversité ethnique ont connu, à la suite de la réorganisation municipale, des

⁴⁷ Les renseignements concernant le rôle et le mandat du CCRIM proviennent du fonds d'archives de la Ville de Montréal, <http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/guide/vm164.htm>.

modifications importantes. La DAI a comme mandat de conseiller les administrations des différents services de la Ville ainsi que celles des arrondissements en matière de gestion de la diversité ethnique. Elle n'a plus de contacts directs avec les groupes ethniques de la ville de Montréal ; son travail est orienté vers l'intérieur de la structure politico-administrative de la Ville afin d'inciter les différents services à intégrer et à appliquer les mesures liées à la gestion ethnique. Ses interlocuteurs se sont multipliés. Elle travaille auprès d'eux pour développer notamment des politiques municipales en matière de gestion de la diversité. Cependant, sa capacité d'action au sein de la structure municipale est perçue comme limitée par certains organismes issus des minorités ethniques, surtout à la suite de la réorganisation municipale. Les propos d'un représentant d'une table de concertation illustre cette perception : «On est connecté avec la DAI ; on a des contacts avec ses directeurs, mais elle n'a rien à nous offrir. Elle n'a aucun pouvoir, ni aucun impact au sein de la structure municipale» (A-06).

Depuis la réorganisation municipale, les interventions de la DAI, en plus de viser les services centraux et les directions d'arrondissements, sont dirigées également vers le conseil municipal et le comité exécutif. De plus, la DAI assure le suivi des recommandations liées à la diversité ethnique issues du Sommet de Montréal tenu en 2002. Concrètement, elle appuie et travaille conjointement avec les services centraux de la Ville. Ces derniers, dans la nouvelle structure municipale, doivent soutenir les administrations d'arrondissement. Ils assurent également la gestion de certains dossiers d'arrondissement qui impliquent juridiquement le palier administratif municipal. La DAI intervient donc auprès des services centraux de la Ville de Montréal pour s'assurer qu'ils prennent en considération la question de la diversité ethnique dans leurs différents dossiers.

Le soutien de la DAI auprès des directions d'arrondissement est sensiblement le même que celui qu'elle offre aux services centraux et il prend toute son importance dans le rôle que jouent les arrondissements au sein de la structure politico-administrative de la nouvelle Ville de Montréal. Les arrondissements s'assurent

notamment de la gestion et de l'offre des services de proximité aux collectivités locales. La DAI doit alors conseiller et aider les directions d'arrondissement dans les services qu'elles offrent afin qu'ils correspondent le plus possible à la réalité multiethnique de leurs territoires respectifs. Elle joue en quelque sorte un rôle d'accompagnement auprès des administrations d'arrondissement.

La DAI a été impliquée dans la préparation et le déroulement du Sommet de Montréal qui s'est tenu en juin 2002; elle avait comme mandat de s'assurer que les problématiques liées à la multiethnicité des arrondissements fassent partie des propositions discutées par les participants dans les différents ateliers.

La DAI intervient également auprès des instances politiques municipales : le conseil municipal et le comité exécutif de la Ville. Les relations avec ces instances s'effectuent par l'entremise du conseiller associé au maire en matière de relations interculturelles⁴⁸. L'approche de gestion de la diversité ethnique de cet élu va cependant à l'encontre de celle de la municipalité. Selon un professionnel à l'emploi de la Ville de Montréal, l'approche de la Ville de Montréal se définit comme une approche interculturelle qui encourage les rapports entre les différents groupes ethniques. Mais dans la pratique, l'élu responsable de ce dossier favorise plutôt une approche «monoethnique et traditionnelle de la gestion diversité» (A-04) qui fait l'économie d'une gestion stratégique de la diversité ethnique. C'est-à-dire que les dossiers sont traités au cas par cas sans être intégrés dans une vision d'ensemble de la gestion ethnique à l'échelle municipale, voire métropolitaine. Ce conseiller municipal préconise «une action avant tout orientée vers la mise à disposition pour les communautés ethnoculturelles d'équipements publics (salle de réunion, gymnase) et l'organisation d'événements rassembleurs (Jouve, 2005, p. 9). Pour ce professionnel interviewé, l'approche adoptée par ce conseiller municipal montre surtout qu'il n'y a aucune compréhension réelle des enjeux liés à la diversité ethnique.

⁴⁸ Depuis le 15 août 2004, Marcel Tremblay est le conseiller municipal associé au maire en matière de relations interculturelles. Il continue d'assumer les mêmes responsabilités depuis les élections de novembre 2005 en tant que responsable au sein du Comité exécutif des services aux citoyennes et citoyens.

Comme le Conseil jeunesse de Montréal ou le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) est une instance consultative qui avise et qui fait des recommandations au conseil de ville et au comité exécutif. Le CIM se penche principalement sur les services et politiques municipaux et vise à les «mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville» (Gouvernement du Québec, site Internet)⁴⁹. Le CIM peut, de sa propre initiative, adresser des recommandations ou des avis sur des questions qui relèvent de la sphère municipale et des relations interculturelles au conseil de ville ou au comité exécutif. Ces derniers peuvent également formuler des demandes particulières auprès du CIM. Comme nous pouvons le constater, le CIM, contrairement au CARIM, n'entretient aucune relation directe avec le maire ; il relève seulement du conseil de ville et du comité exécutif.

Le CIM a été créé à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*⁵⁰ ; il remplace le CARIM. Cette loi a également enchâssé le conseil au sein même de la Charte de la Ville de Montréal, faisant en sorte que seule une modification à la loi peut permettre de l'abolir. C'est le conseil de ville qui détermine, par règlement, la composition et le fonctionnement du CIM, comme le nombre de personnes qui siègent sur le conseil⁵¹, la durée de leur mandat ainsi que le mode de remplacement des membres. Dans un premier temps, la Ville de Montréal procède à un appel de candidatures dans les journaux. Après qu'un comité de sélection composé essentiellement d'élus a retenu un certain nombre de candidats, il effectue une série d'entrevues auprès des candidats retenus. Une fois ce processus terminé, il soumet ses recommandations finales au conseil municipal. Par la suite, le conseil municipal nomme les membres du CIM ; les nominations nécessitent la majorité au deux tiers des voies exprimées.

⁴⁹ La Charte de la Ville de Montréal est disponible sur le site du gouvernement du Québec. Les fonctions du conseil interculturel de Montréal sont soulignées à l'article 83.2 de la Charte.

⁵⁰ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11_4/C11_4.html
 La *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* comprend plus de 400 amendements, dont celui autorisant la création du Conseil interculturel de Montréal. Cette loi constituait un amendement à la *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*; elle a été adoptée le 21 juin 2001.

⁵¹ Le CIM compte actuellement 15 membres incluant le poste de président et les deux postes de vice-présidents.

Les membres du CIM ont retenu quatre thèmes principaux pour orienter et encadrer leurs travaux en vue d'émettre des recommandations aux dirigeants municipaux. Ils ont jugé prioritaire la lutte contre le racisme et l'intolérance, le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE)⁵², la prise en compte de la diversité ethnique dans les services municipaux ainsi que l'éducation et la sensibilisation des employés municipaux à l'interculturel (A-01 et A-03). Pour assurer la coordination de ses travaux, le CIM a mis sur pied quatre sous-comités afin qu'ils s'occupent chacun d'une de ces quatre priorités. Selon certains membres du CIM, le Conseil représente un progrès pour favoriser la prise en compte des besoins et des intérêts des minorités ethniques au sein de l'institution montréalaise. «Le fait d'être là (les membres du CIM), c'est un pas vers l'avant. Nous avons un droit de regard sur ce qui se passe à la Ville. C'est vraiment intéressant étant donné que l'administration de la Ville est blanche à 99 %» (A-03).

Dans le cadre de ses fonctions, le CIM «sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles» (Gouvernement du Québec, site Internet)⁵³. Par contre, la municipalité ne lui accorde pas les ressources nécessaires pour consulter la population, ni pour répondre à des requêtes provenant de membres des minorités ethniques. Si les membres du CIM sont en étroite relation avec des personnes issues des minorités ethniques, c'est uniquement parce qu'ils travaillent tous dans des milieux connexes.

Le conseil ne possède pas de relation directe avec les communautés ethnoculturelles, mais officieusement, les membres du CIM émanent des différentes communautés. Certains travaillent au sein d'organismes communautaires, d'autres sont très bien connus dans leur communauté. Officieusement, il y a consultation. Normalement, les membres sont là en tant qu'individus (et pour l'harmonisation des relations interculturelles). Ils ne sont pas là pour la défense d'un groupe. L'idée ou la mission du CIM, c'est de refléter

⁵² Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, un programme d'accès à l'égalité en emploi permet de corriger le système d'emploi d'une organisation en éliminant les pratiques d'embauche susceptibles d'être discriminatoires.

⁵³ Voir la note de bas de page 39.

l'interculturel à la grandeur de la ville. Nous sommes là en tant que citoyen, et non pour défendre les intérêts d'un groupe en particulier (A-03).

Le peu de ressources accordées au CIM fait en sorte que les personnes qui siègent sur ce conseil doivent composer avec un cadre qui ne favorise pas nécessairement l'instauration de conditions propices à la réalisation des activités du conseil. Les membres du CIM se sentent limités dans leurs actions, ce qui ralentit le Conseil dans son fonctionnement.

Le peu de ressources humaines et matérielles dont dispose le CIM sont la source des difficultés que rencontrent les membres du CIM. Les moyens financiers du CIM, qui sont plutôt restreints, ralentissent considérablement le conseil dans son fonctionnement. Les membres des autres conseils, comme le conseil des arts, ont droit à des jetons de présence [...] les membres ne peuvent pas recevoir une rémunération peu importe la forme qu'elle prend [seulement le président et les vice-présidents reçoivent une rémunération, déterminée par le conseil de ville] (A-03).

Il est important de préciser que les membres du CIM ont consacré leur première année de mandat à l'évaluation des politiques, programmes et mesures de gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal. Cette évaluation de l'administration municipale laisse peu de temps et d'énergie aux membres pour entreprendre des activités de visibilité pour faire connaître le CIM auprès des personnes issues des minorités ethniques compte tenu surtout des ressources restreintes.

Le CIM n'est pas en ce moment très connu en tant que conseil. Il y a un site Internet qui vient d'être construit, mais ça ne donne pas grand-chose. Il n'y a pas non plus beaucoup d'efforts pour se faire connaître. Pour le moment, le conseil est là. On n'est pas vraiment connu par les communautés comme étant le «frontline», l'avant-garde de la défense des droits des minorités ethniques. On n'est pas là pour être le reflet des intérêts des différentes communautés, ce n'est pas pour ça que le conseil a été conçu. Un jour, on va faire probablement le tour des communautés et des organismes pour se faire connaître, mais pour le moment, on n'est pas trop connu (A-03).

En plus de la DAI et du CIM, une commission permanente du conseil municipal s'occupe de certains dossiers relatifs à la gestion de la diversité ethnique. Avant les

changements apportés par le maire Tremblay en janvier 2004, c'était la Commission sur les relations interculturelles, l'habitation et le développement social et communautaire qui était en charge de ces dossiers. Dorénavant, ils relèvent de la Commission permanente du conseil sur les affaires corporatives, la gestion stratégique, le capital humain et la diversité ethnoculturelle. Neuf conseillers municipaux siègent au sein de la commission, incluant le président et le vice-président⁵⁴. Un autre conseiller municipal membre du comité exécutif est responsable de cette commission auprès du comité exécutif. La commission s'est donnée comme mandat de traiter quatre dossiers principaux au cours de l'année 2004 : la politique montréalaise en matière de relations internationales, les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration, la collaboration inter-arrondissements et les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2005⁵⁵. La commission a procédé notamment à une assemblée publique le 28 avril 2004 à laquelle une vingtaine de citoyens étaient présents. L'assemblée portait sur les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration⁵⁶. Seulement 11 personnes sont intervenues lors de la séance de question et cinq ont déposé des mémoires. Les personnes ont profité de l'occasion pour aborder des points qui débordaient du thème de l'assemblée publique. Elles ont formulé des commentaires critiques envers l'administration de la Ville de Montréal en ce qui concerne ses pratiques de gestion de la diversité, en particulier sur des questions qui touchent les cours de francisation et l'intégration des nouveaux arrivants, l'inefficacité de ses PAÉE, le profilage racial, le peu de ressources dont disposent les immigrants investisseurs ainsi que sur le soutien que la Ville devrait apporter aux réseaux d'immigrants diplômés et de gens d'affaires.

⁵⁴ En date du 15 août 2004, les membres de la commission sont Claude Trudel (président), Mary Deros (vice-présidente), Carol Beaupré, Maurice Cohen, Sylvain Lachance, Christine Poulin, Nicolas Tétrault, et Nicole Thibault; un poste est vacant.

⁵⁵ Site Internet de la Ville de Montréal : www2.ville.montreal.qc.ca, consulté le 21 janvier 2005.

⁵⁶ Le compte rendu de l'assemblée publique est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. <http://www2.ville.montreal.qc.ca/qrefre/fr/pdf/20040602-rapport.pdf>

Tableau 2.6 Synthèse des instances de gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal

Instances municipales	Date d'adoption	Objectifs principaux
Direction des affaires interculturelles	1989	Mise en place par l'administration dirigée par le RCM, cette direction administrative intervient présentement au sein de la structure interne de la Ville de Montréal. La direction constitue une ressource administrative qui travaille auprès des services centraux et des arrondissements pour s'assurer que la dimension de la diversité ethnique sera prise en compte dans les différents dossiers traités ainsi que dans les différents services offerts par la Ville. Au cours des années, la direction a connu plusieurs transformations d'orientation.
Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM)	17 janvier 1990	Le mandat du CARIM est de conseiller le maire de la Ville en ce qui concerne les services municipaux et le renforcement des relations entre les dirigeants municipaux et les membres des communautés ethnoculturelles. Le CARIM doit élaborer et soumettre au maire des mesures visant à améliorer les relations interculturelles au sein de la ville. Il doit également conseiller le maire sur les politiques que la Ville doit adopter pour favoriser l'intégration et la participation des communautés ethnoculturelles aux différentes sphères de la ville. Il a été aboli lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle Ville de Montréal en 2002.
Conseil interculturel de Montréal (CIM)	2002	Le CIM est enchâssé dans la Charte de Montréal par la <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale</i> , adoptée le 21 juin 2001 et qui amende la <i>Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais</i> . Composé de 15 membres de la société civile, le CIM est une instance consultative, il ne possède aucun pouvoir décisionnel. Il doit conseiller le conseil de ville et le comité exécutif sur des dossiers relatifs à la diversité ethnique et aux services municipaux.
Commission permanente du conseil de ville sur les affaires corporatives, la gestion stratégique, le capital humain et la diversité ethno-culturelle	Janvier 2004	La commission a planifié ses activités pour l'année 2004 autour de quatre axes : la politique montréalaise de relations internationales, les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration, la collaboration interarrondissements ainsi que les prévisions budgétaires 2005.

2.4.3 Les politiques et programmes de gestion de la diversité ethnique

Selon Germain et al. (2003), *La déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, adoptée en 1989, est le premier signe qui démontre la préoccupation

qu'accordent les dirigeants politiques et administratifs municipaux aux enjeux liés à la diversité ethnique. Par cette déclaration, la Ville s'engage à «combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension» (Ville de Montréal, site Internet)⁵⁷. La Ville s'engage également à intégrer les principes de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec dans ses pratiques administratives ainsi que d'en faire la promotion. Différentes mesures ont été prises par la Ville pour l'application de la déclaration dont la reconnaissance de la journée du 21 mars comme *Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. L'administration municipale a adopté également un premier programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles (PAECC) pour améliorer la sous-représentation des minorités ethniques au sein de sa fonction publique. Le programme prévoit atteindre une proportion de 25 % des employés de la Ville issues des minorités ethniques.

En 1995, la Ville se dote d'un premier plan d'action en matière d'affaires interculturelles. Les dirigeants municipaux souhaitent développer, par l'entremise de ce document, les pratiques municipales pour favoriser «l'intégration et la cohabitation harmonieuse, lutter contre la discrimination et le racisme, et enfin mettre en valeur le potentiel cosmopolite montréalais» (Bourque, 1997). Ce plan constitue le principal outil à partir duquel les dirigeants municipaux administrent la diversité ethnique à Montréal. Après avoir effectué une réévaluation du plan, la Ville procède à l'adoption en 2000 d'un énoncé de politique. Celui-ci est basé sur un plan échelonné sur trois ans : *Construire ensemble-Orientations 2000-2001-2002*. Ce document est présenté sous une forme remaniée de l'ancien plan d'action et adaptée «aux nouvelles réalités de l'an 2000» (Ville de Montréal, in Germain et al., 2003, p. 39). Son objectif : encourager et favoriser «la participation pleine et entière des citoyens et des citoyennes de toutes origines au dynamisme social, culturel et

⁵⁷ Le contenu de la déclaration est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/diversite/declartn/declartn.htm>

économique de Montréal et aux différentes sphères de la vie municipale» (ibid., in Peyton, 2001, p. 7). De plus, ce plan d'action oriente les interventions de la Ville autour de quatre actions : favoriser l'accueil et l'établissement des nouveaux immigrants ; appliquer les principes d'équité, de non-discrimination et de non-exclusion ; adapter les orientations et les services de la Ville selon les différents besoins des groupes ethniques et, finalement, mettre en évidence le caractère cosmopolite de la ville de Montréal.

Entre-temps, la Ville de Montréal a signé une entente en 1999 avec le MRCI qui vise à mettre en place un Plan d'action d'accueil et d'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal⁵⁸. Cette entente est basée sur quatre axes principaux dont (1) la mise sur pied de projets pour faciliter la participation des immigrants à la vie associative et communautaire des quartiers. (2) Favoriser l'utilisation des équipements de loisirs et de sports par les immigrants et (3) faciliter leur accès aux services municipaux et gouvernementaux disponibles dans les quartiers. Le Plan d'action vise aussi (4) le développement de certains projets culturels en français dans les bibliothèques et les maisons de la culture.

Comme nous l'avons mentionné, depuis l'entrée en vigueur de la réorganisation municipale, la Ville de Montréal a instauré de nouvelles orientations en matière de diversité ethnique. En 2003, la Ville de Montréal a signé avec le gouvernement du Québec un Contrat de ville valide jusqu'en 2007 et par lequel elle s'est engagée à réaliser certains projets ciblant les minorités ethniques sur son territoire (Québec, 2003a). Deux de ces projets sont issus des recommandations adoptées lors du Sommet de Montréal. Parmi les projets retenus, le premier consiste à la mise en place, par la Ville, d'une banque de candidatures (150 candidats) à partir de laquelle elle pourra procéder à des nominations au sein des instances consultatives et décisionnelles municipales. Elle pourra ainsi accroître la présence des personnes issues des minorités ethniques au sein de ces instances. Pour ce qui est du

⁵⁸ Site Internet du Projet Metropolis consulté le 25 septembre 2005 : http://canada.metropolis.net/events/urban-forum/Montreal_F.html.

deuxième projet, la Ville doit travailler en étroite collaboration avec le MRCI dans le but de préciser les différentes modalités d'un futur centre de références qui aura comme mandat de soutenir divers projets d'organismes et de personnes issues des minorités visibles. De plus, la Ville s'est engagée à mettre en place un plan d'action en matière de relations interculturelles basé essentiellement sur deux axes d'intervention distincts dont l'un consiste à l'intégration des nouveaux arrivants. Le second axe met l'accent sur la décentralisation vers les arrondissements en ordonnant le transfert des projets et des services à l'échelle des arrondissements. Ce dernier volet a donné lieu à la constitution de plans d'action locale dans les arrondissements, lesquels identifient 15 axes principaux. Ces plans d'action locale sont également une proposition issue du Sommet de Montréal.

Tableau 2.7 Les 15 axes des projets intégrés dans les plans d'action locale des arrondissements⁵⁹

Accueil et intégration des nouveaux arrivants	Développement d'outils de gestion	Participation civique
Portraits et diagnostics sur la diversité	Employabilité, mise en valeur des habilités professionnelles	Mise à jour des politiques culturelles
Projets de rapprochement interculturel	Gestion des événements Populaires	Identification des besoins des aînés
Ressources pour les requérants au statut de réfugiés	Développement des partenariats avec le communautaire	Gestion de conflits interculturels
Évaluation de l'offre des services	Identification des ressources et du soutien aux arrondissements	Prévention de la violence chez les jeunes

La Ville a donné suite à deux autres recommandations retenues à l'occasion du Sommet de Montréal, sans toutefois les incorporer au contrat de ville. La première est la mise en place d'un projet-pilote qui vise la sensibilisation des employés municipaux à l'interculturel. La Ville désire mieux préparer et mieux outiller ses employés à la réalité multiethnique de Montréal par le biais d'un programme de formation institutionnelle portant sur l'interculturalisme. Il faut mentionner que la Ville de Montréal avait déjà un programme de formation à la diversité pour ses employés qui avait rejoint, en 1997, plus de 300 employés de la Ville (Ouellet, Charbonneau et Ghosh, 2000). La recommandation prévoit une période de mise en place du

⁵⁹ La liste des axes des projets est tirée de la présentation orale *L'Assemblée publique sur les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration* présentée le 28 avril 2004 par la Direction des affaires interculturelles lors de la Commission permanente du conseil de ville sur les affaires corporatives, la gestion stratégique, le capital humain et la diversité ethnoculturelle.

programme échelonné entre 2003 et 2008. La première année vise à effectuer une mise à jour de cette formation en dressant l'inventaire des différents besoins des employés de la Ville. La deuxième année est consacrée à l'élaboration et à la validation des contenus et des stratégies de formation. Finalement, entre 2005 et 2008, une formation continue en relations interculturelles sera offerte aux employés municipaux. La dernière recommandation issue du Sommet de Montréal est la production et la préparation de matériel pédagogique sur les droits humains visant à éduquer les jeunes de 5 à 12 ans fréquentant les camps de jour de la Ville de Montréal dans certains arrondissements jugés prioritaires.

Parallèlement, la Ville de Montréal a adopté, le 22 mars 2004, une nouvelle déclaration qui porte sur la diversité et l'inclusion. Dans cette déclaration, la Ville a pris différents engagements qui touchent plusieurs aspects de son administration (Ville de Montréal, 2004b). D'une part, elle s'engage à corriger la sous-représentation des membres des minorités ethniques au sein de sa fonction publique. À cet effet, le comité exécutif a rendu public, le 19 mai 2004, un plan d'action qui prévoit l'adoption d'un PAÉE dans les arrondissements et les services corporatifs de la Ville. Le maire a fait part également de son engagement, lors d'une allocution le 25 mai 2004, d'engager «d'ici trois ans 1 000 nouveaux employés»⁶⁰ qui appartiennent aux quatre groupes sous-représentés au sein de la fonction publique municipale : les minorités ethniques, les minorités visibles, les femmes et les autochtones. Cet engagement a été pris à la suite de l'adoption, par l'Assemblée nationale en 2000, de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*. Cette loi oblige tout organisme public de plus de 100 employés à élaborer et à se doter d'un programme d'accès à l'égalité en emploi. Les autres engagements pris par la Ville concernent l'imputabilité des cadres en matière de discrimination raciale et sa participation sur une base annuelle à la *Journée internationale pour la tolérance* qui se tient le 16 novembre. De plus, elle s'engage à faire respecter, sur son territoire, les principes d'égalité en dignité et en droits entre les individus ainsi que de faire la

⁶⁰ Ville de Montréal, site Internet : http://www2.ville.montreal.qc.ca/mairie/fr/allo_25-05-2004_mai_f.shtm.

promotion de la non-violence et de l'inclusion. Mais à quoi doit-on s'attendre au juste de cette nouvelle déclaration? Quelle est sa portée réelle sur l'administration municipale? Ces questions sont pertinentes dans la mesure où certaines critiques sont adressées aux politiques et aux déclarations antérieures adoptées par la Ville. Ces critiques portent surtout sur les moyens concrets adoptés pour appliquer ces politiques dans la gestion quotidienne des dossiers municipaux relatifs à la diversité ethnique.

En regardant la question de l'intégration à la Ville de Montréal, il reste beaucoup de choses à faire. Politiquement, il n'y a aucune pression pour obliger que les choses s'accélèrent [...]. Ça fait 20 ans qu'on a des déclarations, le problème c'est de construire des actions et des opérations efficaces pour l'intégration des nouveaux arrivants. Il y a un large fossé entre ces deux aspects, l'un est théorique et l'autre pratique. Le problème se pose toujours et c'est le cas autant pour Montréal, Québec et le Canada. On retrouve d'un côté les grandes déclarations, mais on n'arrive jamais du côté pratique à développer les moyens techniques ou opérationnels pour appliquer ces déclarations (A-03).

Traditionnellement, la Ville de Montréal a toujours fait la promotion de son caractère cosmopolite par diverses mesures symboliques. Plusieurs d'entre elles qui existaient avant la réorganisation municipale ont été reprises par l'administration du maire Tremblay. Par exemple, en 2004, la Ville de Montréal a proclamé le mois de février *Mois de l'histoire des Noirs*. Cette même année, le conseil de Ville a fait également une déclaration soulignant le *Bicentenaire de la victoire du peuple haïtien* contre son pays colonisateur, la France, et précisant la contribution de cette victoire à l'avancement des droits humains pour l'ensemble des sociétés. Du même souffle, il a déclaré le 19 janvier *Journée Martin Luther King jr* pour souligner le rôle historique de ce personnage dans la lutte contre la discrimination des Noirs. Le 18 septembre 2004 la *Place de la Roumanie* est inaugurée au coin des rues Sewell et Clark dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal. Cette initiative visait à célébrer le 100^{ième} anniversaire de la présence de la communauté roumaine à Montréal ; événement auquel a participé le président de la Roumanie, Ion Iliescu.

Cependant, ces mesures s'inscrivent dans l'approche du conseiller municipal Marcel Tremblay qui se restreint uniquement à des dimensions symboliques et monoethniques de la gestion de la diversité ethnique. Depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration en 2002, le discours officiel des dirigeants politiques et les orientations de la Ville de Montréal reflètent une approche interculturelle qui repose sur le développement des relations entre les groupes ethniques. Il semble cependant que cette approche ne se soit pas transposée dans les pratiques quotidiennes de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de l'administration municipale, alors qu'«une approche monoethnique demeure dans les faits toujours ancrée dans les mœurs et les pratiques quotidiennes de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de la Ville» (A-04). En réalité, une vision d'ensemble semble absente des pratiques municipales de gestion de la diversité et d'une compréhension des enjeux qui y sont reliés (A-04 et A-06). Dit autrement, la gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal se situe «dans un registre qui est essentiellement celui de la communication politique, sans aucune ligne directrice sur le contenu de la politique à mener» (Jouve, 2005, p. 9).

Tableau 2.8 Synthèse des programmes et politiques de gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal

Politiques, programmes et mesures	Date d'adoption	Objectifs principaux
Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale	21 mars 1989	Par cette déclaration, la Ville de Montréal s'engage, par tous les moyens dont elle dispose, à combattre toutes formes de discrimination relatives à la race, à l'origine ethnique ou nationale, à la couleur ainsi qu'à la religion. Un plan d'accès à l'égalité est intégré à la déclaration.
Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	21 mars 1989	Cette mesure, insérée dans <i>la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale</i> , vise à sensibiliser la population montréalaise aux problèmes rattachés au racisme.
«Février, Mois de l'histoire des Noirs»	1992	À l'instar de plusieurs grandes villes nord-américaines, la Ville de Montréal reconnaissait symboliquement l'importance de la contribution des communautés noires au dynamisme social, économique et culturel de la métropole montréalaise en faisant du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs. Cette marque de reconnaissance a été officialisée à nouveau en janvier 2003 par l'administration de la nouvelle Ville de Montréal.
Construire ensemble- Orientations 2000-2001-2002	2000	Ce plan triennal a été produit par le Bureau des affaires interculturelles et vise principalement à favoriser et à encourager la pleine participation des citoyenNEs indépendamment de leurs origines aux différentes dimensions sociale, économique, culturelle et politique de la métropole. Pour atteindre cet objectif, le plan comporte quatre volets : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention dans l'accueil et l'établissement des nouveauxELLES immigrantEs. ▪ Appliquer des principes d'équité, de non-discrimination et de non-exclusion en vertu des pouvoirs dont la Ville dispose. ▪ Prendre en considération les besoins des citoyenNEs de toutes origines dans les orientations et les services de la Ville. ▪ Miser sur le caractère cosmopolite de Montréal et valoriser celui-ci.
Sommet de Montréal	Juin 2002	À la suite du Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, quatre recommandations formulées ont été adoptées par la Ville de Montréal, dont deux se retrouvent dans le contrat de ville signé entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une banque de candidatures qui servira à renforcer la présence et la participation des membres des communautés ethnoculturelles aux instances consultatives et décisionnelles de la Ville. ▪ Créer un centre de référence qui aura la fonction de soutenir des projets issus des minorités visibles.

Les deux autres recommandations sont :

- La création d'un projet-pilote visant la sensibilisation des fonctionnaires municipaux à l'interculturel.
- La production de matériel pédagogique sur les droits humains pour les jeunes de 5 à 12 ans qui fréquentent les camps de jour offerts par la Ville.

Contrat de ville	De 2003 à 2007	Le contrat de ville comprend également un engagement de la part de la Ville de Montréal à élaborer un plan d'action en matière de relations interculturelles. La Ville doit renforcer son rôle en matière d'intégration des nouveauxELLES immigrantEs ainsi que diriger ses services vers les arrondissements.
<i>Déclaration de Montréal pour la diversité et l'inclusion</i>	22 mars 2004	La <i>Déclaration de Montréal pour la diversité et l'inclusion</i> remplace la déclaration précédente contre la discrimination raciale. Elle repose sur des valeurs communes comme la dignité, le respect de la vie humaine, l'ordre social et la protection contre l'arbitraire. La Ville de Montréal entend faire refléter ses valeurs au sein de ses institutions et de son administration afin d'encourager un rapprochement et un dialogue interculturel. L'objectif premier de la politique est de favoriser une meilleure gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de la Ville. Le plan d'accès à l'égalité en emploi constitue un élément important de cette déclaration.
<i>Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (21 mars)</i>	Février 2004	La Ville s'engage à poursuivre ses actions, en fonction des pouvoirs dont elle dispose, contre toutes formes de discrimination raciale.
<i>Journée Martin Luther King Jr</i>	15 décembre 2003	La déclaration du maire vise à faire du 19 janvier 2004, la <i>Journée de Martin Luther King jr</i> .

2.5 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons voulu présenter l'importance du rôle joué par l'immigration internationale dans le développement des sociétés canadienne et québécoise et surtout depuis que leurs économies ont été intégrées dans un processus de globalisation. La gestion de ces sociétés multiethniques se complexifie et les États adoptent en ce sens des politiques de gestion de la diversité ethnique. Si les États canadien et québécois sont insérés dans une logique de concurrence pour l'adhésion des immigrants à leur communauté politique, la gestion de la diversité

ethnique à l'échelle municipale répond à une toute autre logique. Comme nous avons pu le constater avec le cas de Montréal, la réorganisation municipale effectuée par le gouvernement en 2002 a changé profondément la gestion des politiques urbaines dans la structure politico-administrative de la métropole. La gestion de la diversité ethnique a été intégrée dans le processus de décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements. Ce sont eux qui ont désormais la responsabilité d'intervenir sur les questions et les dossiers liés à la gestion de la diversité ethnique. Par contre, comme nous l'avons vu, la gestion municipale de la diversité ethnique est marquée par un manque de vision et de compréhension de la part des élus municipaux. Ces derniers entravent la prise en considération de cette réalité dans la gestion des politiques urbaines, et ce, même si l'institution municipale se donne des outils pour y parvenir. Les arrondissements deviennent ainsi les territoires d'intervention de l'action municipale.

Si l'approche de gestion de la diversité ethnique de la Ville de Montréal semble dépassée par les enjeux liés à l'immigration internationale, il n'en demeure pas moins que, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, cette dernière continue d'exercer des pressions sur l'appareil politico-administratif municipal.

CHAPITRE III

L'ESPACE URBAIN MONTRÉALAIS, L'ACTION COLLECTIVE ET LES MINORITÉS ETHNIQUES

«Si la révolution est toujours en retard sur l'évolution, la cause en est à la résistance des milieux : l'eau d'un courant bruit entre ses rivages parce que ceux-ci la retardent dans sa marche ; la foudre roule dans le ciel parce que l'atmosphère s'est opposée à l'étincelle sortie du nuage».

ÉLISÉE RECLUS
*L'évolution, la révolution et l'idéal
anarchique (1891)*

L'histoire des villes et la façon de les penser sont souvent associées à la transformation du rôle des mouvements sociaux urbains et de l'action collective (Harvey, 2003). Montréal n'y fait pas exception : de nombreux travaux ont documenté l'évolution historique des mouvements urbains sur la scène montréalaise ainsi que leur contribution à la démocratisation de l'appareil municipal (Hamel, 1991, 2004; Sénécal, Germain et Bénard, 2002; Germain, Morin et Sénécal, 2004). Cependant, même si quelques études ont démontré le rôle de la structuration communautaire joué dans l'établissement de certains groupes ethniques (Aiken, 1984; Lavigne, 1987; Helly, 1987; Paré, 1998), il est difficile de situer leur participation dans les mouvements urbains montréalais. Les groupes ethniques surtout établis à Montréal ont pourtant constitué, au cours des années, un réseau associatif important. Au début des années 1990, ils étaient 1 800 organismes issus des groupes ethniques sur l'ensemble du territoire du Québec, dont la quasi-totalité est localisée à Montréal (Aboud et al, 1995). Malgré l'importance de ce réseau à Montréal, leur participation à la ville et leur intérêt pour les affaires urbaines ont été peu étudiés. Pourtant, certains problèmes rencontrés par les membres des groupes ethniques relèvent directement du palier municipal.

Ce chapitre est consacré à la diversification ethnique de la population dans l'espace urbain montréalais et au rapport des groupes ethniques à la Ville pour améliorer la gestion municipale de la diversité ethnique. Tout d'abord, nous nous intéressons aux pressions exercées par la diversité ethnique sur l'appareil politico-administratif municipal montréalais. Par la suite, nous dressons un portrait des dynamiques associatives qui caractérisent les modes d'organisation et de mobilisation sociale des groupes ethniques. Finalement, nous présentons la participation des groupes

ethniques à la sphère municipale à travers deux instances : le conseil de ville et les tables de concertation de quartier (TCQ).

3.1 L'appareil politico-administratif municipal montréalais sous la pression de la diversité multiethnique

Cette partie met en lumière certains besoins et problèmes que rencontrent les membres des groupes ethniques face à la lenteur de l'appareil politico-administratif municipal à s'adapter pour mieux répondre à la réalité multiethnique de Montréal. Nous avons classé ces problèmes en fonction des données recueillies auprès des informateurs-clés interviewés. Nous les avons regroupés en quatre catégories : la sous-représentation au sein de la fonction publique et dans les structures consultatives, la connaissance et l'accès relatif aux services et aux ressources municipales, le logement et, finalement, les relations entre les membres des minorités ethniques et le corps policier. Nous complétons les données recueillies avec certaines études réalisées à ce sujet.

3.1.1 La sous-représentation des minorités ethniques dans les instances municipales et para-municipales

Étant donné la réalité démographique de la métropole, les personnes issues des minorités ethniques connaissent une sous-représentation au sein de la fonction publique. Rappelons qu'en 2001, 63 % de la population montréalaise se réclamait d'une origine ethnique autre que britannique, française ou autochtone. La fonction publique de la Ville de Montréal compte un nombre important d'employés ; ils étaient 23 322 personnes au total à y travailler en 2004 (Ville de Montréal, 2004a). Bien que la Ville ait adopté son premier Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) en 1989, sa composition ne reflète pas la diversité ethnique de la population montréalaise. Une récente enquête réalisée par la Ville de Montréal révèle que seulement 11,5 %⁶¹ des emplois sont occupés par des personnes issues des

⁶¹ Cette enquête recense un nombre total d'employés de 28 684. Parmi eux, 3 283 fonctionnaires sont issus des minorités ethniques et visibles.

minorités ethniques et visibles (Giulay, 2005)⁶². De plus, une année auparavant, le Conseil jeunesse de Montréal avait répertorié seulement neuf personnes de moins de 30 ans⁶³ issues des minorités ethniques et visibles qui occupaient un emploi permanent⁶⁴ (Conseil jeunesse de Montréal, 2004).

Cette sous-représentation s'expliquerait surtout par une discrimination systémique qui s'est ancrée au sein de la gestion administrative municipale montréalaise. Un employé à la Ville évoque le favoritisme dans l'embauche des employés à la Ville de Montréal, dont les réseaux de contacts qui favorisent les Québécois d'origine et de langue françaises (A-04). De nombreux avantages sont associés aux emplois municipaux, ce qui explique la forte compétition lors des embauches et le difficile accès à ces emplois pour les membres des minorités ethniques.

Dans les années 1980, des études démontraient que malgré les diminutions de salaires effectuées au niveau provincial, il y avait en général une croissance des salaires au niveau municipal. Cela démontre entre autres que les emplois municipaux sont toujours plus convoités, à cause des avantages sociaux et de la permanence. Plus c'est convoité, plus c'est difficile pour les personnes issues des minorités ethniques et visibles d'y avoir accès (A-05).

Cette situation a été décriée par plusieurs organismes qui ont longtemps revendiqué une meilleure représentation des minorités ethniques au sein de l'administration municipale. Comme nous l'avons déjà mentionné au chapitre 2, cette question a encore été abordée récemment lors de la séance publique sur les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration tenue par la Commission permanente sur les affaires corporatives, la gestion stratégique, le capital humain et la diversité ethnoculturelle. Jusqu'à maintenant, les revendications n'ont pas eu d'effets importants sur la composition de l'administration municipale : «les initiatives et les pressions de la plupart des organismes ethniques ont beaucoup ciblé le domaine de

⁶² Il est indiqué également que la majorité de ces personnes qui possèdent un emploi au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal ont de la difficulté à accéder aux emplois permanents.

⁶³ Le Conseil jeunesse de Montréal soulève quelques réserves en ce qui concerne l'exactitude des données utilisées parce que les systèmes d'information de la Ville de Montréal ne sont pas totalement intégrés et sont décentralisés.

⁶⁴ Les employés de moins de trente ans représentent 21 % de la fonction publique de la ville de Montréal.

l'accès à la fonction publique pour qu'elle reflète la diversité culturelle de la ville et cela n'a jamais marché» (A-05). D'ailleurs, cette thématique continue d'être un des dossiers prioritaires du Conseil interculturel de Montréal. Ce dernier exerce des pressions auprès des dirigeants politiques afin que la Ville se dote d'un PAÉE et d'un Bureau spécial d'accès à l'égalité en emploi qui aurait la responsabilité de l'élaboration du PAÉE ainsi que de son application (Conseil interculturel de Montréal, 2005).

Dans ce cas, faut-il percevoir, dans le rattachement de la Direction au Service de la gestion stratégique, du capital humain et de la diversité ethnoculturelle, une volonté chez les dirigeants municipaux de faire progresser le dossier d'égalité en emploi? Difficile de répondre à cette question, mais les déclarations du maire de Montréal laissent entrevoir une volonté politique d'améliorer la situation des personnes issues des minorités ethniques au sein de la fonction publique municipale. Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le maire a pris l'engagement que la Ville allait embaucher 1 000 personnes au cours des trois prochaines années parmi les quatre groupes sous-représentés dans la fonction publique municipale, soit les minorités ethniques, les minorités visibles, les femmes et les autochtones⁶⁵.

Sur le plan politique, la Ville de Montréal possède plusieurs instances au sein desquelles les membres issus des minorités ethniques se retrouvent également sous-représentés. Premièrement, le conseil municipal ne reflète pas la diversité multiethnique de la population de la ville de Montréal. La sous-représentation dont il est question ici se décline à la fois au sein des instances décisionnelles et de concertation de la Ville de Montréal qui sont au nombre de 205 au total⁶⁶. Lors des élections municipales de novembre 2001, les conseillers municipaux qui ont réussi à

⁶⁵ Allocution du maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, à l'occasion de la *Journée de sensibilisation et d'échange sur la diversité ethnoculturelle organisée par le Conseil interculturel de Montréal*, tenue le 25 mai 2004. http://www2.ville.montreal.qc.ca/mairie/tr/allo_25-05-2004_mai_f.shtml

⁶⁶ Les données sont tirées de la présentation orale *L'Assemblée publique sur les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration* présentée le 28 avril 2004 par la Direction des affaires interculturelles lors de la Commission permanente du conseil de ville sur les affaires corporatives, la gestion stratégique, le capital humain et la diversité ethnoculturelle.

se faire élire proviennent uniquement d'un nombre restreint de groupes ethniques⁶⁷. Ces groupes jouissent même d'une sur-représentation au sein du conseil municipal (Simard, 2004a, 2004b). Pour remédier à la sous-représentation des minorités ethniques au sein de ces instances décisionnelles et de concertation, la Ville a créé une banque de candidatures de 150 personnes pour corriger cette situation.

3.1.2 Les services et les ressources municipales

Certains services publics municipaux offerts par la Ville de Montréal subissent des pressions à la suite de l'arrivée importante de nouveaux immigrants sur le territoire de la métropole. Ces services touchent plusieurs domaines comme l'habitation et le logement, le développement économique, social et communautaire, la culture, le transport, l'environnement, les sports et loisirs, etc. Nous incluons aussi dans les services municipaux les équipements et infrastructures collectifs municipaux mis à la disposition des résidants. Par contre, certains informateurs-clés ont précisé que la Ville de Montréal n'avait pas su adapter ses services à la réalité multiethnique de la population (A-03 et A-04). Le comité du CIM sur l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés culturelles abonde dans le même sens en constatant que «la culture corporative de la Ville de Montréal n'est pas suffisamment réceptive à la diversité culturelle et à l'inclusion» (Conseil interculturel de Montréal, 2005, p. 26).

Certains services de la Ville ont cependant démontré des efforts pour s'adapter à la réalité multiethnique de Montréal, comme la Société des transports de Montréal (STM) ou certaines bibliothèques qui ont fait l'achat de livres édités dans des langues autres que le français ou l'anglais⁶⁸. Malgré ces quelques avancées, un informateur-clé interviewé qui fait partie du comité du CIM sur l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés culturelles estime que

⁶⁷ Il s'agit essentiellement d'élus d'origine juive, italienne et grecque.

⁶⁸ En 1988, la Ville a mis en place le Programme de soutien à l'interculturalisme et de collections multilingues dans les bibliothèques. Le Plan d'action d'accueil et d'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal comportait aussi un volet sur les bibliothèques municipales.

seulement «10 % des services municipaux sont vraiment adaptés à la réalité de la diversité ethnique» (A-03). Il évoque quelques pistes d'explication pour comprendre cette situation, dont l'ignorance des dirigeants administratifs et politiques concernant les défis que représente la diversité ethnique. Il souligne aussi un manque de sensibilisation des dirigeants municipaux vis-à-vis des enjeux et des moyens pour y faire face. Le facteur linguistique est également soulevé pour expliquer cette situation ; les personnes dont la connaissance du français est limitée «peuvent rencontrer des problèmes dans l'accès à certains services municipaux comme l'information sur des problèmes reliés aux urgences. Il y a beaucoup de problèmes de communication» (A-03). Cette situation entretient le manque de connaissance des services municipaux, de la réglementation municipale ainsi que des droits des membres des minorités ethniques.

Par ailleurs, la précarité des conditions de vie influence également l'accessibilité aux services municipaux d'une partie des membres des minorités ethniques. Un informateur-clé associé à un centre de recherche indépendant souligne la question de l'accessibilité aux services municipaux qui serait selon lui plus difficile pour les minorités ethniques qui habitent certains quartiers défavorisés de la ville de Montréal : «on constate que dans plusieurs quartiers défavorisés l'accès aux parcs, aux services de loisirs laisse quelque peu à désirer surtout en ce qui a trait à leur accessibilité, leur qualité et leur disponibilité» (A-05). Les quartiers où cette réalité est plus visible sont ceux où l'on retrouve des logements dont les loyers sont les moins chers comme Parc-Extension, St-Michel, Montréal-Nord et Côte-des-Neiges. Les membres des minorités ethniques se concentrent dans ces quartiers, créant ainsi des poches de pauvreté (Ledoyen, 2003). Les services publics ne sont pas adaptés pour desservir adéquatement les besoins et les intérêts des populations de ces quartiers (A-05). Par exemple, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce restreint l'accès des groupes ethniques aux lieux publics de l'arrondissement en les limitant à un seul événement annuel⁶⁹. De plus, cette

⁶⁹ Procès-verbal de la séance régulière du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, tenue le lundi 7 juin 2004, p. 682.

http://www2.ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/pdf/cdn_ndg/fr/2004/Proces_verbal_du_7_juin_2004.pdf

réglementation exige de la part des organisateurs le dépôt d'un dollar par personne, l'achat d'une police d'assurance d'une valeur de trois millions de dollars, ce qui représente une somme de 1 500 à 2 000 dollars, et la présence d'agents de sécurité si l'événement prévoit la vente et la consommation d'alcool (A-05). En plus de limiter l'accès aux espaces publics, cette réglementation favorise ainsi les organisations les mieux nanties.

Les services municipaux liés aux équipements sportifs et de loisirs subissent également des pressions causées par les pratiques des membres des minorités ethniques. À titre d'exemple, il suffit notamment de penser aux terrains de soccer et aux piscines publiques (Billette, 2005)⁷⁰. Les terrains de soccer sont très achalandés compte tenu de l'importance des adeptes issus des minorités ethniques qui pratiquent ce sport (A-04). Selon une étude menée par Statistique Canada, les clubs et les équipes sportives sont les types d'organisation les plus fréquentés par les membres des minorités. Cette tendance augmente d'une génération à une autre : «les personnes qui ont vécu au Canada pendant deux générations ou plus étaient deux fois plus susceptibles que les personnes de la première génération à participer dans des clubs ou des équipes de sports (23 % par rapport à 12 %)» (Statistique Canada, 2003, p. 15). Or, selon le maire de Montréal, les aménagements nécessaires pour répondre à la demande nécessitent des investissements importants de la part de la Ville de Montréal, comme le démontrent les derniers qu'elle a effectués. Ces aménagements sont essentiellement de deux ordres. Le premier est l'installation de surfaces synthétiques qui permettent une plus grande utilisation des terrains sans que cela nécessite nécessairement un plus grand entretien⁷¹. Cependant, cette solution demande un investissement de départ

⁷⁰ Pour plus d'information concernant la gestion des piscines publiques à l'égard de la diversité ethnique, consulter le rapport de recherche *Pratiques municipales de gestion de la diversité ethnoreligieuse à Montréal : le cas des piscines publiques*, réalisée par Amélie Bilette. Document Internet consulté le 22 septembre 2005 : http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/GESTIONDIVERSIT_PISCINES-AB-AG-050202.pdf

⁷¹ Un des projets les plus récents est la réfection du parc Kent, situé dans le quartier Côte-des-Neiges, qui a eu lieu en 2000. Il a nécessité une somme de 1,5 millions pour installer la surface synthétique. La somme d'argent que représente cet investissement a été partagée entre le ministère québécois des Affaires municipales de la Métropole de l'époque et la Ville de Montréal. www2.ville.montreal.qc.ca/parcs

important. Le second est la conversion de terrains de baseball, qui est un sport en baisse de popularité, en terrain de soccer⁷².

L'adoption d'un plan d'action sur la diversité culturelle et sociale par la STM, la société para-publique qui assure la gestion du transport en commun à Montréal, constitue un exemple de l'adaptation d'un service municipal à la réalité multiethnique montréalaise. Ce plan, rendu public le 19 mars 2003, vise précisément à répondre aux défis posés par la diversification de ses usagers, notamment en ce qui concerne l'égalité en emploi et la sensibilisation des employés et des agents de surveillance à l'interculturel. Une des principales recommandations du plan d'action est la mise en place du *Comité sur la diversité ethnique et sociale*, dont la présidence est assurée par le représentant des usagers qui siège sur le conseil administratif de la STM.

Ces initiatives de la STM ne sont pas étrangères à l'importance que représente le transport en commun pour les immigrants, comme l'a démontré une récente étude (Shellenberg, 2004). Une forte proportion des immigrants utilise ce moyen de transport. Leur utilisation du transport en commun est nettement plus supérieure à celle de la population née au Canada : «la proportion de nouveaux immigrants qui utilisent le transport en commun pour se rendre au travail est plus du double de celle des personnes nées au Canada, soit de 48 % par rapport à 20 %, respectivement» (ibid., 2004, p. 40). De plus, en comparaison à Toronto et Vancouver, Montréal est la métropole au Canada où l'utilisation du transport en commun par les minorités ethniques récemment arrivées est la plus forte (ibid., 2004). Desservir adéquatement les quartiers où se concentrent les groupes ethniques représente alors un défi pour les dirigeants municipaux qui doivent assurer la mobilité des personnes, véritable enjeu pour l'accessibilité aux ressources.

Sur un autre plan, l'informateur-clé travaillant dans un centre de recherche fait également remarquer qu'il y a une réelle difficulté pour les entrepreneurs issus des minorités ethniques d'obtenir des contrats parmi ceux octroyés par l'administration

⁷² La Ville confirme sur son site Internet qu'elle a procédé à plusieurs conversions de terrain de base-ball en terrain de soccer. http://www2.ville.montreal.qc.ca/parcs/realisations/0024_1.htm

municipale. Les entrepreneurs issus des minorités ethniques ne parviennent qu'à obtenir une faible proportion des contrats octroyés via l'émission des appels d'offres faites par l'administration municipale. Aucune donnée n'est disponible à ce sujet, mais le maire de Montréal, lors d'une allocution, soulève ce problème et convient que la Ville doit donner, surtout aux jeunes des minorités ethniques, «un meilleur accès (...) aux contrats donnés par l'Administration»⁷³.

3.1.3 Le logement

Les problèmes rencontrés par les minorités ethniques dans le secteur du logement concernent surtout l'accessibilité, la salubrité et l'entretien. Montréal est la métropole canadienne où la proportion de nouveaux arrivants qui accède à la propriété est la plus faible. Elle est aussi l'une des villes où la proportion de locataires est la plus forte, ce qui se reflète inévitablement chez les immigrants. Entre 1996 et 2001, 11,4 % seulement des nouveaux arrivants à Montréal ont accédé à la propriété comparativement à des proportions de 33,2 % et de 41,3 % pour Toronto et Vancouver (Schellenberg, 2004). L'augmentation observée des prix des unités d'habitation à Montréal entre le premier trimestre de 2000 et le deuxième trimestre de 2004 ne favorise pas l'accessibilité à la propriété. En effet, pour cette période, le prix moyen d'une maison unifamiliale est passé de 173 000 \$ à 312 000 \$ et le prix moyen d'une copropriété a augmenté de 120 000 \$ à 215 000 \$ (Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, 2004).

Les difficultés que rencontre un immigrant lors de la recherche d'un logement s'inscrivent dans un contexte de pénurie de logement qui sévit à Montréal depuis quelques années. Le taux d'inoccupation à Montréal tourne autour de 1 % pour la période de 2002-2004 et, selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), il y a pénurie de logements lorsque le taux d'inoccupation se retrouve en dessous de 3 %. Déjà, dans un contexte normal, les obstacles rencontrés par un

⁷³ Cette allocution a été prononcée par le maire Gérald Tremblay le 25 mai 2004, lors de la Journée de sensibilisation et d'échange sur la diversité ethnoculturelle organisée par le Conseil interculturel de Montréal. http://www2.ville.montreal.qc.ca/mairie/fr/allo_25-05-2004_mai_f.shtm

immigrant lors de la recherche d'un logement sont fréquents : «une proportion importante (38 %) d'immigrants devant trouver un logement à leur arrivée au Canada ont dû composer avec certains problèmes à cet égard» (Shellenberg, 2004, p. 44). Cette difficulté relève surtout des coûts des logements et de la faiblesse des revenus des nouveaux arrivants. Dans un contexte de pénurie, les cas de discrimination raciale peuvent s'amplifier considérablement (Ledoyen, 2003). Le marché locatif est saturé, les propriétaires sont plus sélectifs face au choix de leurs locataires et certains se basent sur des critères raciaux pour choisir leurs locataires (ibid., 2003). Les problèmes dans le domaine du logement ne concernent pas seulement les nouveaux arrivants. Toutefois, une chercheuse, en se référant à une étude réalisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, souligne qu'à Montréal «la couleur de la peau est un facteur important de discrimination dans le logement» (ibid., 2003, p. 1). Elle établit une corrélation entre la forte concentration d'une population issue de l'immigration, qu'elle soit récente ou ancienne, et les mauvaises conditions d'habitation et d'insalubrité des logements.

[...] les ménages disposant de peu de revenus sont proportionnellement très nombreux chez les immigrés récents [...]. Exclue pour beaucoup d'entre eux des zones résidentielles, par ailleurs relativement accessibles en terme de coûts, ils se retrouvent en surconcentration dans des quartiers spécifiques, telle une partie du quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Dans ces zones «ethniques», les logements sont en général mal entretenus, voire insalubres. Elles jouent donc un rôle de quartier d'accueil, mais c'est là que l'on retrouve les plus démunis des membres des communautés culturelles, que l'on relève les plus sérieux problèmes de logements locatifs (ibid., 2003, p. 2).

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre (RRSSSMC) avait déjà appelé à un resserrement de la réglementation municipale à ce sujet : «l'application par les municipalités de normes minimales de salubrité et de sécurité dans le logement locatif devrait être soutenue et encouragée» (2002, p. 7). Pour sa part, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) constate que le «pourcentage de logements nécessitant des réparations majeures

est de 7,7 %, mais s'établit à 8,9 % à Montréal et dépasse 10 % dans plusieurs quartiers»⁷⁴.

3.1.4 Les relations avec le corps policier

Les tensions existantes dans les relations entre les membres des groupes ethniques et le corps policier découlent surtout de l'utilisation par ce dernier de pratiques discriminatoires à leur égard. Un professionnel à l'emploi de la Ville de Montréal mentionne que des personnes issues des minorités ethniques se plaignent des mauvais traitements de la part d'agents de sécurité dont elles ont été victimes : «certains groupes sociaux chez les minorités visibles, surtout les jeunes de moins de trente ans, seraient plus souvent qu'autrement victimes de pratiques dérogatoires» (A-04). Ces plaintes renvoient à la notion de profilage racial dont la pratique dépasse le simple corps policier ; elle inclut également les services de prévention du crime et de la sécurité dans le métro de Montréal. Le Groupe de travail du gouvernement du Québec sur le profilage racial définit cette pratique comme :

Toute action prise par une ou des personnes d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs tels (sic) la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel.⁷⁵

Ce sont surtout des jeunes, âgés de moins de trente ans, qui se disent le plus souvent victimes du profilage racial. L'informateur-clé associé à un centre de recherche indépendant fait référence à des études longitudinales démontrant que ce sont quatre groupes ethniques plus particulièrement qui sont victimes de ce type de pratique : les juifs, les Arabes, les musulmans ainsi que les personnes de couleur noire. Cela expliquerait pourquoi plusieurs personnes, qui se disent victimes de

⁷⁴ Les données disponibles sur le site Internet de l'organisme proviennent d'une commande du FRAPRU à Statistiques Canada.

⁷⁵ Cette définition a été lue à l'Assemblée nationale le 23 mars 2004 pour souligner la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/040323.htm#_Toc67903142

comportements discriminatoires de la part d'agents de police et de sécurité, ne considèrent pas que le traitement de leurs plaintes soit effectué sérieusement. En bout de ligne, ces personnes perdent confiance envers les institutions (Commission ontarienne des droits de la personne, 2004). Cette perception pourrait expliquer la faible proportion de plaintes faites à la STM concernant le comportement discriminatoire de certains de ses agents de sécurité. La STM a reçu en 2002 trois plaintes relatives à des comportements discriminatoires de la part de ces employés sur 79 au total⁷⁶. Pourtant, le rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines du racisme a qualifié d'alarmante la situation au Canada à la suite d'une visite en 2003. Plusieurs représentants d'organismes lui ont rapporté l'existence d'un racisme systémique qui s'est instauré dans le maintien de l'ordre dans certaines villes canadiennes, notamment à Montréal (Nations unies, 2004). Ce rapport souligne que les personnes d'origines africaines sont fréquemment victimes de pratiques discriminatoires de la part des forces policières.

De plus, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) semble lent à s'adapter à la réalité multiethnique de Montréal. Le SPVM a posé un premier geste significatif uniquement en 2003 en mettant en place un comité stratégique et quatre comités de vigie. Des représentants de la population siègent sur ces comités dont le rôle est de conseiller le SPVM sur les relations qu'il entretient avec les groupes ethniques de Montréal. Alors que plusieurs intervenants de groupes de défense de droits craignent une diminution des libertés individuelles, le SPVM s'est doté, le 22 mars 2004, d'un plan d'action et d'une Politique de profilage racial et illicite⁷⁷. Pourtant, déjà dans les années 1980, certaines études mettaient en évidence les problèmes existant entre le corps policier et les membres des groupes ethniques. En 1980, un premier document soulève le problème des relations entre le Service de police et les membres des groupes ethniques (Marleau, 1980). Une autre étude menée au milieu des années 1980 (Chérif, 1984) faisait remarquer quant à elle l'absence de politique et de mécanisme au sein du SPVM pour coordonner ses interventions en matière de

⁷⁶ Cette annonce a paru dans la chronique STM Info, publiée dans le quotidien Métro, le 20 mars 2003.

⁷⁷ Le SPVM a rendu public cette information dans son bulletin d'information le 08 avril 2004. http://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/hj_3_avr2004_.pdf

relations interethniques. Quoique certains efforts aient été faits dans le passé⁷⁸, il aura donc fallu plus de 20 ans pour que le SPVM adapte davantage son organisation à la réalité multiethnique de la métropole. S'il a fallu attendre si longtemps avant que le SPVM pose des gestes en matière de gestion de la diversité ethnique, c'est parce qu'il démontre, comme certains services municipaux, beaucoup de résistance face à ce domaine d'intervention.

Il y a une difficulté de transformer les sous-cultures organisationnelles comme le service de police. Il est très difficile de faire changer les choses dans les services qui possèdent déjà leurs cultures d'entreprise, ce qui fait en sorte qu'il est très difficile de faire avancer la question de la diversité ethnique (A-04).

Malgré les pressions subies par l'appareil politico-administratif montréalais, les services municipaux semblent mettre beaucoup de temps à s'adapter à la réalité multiethnique de la population qu'ils desservent. Peut-être que les changements apportés par la réorganisation municipale vont améliorer la situation avec le temps, mais pour l'instant cette situation donne lieu à certaines mobilisations sociales. Nous avons pu le constater avec les revendications portées par des personnes issues des groupes ethniques pour qu'elles soient mieux représentées dans la fonction publique municipale. Avant de nous attarder davantage à ces enjeux, sources de mobilisation, nous présentons dans la prochaine partie les dynamiques associatives des groupes ethniques.

3.2 Montréal : un lieu de mobilisation sociale

Il existe un capital social dense et important à Montréal tant du côté du mouvement communautaire québécois que celui issu des groupes ethniques. Avant de nous attarder au réseau associatif issu des groupes ethniques, nous abordons brièvement les mouvements urbains montréalais et leur contribution à la démocratisation de l'appareil municipal politico-administratif.

⁷⁸ Voir le rapport du Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles, plus communément appelé par le nom de son auteur, le rapport Bellemare (1988).

3.2.1 Les mouvements urbains montréalais

Les chercheurs qui ont étudié la scène montréalaise démontrent, de façon éclairée, que la métropole est occupée par une multitude d'acteurs qui participent aux mouvements urbains (Sénécal, Germain et Bénard, 2002; Germain, Morin, Sénécal, 2004; Hamel 2004). Ces derniers se caractérisent par leur diversité et leur hétérogénéité, alors qu'ils «se rattachent à divers courants idéologiques [et] leurs modèles d'organisation et d'action sont des plus contrastés» (Hamel, 2004, p. 57). Autrement dit, les mouvements urbains se distinguent et se différencient les uns par rapport aux autres notamment par leurs modes d'organisation et leurs formes diverses. Ils ont cependant la particularité commune de participer à l'action collective autour d'enjeux urbains et de démocratie locale en plus de s'être lancés dans une vaste entreprise de remise en question des «rapports de domination et de pouvoir [...] – ainsi que leur reproduction – dans l'aménagement urbain et la planification» (ibid., p. 58).

C'est surtout pendant la période allant de 1960 à la fin de 1980 que les mouvements urbains montréalais ont réussi à influencer les pratiques de l'administration municipale. Les changements qui en ont découlé s'observent surtout à partir de 1986 alors que le RCM arrive à la mairie ; ce parti municipal progressiste démontre une plus grande ouverture aux revendications de la population que l'administration précédente. Avant leur entrée sur la scène municipale, la Ville était sous le joug d'une administration technocratique dirigée par le maire Jean Drapeau peu enclin à la consultation publique. Par conséquent, Hamel considère :

il est [...] indéniable que les mouvements urbains ont contribué d'une manière significative à la modernisation de la planification et de la gestion urbaines et plus généralement de l'ensemble de l'administration municipale, tant dans ses finalités que dans son fonctionnement démocratique. C'est du moins ce que nous avons observé dans le cas de Montréal [...] (2004, p. 52).

De nouveaux défis se présentent aux mouvements urbains montréalais et, même s'ils ont été amplement étudiés, peu d'attention a été accordée à leur relation à la

diversité ethnique (Sénécal, Germain et Bénard, 2002; Germain, Morin, Sénécal, 2004; Hamel 2004). Hamel (2004) aborde cependant cet aspect en soulevant plusieurs questions qui touchent notamment la mobilisation des groupes ethniques, la solidarité dans un contexte multiethnique et la gestion organisationnelle entre différents acteurs dont l'origine sociale et culturelle et la localisation géographique au sein de l'espace urbain sont différentes. Ce qui nous intéresse davantage consiste à savoir si les organismes issus des groupes ethniques développent des stratégies pour effectuer des pressions auprès de l'institution municipale pour qu'elle s'adapte davantage à la réalité multiethnique de Montréal. Pour tenter de répondre à cette question, nous aborderons, dans la prochaine section, la dynamique communautaire des groupes ethniques et leur réseau associatif.

3.2.2 Le réseau associatif issu des minorités ethniques

Au Québec, les minorités ethniques ont développé, au cours des années, un réseau associatif et communautaire qui a pris une importance significative. Les différents organismes qui le composent couvrent plusieurs secteurs d'activités : «aide aux nouveaux arrivants, organisation d'activités et d'événements culturels, apprentissage du français, pratique religieuse, résolution de conflits familiaux, assistance sociale et défense d'intérêts économiques ou de positions politiques» (Helly, 1997, p. 157). Comme les mouvements urbains à Montréal, ce réseau associatif est caractérisé principalement par son hétérogénéité, liée étroitement aux nombreuses origines et cultures des groupes ainsi qu'aux formes diverses d'organisation qu'ils ont adoptées. Les organismes qui le composent constituent des lieux de rassemblement et de mobilisation pour les membres des groupes ethniques.

Comme Helly (1997) le démontre dans sa recension des études ethniques au Québec, le réseau associatif issu des minorités ethniques a été passablement étudié au cours des années 1970 et 1980. Cette auteure fait remarquer cependant qu'au cours de cette période les chercheurs privilégiaient plutôt une approche monoethnique, alors qu'ils s'attardaient à faire ressortir les trajectoires historiques

d'établissement de certains groupes ethniques à Montréal (période d'immigration, localisation, institutions, etc.). Plusieurs études réalisées à Montréal s'inscrivent dans cette perspective ciblant entre autres les Haïtiens (Dejean, 1978), les Portugais (Alpalhao et Da Rosa, 1979), les Grecs (Constantinides, 1983) ainsi que les Italiens (Painchaud et Poulin, 1988). Ces études sont reconnues surtout pour leur caractère essentiellement descriptif. Elles ne fournissent que très peu d'éléments d'analyse en ce qui concerne les facteurs explicatifs de la mise en place des organismes des groupes ethniques, de leur institutionnalisation, ainsi que du rôle qu'ils se donnent dans la collectivité.

Dans leur ensemble, les organismes communautaires issus des minorités ethniques peuvent être identifiés selon différentes catégories. Rappelons, à ce sujet, que Reichhold (1999) a dressé une typologie qui les distingue par catégories, dont les quatre principales sont les organismes monoethniques, les organismes multiethniques, les organismes qui offrent des services et les organismes religieux. Les organismes monoethniques se caractérisent par l'appartenance identitaire ethnique de leurs membres. Certaines études mettent en lumière le rôle joué par les petites bourgeoisies, coupées de la base, dans la formation de ces organismes au Québec (Bernier, Elbaz et Lavigne, 1984). Ces organismes s'adressent aux membres de cette même «communauté» et sont investis particulièrement par des personnes qui leur accordent une fonction de préservation des valeurs du pays d'origine (Helly, 1997). Les organismes multiethniques s'adressent quant à eux aux membres de différents groupes ethniques. Ces organismes sont issus, dans la majorité des cas, d'un regroupement de plusieurs organismes ethniques localisés au sein d'un même lieu afin d'élargir le bassin de personnes que l'organisme désire rejoindre. Les organismes qui offrent des services plus spécifiquement aux membres des minorités ethniques se caractérisent par le secteur dans lequel ils interviennent et non par les groupes ethniques auxquels ils s'adressent. Ces organismes interviennent dans des domaines comme le logement, l'intégration, la francisation, l'insertion en emploi, etc. Finalement, nous retrouvons les organismes religieux, mis en place par des communautés religieuses, mais qui s'adressent aux besoins de

l'ensemble de la collectivité sans prendre nécessairement en considération l'allégeance religieuse des bénéficiaires ou des membres.

Comme le démontrent les travaux de Helly (1997), la structuration du milieu associatif communautaire ethnique au Québec est fortement influencée par les politiques et programmes mises en place par les gouvernements provincial et fédéral. Lorsque le gouvernement du Parti québécois a publié, en 1981, *Autant de façons d'être Québécois*, son orientation vis-à-vis les groupes ethniques encourageait leur «désenclavement» ou leur «convergence». Au début des années 1990, le double mandat du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) est étendu à l'ensemble des organismes de l'appareil étatique québécois : favoriser le rapprochement au groupe majoritaire francophone et réduire les tensions entre les différents groupes (Helly, 1997). Les programmes de subvention du MCCI sont alors modifiés pour favoriser les organismes qui mettent en place des actions basées sur les relations interculturelles. Le gouvernement expose ainsi son intention d'«accorder la priorité aux activités les plus directement liées à la participation des membres des minorités culturelles (à la vie collective) et au développement de relations intercommunautaires harmonieuses» (ibid., p. 216). De plus, l'orientation du gouvernement vise «la multiplication des échanges intercommunautaires», l'initiation des «immigrants au mode de vie québécois», la promotion «des attitudes favorables à la diversité culturelle et raciale» et la réduction des «situations d'isolement de certaines catégories d'immigrés, ainsi que les tensions interethniques» (ibid., p. 216).

Le «désenclavement» des groupes ethniques est un objectif qui a été conservé sous le gouvernement du Parti québécois au milieu des années 1990 alors que celui-ci favorise plutôt une approche axée sur le développement d'un sentiment d'appartenance autour d'une citoyenneté québécoise en devenir⁷⁹. Comme nous

⁷⁹ En 1998-1999, le MCCI a mis en place le programme de soutien à la participation civique (PSPC) dont les objectifs s'inscrivent dans le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté québécoise. Pendant la première année d'existence du programme, 1,9 millions de dollars en subventions ont été octroyés à 162 organismes. Ce programme a été aboli en 2004 pour être remplacé par le programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI), dont les objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux du PSPC.

l'avons remarqué dans le chapitre précédent, la volonté de créer des liens entre les groupes ethniques est également partagée par l'État canadien depuis un certain nombre d'années. Ce dernier, par la poursuite d'objectifs similaires, subventionne, par le biais de sa politique du multiculturalisme, une proportion de plus en plus importante d'organismes multiethniques (McAndrew et Helly, 2004). Par conséquent, ce type d'organisme se multiplie. Plusieurs organismes monoethniques se regroupent entre eux pour répondre aux critères des programmes de financement et ainsi bénéficier des subventions gouvernementales.

Mis à part les programmes de subvention gouvernementaux, d'autres facteurs, comme la fragmentation ou la cohésion de plusieurs groupes ethniques, expliquent aussi la structuration du réseau associatif issu des minorités ethniques à Montréal (Helly, 1997). Certains groupes ethniques apparaissent clairement plus divisés que d'autres. En effet, il existe plusieurs groupes dont les «orientations politiques et intérêts diffèrent, voire divergent, en raison de la situation dans les pays d'origine» (ibid., p. 157). À cela, il faut ajouter un autre facteur de fragmentation, celui de la pluralité religieuse. En effet, plusieurs groupes ethniques regroupent des membres d'appartenances religieuses différentes. La situation inverse est aussi vraie lorsque plusieurs groupes ethniques différents partagent la même religion. Cette réalité se vit plus particulièrement au sein des groupes dont les personnes sont issues de ce qu'il est convenu d'appeler immigration tiers-mondiste⁸⁰, soit les immigrants d'origine vietnamienne, arabe ou *West Indian*. Plusieurs cas de figures, évoqués par Helly, illustrent cette réalité. Par exemple, les quelques 20 000 personnes de profession bouddhiste qui habitent Montréal sont d'origines vietnamienne, chinoise, cambodgienne, laotienne, tibétaine et japonaise. Elles n'ont cependant «aucun lien institutionnel entre elles, et chaque temple ou regroupement de pratiquants organise de manière autonome ses activités religieuses, sociales ou culturelles» (ibid., p. 157).

⁸⁰ Ce terme est utilisé pour marquer la diversification de la provenance géographique des immigrants à partir du début des années 1970, alors qu'ils provenaient essentiellement, avant cette période, de pays européens. Voir la partie du chapitre 2 portant sur les politiques d'immigration au Canada et au Québec.

En contrepartie, les membres de certains groupes ethniques jouissent d'une plus grande cohésion, notamment «en raison de leurs ressources financières, de leur implantation ancienne, de leur cohésion politique, ou encore de la similitude de leurs difficultés d'insertion sociale» (ibid., p. 157). Ces facteurs influencent grandement la facilité de ces groupes à s'organiser et à se regrouper; c'est le cas notamment des communautés juive, italienne, grecque et portugaise.

Même si les liens entre le réseau associatif des groupes ethniques et le mouvement communautaire québécois ont fait l'objet de peu d'études, il n'en demeure pas moins que, pour Hamel (2004), la diversité multiethnique des métropoles représente un défi pour les mouvements urbains dans le contexte de la métropolisation. Quel est alors, dans le contexte montréalais, le rapport entre ces deux réseaux associatifs? L'un est-il en marge de l'autre? Existe-t-il des liens entre eux ou vivent-ils de façon parallèle? Malgré que cette question ait été peu étudiée, les différents acteurs montréalais de la scène communautaire semblent s'adapter à ces nouvelles réalités. Reichhold (1999) observe un changement progressif dans la dynamique des relations entre les organismes issus des minorités ethniques et le mouvement communautaire québécois. Il est certain que nous assistons au passage d'un contexte marqué par une quasi-inexistence de contacts entre les deux milieux à un rapprochement et au développement «d'une véritable interaction entre les deux milieux communautaires» (ibid., p. 471). Ce rapprochement s'effectue sur des bases communes qui recoupent ces deux milieux comme «la justice sociale, la lutte contre l'exclusion, la défense des droits, la reconnaissance de pratiques différentes, la participation civique, le financement des organismes» (ibid., p. 471).

Les travaux consultés sur le réseau associatif des groupes ethniques ne nous ont pas permis d'observer des changements qui auraient été apportés à l'appareil politico-administratif municipal à la suite de pressions effectuées, comme cela a été le cas des mouvements urbains montréalais. Nous avons compris néanmoins les dynamiques internes et externes qui influencent la structuration de l'ensemble du réseau associatif issu des groupes ethniques. Nous sommes plus en mesure de

comprendre les facteurs de mobilisation et les logiques d'organisation communautaire. Leur rapport à la Ville ainsi que leur intérêt pour les affaires urbaines demeurent toutefois encore peu documentés (Simard, 2001, 2003, 2004a, 2004b ; Germain et Sweeney, 2002).

3.3 Le rapport des groupes ethniques à la métropole montréalaise : un horizon peu exploré

Sans qu'elles s'attardent aux bases sur lesquelles repose l'investissement des groupes ethniques, deux études répertoriées se sont intéressées à leur participation dans la ville. L'une s'est intéressée à la question de la représentativité politique des groupes ethniques et des minorités visibles au sein de certains conseils municipaux localisés dans la région métropolitaine de Montréal (Simard, 2001, 2003, 2004a, 2004b). L'autre s'est penchée sur la participation des organismes issus des minorités ethniques aux Tables de concertation de quartier (TCQ) (Germain et Sweeney, 2002). Ces deux études soulèvent des éléments forts enrichissants pour la poursuite de cette démarche scientifique.

3.3.1 Le conseil municipal

Stasiulis (1997) a effectué une revue critique des études qui ont porté sur la participation des immigrants, des groupes ethniques et des minorités visibles à la sphère politique canadienne aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Dans son texte, la chercheuse s'appuie entre autres sur une étude qu'elle a elle-même menée avec Abu-Laban en 1997 pour insister sur le fait que la participation des groupes ethniques est plus grande au niveau municipal qu'aux autres paliers de gouvernement. Elle explique cela par le fait que l'engagement politique à l'échelon municipal exige une contribution financière plus faible si on la compare à celles qui sont nécessaires aux niveaux fédéral et provincial. De plus, les structures des partis politiques au niveau municipal comportent moins d'obstacles et de contraintes pour

les membres des minorités ethniques. De plus, dans de nombreuses villes au Canada, il n'y a même pas de structures de partis au palier municipal.

De son côté, Simard (2001, 2003, 2004a, 2004b) a étudié la composition de conseils municipaux de plusieurs villes de la région de Montréal pour évaluer la représentation des groupes ethniques au sein de ces instances. Comme elle le souligne, malgré leur présence plus importante au niveau municipal, les groupes ethniques demeurent quand même sous-représentés politiquement au sein des conseils municipaux en proportion avec leur présence dans la ville. De son point de vue, cette situation est principalement causée par un racisme systémique qui s'est instauré au sein des structures municipales. La chercheuse n'explique pas uniquement ce déficit démocratique par la dimension ethnique. L'appartenance à un groupe ethnique minoritaire constitue un facteur explicatif parmi d'autres, comme «les inégalités socioéconomiques, les allégeances religieuses diversifiées, l'exclusion volontaire ou forcée de la société» (ibid., p. 55).

La réforme municipale, présentée dans le chapitre précédent, n'a cependant pas permis de corriger la situation. À la suite des élections municipales de novembre 2001, les conseillers municipaux issus des minorités ethniques ne représentent que 30 % de l'ensemble des conseillers de la Ville de Montréal qui sont au nombre de 73 en plus du maire (Simard, 2003, 2004a). Les conseillers qui ont été élus sont issus essentiellement de communautés établies de longue date comme les personnes d'origine italienne, juive et grecque. Selon Simard, il existe une étroite relation entre la concentration géographique de ces groupes ethniques établis depuis longtemps et leur représentativité aux conseils municipaux. Leur forte concentration au sein de certains quartiers, tributaire de l'ancienne organisation spatiale de Montréal, explique que les candidats aux élections municipales peuvent bénéficier d'un nombre d'électeurs suffisant d'une même origine ethnique pour être élu. Les groupes plus récemment arrivés sont insérés dans une dynamique spatiale différente. En effet, la géographie de Montréal change énormément et les quartiers de la ville sont désormais multiethniques (Germain, 1997). La concentration des groupes ethniques

nouvellement arrivés est plus diffuse, ce qui empêche un candidat de pouvoir compter sur un nombre suffisant d'électeurs d'une même origine ethnique que lui pour remporter ses élections. Bref, les groupes plus anciennement établis sont suffisamment gros et parfois concentrés dans certains secteurs de la ville pour élire des représentants au conseil municipal, alors que les groupes ethniques plus récemment établis sont répartis davantage à l'échelle métropolitaine.

Dans l'ensemble, les travaux de Simard ont démontré que les conseils municipaux ne sont pas représentatifs de la composition ethnique de la population de leur territoire, et celui de la Ville de Montréal n'y fait pas exception. La sous-représentation au conseil municipal de Montréal rend plus difficile la défense ou simplement la prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts au sein de cette instance.

3.3.2 Les tables de concertation de quartier (TCQ)

Germain et Sweeney (2002) se sont intéressées à la participation des organismes issus des minorités ethniques à Montréal à des instances de concertation à l'échelle du quartier à partir notamment du Conseil communautaire Solidarité Villeray. Les TCQ constituent plus précisément des regroupements d'organismes au sein desquels différents acteurs d'un quartier se concertent, notamment pour optimiser et mettre en commun des stratégies de lutte à la pauvreté et à l'exclusion. En s'intéressant à l'apport du capital social au sein des quartiers et en mettant l'emphase sur les interactions entre les réseaux qui se tissent dans le domaine du développement social et les TCQ, Germain et Sweeney constatent que le nombre d'organismes issus des minorités ethniques varie d'une TCQ à une autre selon la présence, importante ou non, de groupes ethniques dans le quartier. Elles remarquent également que la participation change entre les différents groupes ethniques. Par exemple, les organismes monoethniques, sans être totalement absents des TCQ, y participent très peu, comme ceux issus de l'immigration tiers-mondiste.

Selon les chercheuses, la participation des organismes est conditionnée par deux ordres de facteurs : «ceux liés à la place que leur font ou non les instances de concertation et, en général, à la reconnaissance de leur rôle comme partenaires éventuels d'une part et ceux qui regroupent les caractéristiques de leur dynamique interne et des communautés qu'ils représentent d'autre part» (ibid., p. 82). Selon elles, l'ouverture des instances de concertation aux organismes monoethniques est ambiguë. Elles attribuent cette situation non pas seulement aux pratiques employées par les intervenants, mais également à la tendance croissante de la marginalisation de ce type d'organisme. Elles soulignent enfin l'influence des approches gouvernementales qui privilégient les organismes multiethniques.

La faible participation des organismes au sein des TCQ s'explique aussi «par un certain nombre de caractéristiques de ces organismes concernant leur fonctionnement mais aussi par les dynamiques d'échange qu'ils ont instaurées avec leurs membres et leur environnement» (ibid., p. 89). La taille des associations de même que les ressources dont celles-ci disposent constituent aussi des embûches à la participation parce que cette dernière «est onéreuse en temps et en ressources et n'est, de ce fait, réservée qu'aux organismes assez gros qui sont d'ailleurs les premiers à reconnaître cette réalité» (ibid., p. 90). Germain et Sweeney abordent également les pratiques de participation des organismes, les différents styles relationnels des réseaux différenciés, la fragilité du capital social et le facteur linguistique pour expliquer la faible participation de certains groupes. Tout comme Simard (2001), ces chercheuses mettent en garde contre le danger que représente la sur-ethnisation de ce problème. L'ethnicité ne peut constituer à elle seule l'ensemble de l'explication; d'autres facteurs doivent être évoqués, comme les dynamiques communautaires et de concertation.

Germain et Sweeney remarquent l'absence de certains partenaires au sein des TCQ, principalement parce que les organismes issus des minorités ethniques ne voient pas nécessairement la pertinence de participer à l'échelle du quartier alors que leurs membres sont répartis à l'échelle métropolitaine. Dans ce cas, le territoire

du quartier ne représente pas une échelle de participation qui répond aux besoins et aux intérêts de ces organismes, et ce, malgré la volonté de l'État provincial d'orienter l'action collective vers les quartiers et les arrondissements avec la réorganisation municipale et la modification de la Charte de la Ville de Montréal comme nous l'avons précisé dans le chapitre 2 (Germain, Morin et Sénécal, 2004).

Comme nous le verrons, les résultats de l'enquête, présentés dans le prochain chapitre, sont un complément à ces deux études alors que nous abordons les pratiques et stratégies de participation publique des organismes communautaires issus des groupes ethniques à la sphère municipale. Leur participation publique aux instances de consultation/participation municipales de la Ville de Montréal, surtout au niveau des arrondissements, s'inscrit dans une recherche d'une plus grande justice sociale et de lutte contre leur exclusion en intervenant sur des dossiers liés à des enjeux urbains et d'intégration. Dans ce cas, le palier provincial se présente, pour des raisons d'ordre structurel que nous préciserons dans le prochain chapitre, comme un interlocuteur plus important que la Ville pour les organismes communautaires.

3.4 Conclusion

Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, l'appareil politico-administratif de la Ville de Montréal subit plusieurs pressions causées par la diversification ethnique de sa population. Sa lenteur à s'adapter à cette réalité occasionne plusieurs problèmes aux groupes ethniques concernant leur sous-représentation au sein de la fonction publique municipale, l'adaptation des services municipaux à leurs besoins, l'accès au logement et leur rapport avec le corps policier. L'étude du réseau associatif issu des groupes ethniques nous a permis de prendre connaissance de l'importance du réseau associatif constitué des groupes ethniques sur le territoire de Montréal. Sa structuration est liée à des dynamiques tant externes qu'internes comme les programmes de subventions gouvernementales ainsi que la cohésion ou la

fragmentation des différents groupes ethniques. Bien que certains observent un rapprochement entre eux et le mouvement communautaire québécois, leur participation à la ville demeure encore peu étudiée. Les études consultées à ce sujet ne nous permettent pas de cerner le rapport qu'ils entretiennent avec la Ville de Montréal, ni de savoir quelles sont les pressions effectuées par les groupes ethniques sur l'institution municipale.

Dans le prochain chapitre, nous nous pencherons davantage sur la compréhension de ce rapport des organismes communautaires issus des groupes ethniques à la Ville depuis la réorganisation municipale. Quelles sont les demandes portées et introduites par les organismes communautaires issus des groupes ethniques au sein de l'espace public municipal? La Ville de Montréal représente-t-elle, à leurs yeux, un lieu d'investissement civique et d'engagement à la base d'une citoyenneté urbaine en émergence? Bref, quelles sont les relations qu'ils entretiennent avec la Ville de Montréal et les arrondissements?

CHAPITRE IV
LA PARTICIPATION PUBLIQUE DES MINORITÉS ETHNIQUES À
LA SPHÈRE MUNICIPALE: EXERCICE D'UNE
CITOYENNETÉ URBAINE EN DEVENIR?

«Nulle part le fossé des richesses n'est aussi grand que dans les villes du monde [...] il n'y a toutefois pas d'amélioration possible tant que les marginalisés n'auront pas des revendications sur la ville, confrontant les groupes plus puissants, [...] essentiellement, cela pose la question [...] à qui appartient la ville?»

FONDATION HEINRICH BÖLL
Le Mémo de Jo'burg (2002)

Dans ce chapitre-ci, nous nous intéressons au rapport que les groupes ethniques entretiennent à la Ville depuis l'entrée en vigueur de la réorganisation municipale à Montréal le 1^{er} janvier 2002. Plus spécifiquement, nous portons un regard sur les pratiques et stratégies des organismes communautaires issus des groupes ethniques en matière de participation publique et sur leurs interventions sur des dossiers liés à des enjeux d'intégration et des enjeux urbains. Autrement dit, nous étudions ici leur contribution à l'émergence d'une citoyenneté urbaine en analysant leur investissement collectif et leur participation publique au sein des instances de consultation/participation publiques de la Ville de Montréal.

Dans un premier temps, nous mettons en évidence les actions des organismes communautaires qui visent l'atteinte d'une meilleure justice sociale pour les membres des groupes ethniques. Dans un deuxième temps, nous abordons leurs pratiques et stratégies de mobilisation en matière de participation publique à la sphère municipale, plus particulièrement à l'échelon de la Ville et de l'arrondissement. Enfin, nous présentons les réseaux communautaires comme des espaces de participation à la définition de la ville qui permettent aux organismes l'échange d'information et une mobilisation collective. Pour terminer, nous mettons en lumière la relation des groupes ethniques au gouvernement québécois qui demeure très important principalement parce qu'il représente pour eux leur principal source de financement.

4.1 Les groupes ethniques et la justice sociale

Les organismes approchés dans le cadre de cette enquête, lesquels, rappelons-le, se distinguent en trois catégories monotethniques, multiethniques et de services, interviennent essentiellement sur des enjeux liés à l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que sur des enjeux urbains comme le logement et l'environnement. Par le biais de leurs actions, les organismes oeuvrent ainsi pour une société inclusive qui offre une équité et une égalité des chances à tous les individus. Ils s'engagent dans l'action communautaire pour améliorer les conditions de vie des membres issus des groupes ethniques; ils rejoignent ainsi une des conditions que nous jugeons essentielle à l'émergence d'une citoyenneté urbaine, c'est-à-dire la recherche d'une meilleure justice sociale.

4.1.1 Les enjeux liés à l'intégration

S'arrêter à des enjeux liés à l'intégration permet de mettre en lumière des problèmes qui touchent les personnes immigrantes et qui entravent leur processus d'intégration à la société québécoise. Le chômage, par exemple, est une réalité qui touche une plus grande proportion des personnes immigrantes comparativement à la population en général⁸¹. Un rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés brosse un portrait des différentes raisons qui en expliquent les causes : «la non-reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger, la connaissance insuffisante de l'anglais, les postes offerts jugés insatisfaisants et la non-reconnaissance des études effectuées à l'étranger» (Québec, 2005, p. 9).

Outre l'accès au marché du travail, les questions liées à l'intégration des immigrants à la société d'accueil et sur lesquels interviennent les organismes approchés sont notamment la francisation, l'insertion socioprofessionnelle, l'éducation, la lutte contre

⁸¹ Le gouvernement du Québec a rendu public le 18 mars 2005 le rapport réalisé par le Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés, *Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés*. Le groupe de travail souligne que le taux de chômage, lors du recensement de 2001, était de l'ordre de 12 % chez les personnes immigrées et de 8 % chez l'ensemble de la population du Québec.

la pauvreté et l'accessibilité aux services sociaux et de santé pour les personnes issues des minorités ethniques. Ces préoccupations ne relèvent pas nécessairement des compétences municipales, mais les problèmes qui en découlent ont néanmoins des répercussions sur la vie des immigrants dans la ville. Précisons que le processus d'intégration d'un immigrant se distingue en trois étapes qui varient dans le temps pour chaque immigrant : l'accueil (temps court), l'établissement (temps moyen) et l'intégration (temps long). L'accueil représente les services offerts dont un nouvel immigrant a besoin lorsqu'il arrive à Montréal, que ce soit en matière de logement, de travail, d'apprentissage du français, de compréhension du système d'éducation pour lui ou ses enfants, et autres commodités nécessaires lorsqu'une personne s'établit dans un nouveau pays (ex : services bancaires, téléphone, meubles, vêtements, etc.). C'est au cours de l'étape suivante, celle de l'établissement, que la personne immigrante cherche à participer activement aux différentes sphères de la société; c'est à ce stade-ci que la société profite réellement de l'apport de l'immigration internationale. La dernière étape, l'intégration, est un processus à travers lequel «les nouveaux arrivants deviennent des participants égaux et à part entière dans les diverses sphères de la société. La société d'accueil doit à son tour être prête à accepter les changements subséquents» (Reichhold, 1999, p. 475).

Pour illustrer en quoi consistent les actions des organismes en matière d'intégration, nous allons en présenter quelques-unes. Par exemple, un des organismes rencontrés vient principalement en aide aux familles de nouveaux arrivants, que ce soit par la mise sur pied d'un centre de la petite enfance (CPE), l'organisation de camps de jour durant l'été ou par l'implantation de programmes de communication inter-familiale. Cet organisme de quartier, situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Senneville, fait état des conditions difficiles dans lesquels vivent les immigrants lors de leur établissement à Montréal⁸². L'intervenant constate qu'il n'est pas rare de voir des personnes immigrantes hautement qualifiées obligées de travailler dans un

⁸² Mentionnons que la composition socioculturelle de la population de cet arrondissement s'est grandement transformée depuis le début des années 1990 par l'arrivée importante d'immigrants en provenance principalement de pays africains.

restaurant à service rapide. Les familles doivent ainsi composer avec les répercussions sociales et psychologiques qu'entraîne souvent la précarité de leurs conditions de travail. À titre d'exemple, un rapport publié par le Conseil canadien de développement social (Ross et Roberts, 1999) révèle que les conditions de vie difficiles dans lesquelles vivent les ménages à faible revenu engendrent des effets néfastes sur le développement de l'enfant. Les auteurs de ce rapport mettent en évidence les difficultés rencontrées par les enfants provenant de familles à faible revenu comparativement à ceux de familles à revenu élevé. Les enfants de familles à faible revenu ont deux fois plus de chances de vivre dans une famille dysfonctionnelle comparativement à ceux d'une famille à revenu élevé ; près de 35 % des enfants de famille à faible revenu vivent dans un logement qui est en-dessous des normes comparativement à 15 % des enfants de familles à revenu élevé ; près de 25 % des enfants de famille à faible revenu habitent dans un quartier à problèmes, comparativement à 10 % pour les enfants des familles à revenu élevé. Or, pour atténuer ces effets sur le développement de l'enfant, l'organisme de l'arrondissement Pierrefonds-Senneville vient en aide à ces familles notamment par la mise en place de programmes préscolaires.

Un autre organisme, qui s'occupe d'intégration dans l'arrondissement Montréal-Nord, intervient lui aussi sur des dossiers relatifs aux politiques d'immigration comme la réduction du délai d'attente pour la présentation d'une demande de résidence permanente pour les réfugiés et les cours de francisation. Le représentant rencontré considère que les cours de francisation sont très importants pour les nouveaux arrivants. Il déplore, par le fait même, le peu de ressources que le gouvernement québécois y consacre : «le français, c'est notre culture. C'est notre langue, alors ça n'a pas de prix. Ça devrait être un honneur lorsqu'une personne apprend notre langue, nous devrions être fiers de ça, ce n'est pas une question d'argent» (B-05)⁸³.

⁸³ B-05, entrevue réalisée à Montréal dans l'arrondissement Montréal-Nord le 3 février 2005.

Dans le même sens, le représentant d'un organisme situé dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal associe directement l'appauvrissement des nouveaux arrivants au manque de ressources alloué par le gouvernement québécois. Il questionne la politique d'immigration du Québec si l'État n'est pas prêt à investir les ressources nécessaires et suffisantes pour assurer l'intégration des nouveaux arrivants : «c'est bien beau de faire venir des immigrants, mais s'il n'y a pas les services nécessaires pour les accueillir ou si on ne les utilise pas adéquatement ou à leur plein potentiel, ben ça sert à quoi d'accueillir des nouveaux arrivants?» (B-06)⁸⁴. Selon cet intervenant, la politique d'immigration du Québec ne répond pas aux réels besoins de la société québécoise dans son ensemble et c'est ce qui le motive à se battre pour que le gouvernement améliore sa politique.

Les responsabilités liées à l'intégration s'articulent surtout au niveau du gouvernement québécois en vertu des pouvoirs qu'il détient dans ce domaine. Par contre, les villes et les quartiers sont, pour les nouveaux immigrants, les territoires où ils s'établissent et s'intègrent à la société d'accueil. De plus, plusieurs problèmes qu'ils connaissent se vivent au sein de la ville (voir au chapitre précédent). Les organismes issus des groupes ethniques sont conscients de cette réalité et c'est pour cette raison qu'ils interviennent sur des dossiers rattachés à des enjeux urbains.

4.1.2 Les enjeux urbains

Le quartier et la ville sont des éléments importants à prendre en considération lorsqu'il s'agit de l'intégration des nouveaux arrivants parce qu'ils fournissent des ressources (logement, emplois, etc.) et les réseaux sociaux qui en facilitent l'accès. L'intervention des organismes communautaires sur des enjeux urbains permet d'améliorer le cadre de vie des membres issus des groupes ethniques et ainsi aider leur intégration. Les organismes s'intéressent à des dossiers aussi variés que la gestion et la planification urbaines, l'aménagement du territoire, le

⁸⁴ B-06, entrevue réalisée à Montréal dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal le 8 février 2005.

zonage, les relations avec la police ainsi que les équipements et les infrastructures. Le logement est notamment jugé très important par les organismes lorsqu'il s'agit de l'accueil et de l'établissement des nouveaux arrivants en plus d'être un des secteurs où l'on retrouve le plus de discrimination raciale (Ledoyen, 2003, 2004). Un représentant d'organisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce précise que le logement est, selon lui, tout aussi important que l'emploi dans le processus d'accueil des nouveaux arrivants. Il considère que l'accueil et l'établissement représentent souvent des épreuves laborieuses pour les nouveaux arrivants et les «difficultés qui sont liées à la recherche d'un logement peuvent en quelque sorte nuire et retarder leur cheminement d'intégration» (B-04)⁸⁵. À cet égard, plusieurs organismes offrent de l'aide pour la recherche de logement et d'autres, moins nombreux, travaillent à l'amélioration des conditions d'habitation des locataires, à la gestion de coopératives d'habitation ou à la construction de nouveaux projets de logements sociaux ou de coopératives d'habitation.

Au cours de l'année 2003-2004, cet organisme rencontré est venu en aide auprès de 22 363 ménages par le biais de sa banque de logements ainsi que par des séances de formation et d'information. Ce sont majoritairement des personnes récemment arrivées au Québec qui ont profité de ces services : 75 % d'entre elles possèdent le statut de résident permanent (R.O.M.E.L., 2004, p. 13). Ces personnes se sont référées à cet organisme parce qu'elles ont rencontré, au cours de la recherche d'un logement, des problèmes liés à la maîtrise du français ou de l'anglais⁸⁶, au faible taux d'occupation⁸⁷ et aux pratiques discriminatoires des propriétaires. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, les pratiques discriminatoires et racistes de plusieurs propriétaires rendent plus difficile l'accessibilité au logement pour une personne issue d'une minorité visible ou

⁸⁵ B-04, entrevue réalisée à Montréal dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce le 20 octobre 2004.

⁸⁶ Il peut s'agir ici de nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas suffisamment le français ou l'anglais pour se faire comprendre auprès des propriétaires.

⁸⁷ La situation de pénurie des logements locatifs à Montréal accroît la demande de logement ce qui incite les propriétaires à être plus sélectifs sur le choix des locataires, la pénurie de logement engendre aussi une hausse considérable du prix des loyers locatifs rendant plus difficiles l'obtention d'un logement pour les ménages à faible revenu.

audible⁸⁸, surtout en ce qui concerne les femmes. Ce n'est pas un hasard non plus si l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, qui est considéré comme un point de chute pour les nouveaux immigrants, compte un nombre important d'organismes qui interviennent dans le secteur du logement⁸⁹.

Le représentant d'un organisme monoethnique de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce se dit très préoccupé par des dossiers liés à l'environnement. Il participe aux activités d'un Éco-quartier, il appuie également les efforts effectués par l'administration de l'arrondissement dans ce domaine, et plus particulièrement en ce qui concerne le respect de la propreté⁹⁰ : «*what the borough of NDG did was a great idea : to make the people had the sense of participating, cleaning the park like their own*» (B-03)⁹¹. Un autre organisme de cet arrondissement manifeste aussi un intérêt pour la promotion des responsabilités chez les jeunes à l'égard de l'environnement : «*space is critical if we are to provide the youth with the environment that will encourage them to participate*» (Q-06). Dans le même sens, un organisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville travaille en collaboration avec un Éco-quartier à la sensibilisation des immigrants aux enjeux environnementaux ainsi qu'au recyclage : «on travaille beaucoup sur l'environnement avec l'Éco-quartier pour sensibiliser les nouveaux arrivants à tout ce qui a trait à la sauvegarde de l'environnement, au recyclage, etc.» (B-07)⁹².

Ce même organisme se préoccupe aussi des effets liés à la ségrégation spatiale des nouveaux arrivants dans des secteurs défavorisés situés dans l'ouest de l'arrondissement, là où le coût des logements est peu élevé compte tenu de leur

⁸⁸ L'accent d'une personne immigrante lors d'un contact téléphonique peut servir à des propriétaires pour évoquer de faux prétextes dans le but de discriminer des personnes sur des bases ethniques ou raciales.

⁸⁹ En guise d'exemple : Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL), Organisation d'éducation et d'information au logement (ŒIL), Projet GENÈSE, Promotion intégration – Société nouvelle (PROMIS), Table de logement social de Côte-des-Neiges (Comité permanent du Conseil communautaire de Côte-des-Neiges).

⁹⁰ Mentionnons à cet égard que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a adopté la *Déclaration en faveur de la propreté* qui vise à encourager et à promouvoir la propreté dans les espaces publics et privés de l'arrondissement le 7 avril 2003.

⁹¹ B-03, entrevue réalisée à Montréal dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce le 9 octobre 2004.

⁹² B-07, entrevue réalisée à Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville le 15 février 2005.

mauvais état⁹³. Cette situation engendre des effets négatifs comme un sentiment d'isolement social qui nuit à leur processus d'intégration. En se basant sur le travail qu'il effectue auprès de ces ménages, le représentant de cet organisme confirme qu'il y a une forte densité de nouveaux arrivants dans cet arrondissement dont le nombre moyen de logements par immeuble est de 24 unités. Il est fréquent, affirme-t-il, que l'on retrouve deux familles qui habitent le même logement. Par conséquent, toutes ces personnes se retrouvent dans une situation précaire et l'organisme travaille, dans le cadre du contrat de ville, «à sortir ces personnes vulnérables, dans tous les sens du terme, pour les aider à intégrer la société» (B-07).

Les interventions des organismes sur ces enjeux urbains et ceux liés à l'intégration des nouveaux arrivants s'inscrivent globalement dans une démarche qui cherche à améliorer les conditions de vie des membres issus des groupes ethniques et à leur donner une chance comparable à tous les habitants de Montréal. En fait, ils oeuvrent pour une meilleure justice sociale.

4.1.3 À la recherche d'une justice sociale

Les actions de ces organismes s'inscrivent dans un contexte d'appauvrissement qui affecte une part importante de cette partie de la population. Comme nous l'avons vu dans le chapitre deux, une proportion importante des membres des minorités ethniques et, en particulier, ceux des minorités visibles connaissent des conditions de vie précaires qui nuisent à leur pleine participation au sein des différents secteurs de la société. Rappelons que des chercheurs ont observé une forte augmentation du pourcentage de personnes immigrantes vivant sous le seuil de la pauvreté à Montréal (tout comme dans les grandes métropoles canadiennes) entre 1980 et 2000 (Heisz et McLeod, 2004). Dans ce contexte, les organismes communautaires s'avèrent des acteurs essentiels pour défendre les besoins et les intérêts des

⁹³ Une forte proportion de ces nouveaux arrivants possède un diplôme universitaire et ils ont quand même de la difficulté à se trouver un emploi. Cette situation les force à se loger dans des quartiers où le coût des loyers est bas. C'est le cas dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

membres issus des groupes ethniques et ainsi leur permettre d'accéder pleinement aux ressources, aux services et au pouvoir et faire de Montréal une ville inclusive.

Parallèlement, les actions des organismes prennent une importance évidente dans un contexte où les gouvernements canadien et québécois augmentent les quotas d'immigration tout en adoptant des politiques néolibérales qui ont pour effet d'affaiblir le filet social et d'augmenter le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Ces organismes comblent donc un vide provoqué «par le désengagement progressif du secteur public dans le domaine de l'immigration» (Reichhold, 1999, p. 476). Dans ce cadre, il est légitime de se demander si l'institution municipale est, pour eux, un espace public qu'ils considèrent pertinent et nécessaire à investir pour l'atteinte d'une plus grande justice sociale.

4.2 La métropole de Montréal : un droit et un accès égal pour tous?

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans un contexte de métropolisation plusieurs chercheurs avancent l'hypothèse de l'émergence d'une citoyenneté urbaine où la métropole constituerait, selon eux, la communauté politique première des groupes ethniques (Friedmann, 1998 ; Isin et Wood, 1999 ; Brodie, 2000 ; Isin, 2000b ; Holston, 2001 ; Sassen, 2002 ; Purcell, 2003 ; Hamel, 2004). C'est en nous inspirant de cette hypothèse que nous avons analysé les pratiques et stratégies des organismes communautaires issus des groupes ethniques en matière de participation publique. Pour mieux saisir leur participation aux instances municipales, nous avons pris en considération les changements apportés à l'institution municipale montréalaise par la réorganisation municipale en 2002. C'est-à-dire que nous avons étudié leur participation publique à l'échelon de la Ville ainsi qu'à l'échelon des arrondissements.

4.2.1 La participation à la Ville

Comme nous l'avons mentionné au chapitre un, la majeure partie des immigrants du Québec se concentre dans la région métropolitaine de Montréal. Or, malgré le fait que les compétences et les responsabilités premières liées à l'immigration relèvent du gouvernement provincial, la Ville de Montréal a jugé nécessaire d'adopter, depuis la fin des années 1980, une politique de gestion de la diversité ethnique. Bien que cette politique ait été étudiée, et que la question de la sous-représentation des groupes ethniques ait été aussi démontrée, nous savons encore relativement peu de choses sur la participation des organismes issus des groupes ethniques à la sphère municipale. À cet effet, cette recherche nous apprend notamment que ces organismes manifestent un intérêt pour des enjeux liés à la gestion de la diversité ethnique, notamment lors d'événements ponctuels comme cela a été le cas lors du Sommet de Montréal, tenu au mois de juin 2002. Cet exercice de consultation avait comme objectif premier d'identifier «les grandes priorités de développement de Montréal pour les prochaines années et de confirmer l'engagement de la Ville et de ses partenaires dans la mise en œuvre de ces priorités» (Ville de Montréal, 2002d).

Cet événement a insufflé un vent d'enthousiasme chez les organismes issus des minorités ethniques qui s'est traduit par une forte participation de leur part. Parmi les organismes qui ont répondu au questionnaire, six sur huit disent y avoir participé. Les organismes rencontrés tiennent aussi des propos optimistes envers cette grande rencontre. Un représentant d'une table de concertation explique l'esprit qui régnait à ce moment-là : «Il y a eu un moment d'euphorie lors du Sommet de Montréal alors qu'il y avait une volonté chez les dirigeants municipaux d'intégrer la question de la diversité et des communautés ethnoculturelles aux différents chantiers» (A-06)⁹⁴.

⁹⁴ Précisons aussi que le Sommet s'est déroulé dans un contexte qui permettait aux organismes de croire à la possibilité d'améliorer la gestion municipale de la diversité ethnique. La nouvelle Ville de Montréal était en place depuis le 1^{er} janvier 2002, l'UCIM siégeait à la mairie pour la première fois et c'était aussi la première fois qu'une consultation publique aussi importante était organisée par la municipalité depuis celle tenue pour l'élaboration du premier plan d'urbanisme de la Ville en 1992.

Cet engouement pour le Sommet de Montréal ne s'est pas traduit par un investissement important des instances de consultation/participation publiques à l'échelon de la Ville. Les organismes démontrent plutôt un intérêt mitigé envers ces instances de participation. Ils sont en effet peu nombreux à avoir assisté à au moins une séance publique du conseil municipal, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ou à celles de l'une des commissions permanentes du conseil depuis la réorganisation municipale de 2002.

Tableau 4.1 La participation des organismes
au questionnaire à l'échelon de la Ville

Instance publique de participation	Nombre d'organismes
À au moins une séance du conseil municipal	3/8
Prise de parole à la période de questions du conseil municipal	2/3
À au moins une séance de l'OCPM	1/8
Prise de parole à la séance de l'OCPM	0/1
Dépôt d'un mémoire à une séance de l'OCPM	0/1
À au moins une séance des commissions permanentes	1/8
Prise de parole lors de la séance des commissions permanentes	1/1

De plus, les organismes n'ont pas manifesté la volonté d'intervenir dans la définition des priorités d'aménagement lors des consultations préparatoires du plan d'urbanisme menées par l'OCPM au cours de la période du 17 mai au 29 juin 2004. Or, la tenue de cet événement permettait aux participants de contribuer à la définition des orientations pour l'avenir de la métropole. Comment expliquer leur faible participation à cet exercice alors que nous savons qu'ils sont préoccupés par les questions qui touchent le logement et l'aménagement urbain?

Bien qu'il soit difficile de répondre à cette question, nos résultats mettent en lumière un certain mécontentement des organismes issus des groupes ethniques face aux impacts de leurs démarches entreprises au sein des instances municipales. Plusieurs organismes ont manifesté leur insatisfaction vis-à-vis le conseil municipal, les diverses instances de consultation publique de la Ville de Montréal et le Sommet de Montréal. Le peu de suivi des recommandations, adoptées lors du Sommet de Montréal, a provoqué une forte déception chez les groupes ethniques qui y voyaient l'opportunité de faire valoir leurs points de vue, leurs besoins et leurs intérêts au sein

des orientations futures de la métropole. Le désappointement des organismes résulte notamment de l'inertie de la municipalité en ce qui concerne le suivi des recommandations adoptées lors de la tenue de cette consultation : «Le Sommet de Montréal était une activité intéressante, mais dans les faits, ça finit là. Nous sommes sur le comité de suivi en ce qui concerne l'habitation, et il n'y a pas grand-chose qui se passe» (B-04).

Malgré le faible intérêt que portent les organismes pour l'institution municipale, et leur insatisfaction, les organismes communautaires issus des groupes ethniques répondent quand même à certaines invitations ponctuelles lorsque la Ville organise certaines séances de consultation publique. À titre d'exemple, un organisme de plus de 30 ans d'existence a participé à plusieurs séances de consultation publique tenues par l'administration municipale. Comme organisme communautaire monoethnique, il a été appelé par l'administration municipale à parler au nom de ses membres ainsi que, plus largement, au nom des membres de sa «communauté» d'origine. Tout comme celui-ci, un autre organisme monoethnique nous a fait part de son intérêt pour la Ville qui est, pour lui, un espace de participation lui permettant d'exprimer les points de vue et intérêts de ses membres lorsqu'il est sollicité.

The association works also on local and municipal issues. When the City wants to know if the members of our community are willing to go ahead about an issue, we go to the meetings and we voice out our opinion about those issues. We are especially interested by immigration. It's the most important for the members of the association; it's our biggest issue in Montreal (B-03).

Par ailleurs, dans un contexte d'exclusion politique des groupes ethniques, leur accès aux instances de consultation/participation publiques prend une grande importance, comme nous l'avons vu avec les travaux de Harvey abordés dans le premier chapitre. Ce géographe accorde une grande importance à cette dimension de la démocratie; il définit la justice sociale comme la capacité des institutions à

s'adapter aux différences de chacun des groupes présents sur le territoire de la ville pour éviter toutes formes d'oppression⁹⁵.

Au cours de l'enquête, sept organismes répondants n'ont pu identifier de mesures prise par la Ville de Montréal pour favoriser la participation des minorités ethniques à la planification et à la gestion urbaines. De plus, seulement quatre organismes répondants connaissent l'existence du Conseil interculturel de Montréal (CIM) alors que l'autre moitié affirme n'en avoir jamais entendu parler. Peu de répondants considèrent que le CIM est en mesure de pouvoir réellement contribuer à une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des groupes ethniques au sein de la Ville. Nous constatons un certain scepticisme face au CIM chez certains acteurs du milieu communautaire qui questionnent les retombées positives liées à la création de cette instance consultative : «je trouve personnellement que le CIM est un peu raté comme affaire» (B-04) ; «le conseil interculturel, c'est de la théorie, ça n'existe que sur du papier ; ils font quoi ? ça sert à quoi à la Ville de Montréal? Racontez-moi une bonne action, un bon geste qu'ils ont posé comme action positive» (B-05).

Ces organismes impliqués dans l'action communautaire sont sceptiques quant à la portée réelle de cette instance au sein de la structure municipale et sur l'élaboration des politiques urbaines. Certains représentants mettent en doute sa légitimité pour «représenter» la diversité au sein de la structure municipale ; d'autres questionnent le mode de nomination des membres du conseil. Selon eux, le processus en place favorise des nominations qui répondent surtout à des intérêts politiques. Les élus peuvent ainsi «instrumentaliser» les membres du conseil pour démontrer que la Ville se préoccupe des intérêts et des besoins des groupes ethniques ou pour se faire du

⁹⁵ À ce sujet, les travaux de Parazelli, avec les jeunes marginaux à Montréal, illustre parfaitement l'innovation qui est requise pour créer un dialogue avec les différents groupes marginalisés présents sur le territoire de la ville de Montréal auxquels fait référence Harvey. Même si ces travaux ne portent pas sur les groupes ethniques, nous considérons qu'ils illustrent parfaitement ce que nous souhaitons démontrer. Parazelli, professeur de l'Université du Québec à Montréal, a créé un dialogue, par un contact indirect, entre des jeunes de la rue, qui peuvent sembler désintéressés par le débat public, et les dirigeants administratifs et politiques de la Ville. Les résultats de l'expérience se sont avérés fort concluants, alors qu'un véritable dialogue s'est établi entre les deux groupes. Pour plus de détail voir l'article de Byran Miles, «Montréal – Les jeunes marginaux veulent être pris au sérieux. Une expérience permet une amorce de dialogue entre policiers, politiciens et jeunes de la rue», paru dans *Le Devoir*, 15 novembre 2004.

capital politique auprès de certains groupes en particulier. Bref, cet organisme perçoit le CIM comme une instance qui reproduit une logique de représentation politique traditionnelle et qui nie, en quelque sorte, la diversité des points de vue présents au sein des groupes ethniques.

Très souvent on va nommer des gens qui sont identifiés comme faisant partie de l'élite de certaines communautés. Ce sont des gens qui ont une conscience sociale, par exemple, ou qui sont impliqués dans le milieu, ou qui connaissent les besoins de leur communauté. Mais la plupart de ces gens sont des personnes non représentatives. Une communauté a plusieurs voies, et il faut toutes les entendre (B-06).

S'il l'on se fie aux propos recueillis, ces «autres voies» ont du mal à se faire entendre auprès des autorités municipales parce que la crédibilité des instances de consultation publique de la Ville de Montréal est aussi remise en question par certains organismes. Un représentant fait valoir que les organismes sont souvent confrontés à des conclusions ou à des propositions formulées à l'avance par les autorités municipales. Il considère cela comme une contrainte à leur capacité d'influencer la prise de décision concernant les politiques ou les orientations municipales : «il arrive souvent que les conclusions et les propositions proviennent d'en haut [de la Ville], ce qui fait en sorte que les organismes ne sont pas réellement écoutés» (B-04). Ce répondant perçoit davantage la consultation publique comme un exercice de légitimation des politiques urbaines plutôt qu'un réel exercice démocratique.

De plus, il perçoit, chez plusieurs dirigeants municipaux, une non-reconnaissance et une dévalorisation de la contribution des organismes au sein de la collectivité. Cette attitude est, pour ce représentant, un obstacle de plus à surmonter pour défendre leurs positions lors des séances de consultation. Par ailleurs, elle a sans doute des impacts difficiles à mesurer sur les pratiques et les stratégies de participation des organismes qui se disent confrontés à certains préjugés ou comportements de la part des dirigeants municipaux pouvant nuire aux relations qu'ils entretiennent avec

la Ville. Ils doivent composer avec cette contrainte lorsqu'ils entretiennent des relations avec les dirigeants municipaux.

La Ville ne doit pas se voir d'une façon homogène. Les personnes qui composent la Ville se divisent en différents groupes faisant de celle-ci une entité complètement hétérogène. Il y a les politiciens dont le parti se retrouve au pouvoir, ceux qui composent l'opposition à l'hôtel de ville, il y a la haute direction et puis, finalement, les fonctionnaires. À tous ces niveaux d'administration et de gestion, il y a des gens qui ne reconnaissent pas le bien-fondé de notre organisme ou des organismes en général. Ces gens n'accordent tout simplement pas une grande importance à notre travail et au rôle que nous jouons au sein de la collectivité. Ils nous perçoivent comme des assistés sociaux (B-04).

L'enquête montre que les organismes participent peu aux instances de participation/consultation publiques de la Ville de Montréal. Ils manifestent un certain scepticisme face aux impacts qu'ils peuvent avoir sur les prises de décisions des élus et fonctionnaires, sur les actions de la Ville ainsi que sur sa gestion de la diversité ethnique. Comme nous le verrons dans la prochaine partie, la participation des organismes à l'arrondissement est davantage plus significative.

4.2.2 La participation à l'arrondissement

Comme nous l'avons mentionné, le processus de décentralisation de la gestion et de la planification urbaines a été amorcé avec la réforme municipale et s'est poursuivi, par la suite, avec l'adoption, en décembre 2003, de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal* qui renforce davantage le pouvoir des arrondissements au sein de l'institution municipale. Ces derniers deviennent ainsi des rouages importants au sein de la nouvelle structure politico-administrative de Montréal. En assurant la gestion des services de proximité, ils ont bouleversé la gestion et l'administration publiques de la métropole (Bruneault et Collin, 2001 ; Latendresse, 2004).

Les arrondissements sont aussi les territoires au centre de l'application de l'entente signée en 1999 entre le MRCI et la Ville de Montréal sur l'accueil et l'intégration des

nouveaux arrivants, présentée au chapitre deux. Cette entente, dont les modalités ont été bonifiées par le Contrat de ville⁹⁶, oriente les services en matière de relations interculturelles au niveau des arrondissements. Dans ce cadre, ces derniers doivent travailler de concert avec les organismes communautaires du milieu. De plus, cette entente poursuit l'objectif d'augmenter «la représentation des personnes issues de l'immigration au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville» et de «soutenir la participation socioéconomique des personnes issues des minorités visibles et des communautés ethnoculturelles vivant l'exclusion» (Québec, 2003a, p. 35). Cette décentralisation des compétences et responsabilités liées à la gestion de la diversité ethnique suscite entre autres un questionnement quant à l'efficacité des activités d'intégration organisées dans le cadre de cette entente. Un organisme cite en exemple l'invitation de l'arrondissement à des organismes locaux pour organiser des activités d'intégration. Pour le représentant de cet organisme, l'arrondissement a tout simplement improvisé dans ce dossier parce qu'il n'est pas suffisamment outillé et préparé pour assumer ses responsabilités dans ce domaine de compétences.

On a su à la dernière minute qu'on avait deux semaines pour présenter un projet. Imaginez-vous à la place de l'arrondissement : vous contactez les organismes du quartier, vous les réunissez et vous leur dites : «dans l'arrondissement, nous avons 9 000 dollars pour organiser une activité conjointe sur l'intégration, qu'est-ce que nous pouvons faire?». Premièrement, nous avons répondu qu'il fallait y penser, nous devons vérifier quels sont les besoins des gens et il faut trouver des stratégies pour que nous puissions développer quelque chose. Leur approche comprend d'énormes lacunes, mais nous avons quand même décidé d'embarquer parce que les personnes qui étaient en charge du dossier dans l'arrondissement étaient sympathiques et que nous les connaissions déjà (B-06).

En effet, la plupart des arrondissements, surtout ceux des anciennes banlieues⁹⁷, ne possèdent pas, ou que très peu, d'expérience dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants et du développement social. Dans une ancienne municipalité de banlieue de l'ouest de l'île, ce manque d'expérience des arrondissements dans le domaine des relations interethniques et le travail auprès

⁹⁶ Pour un rappel, voir la section sur les politiques municipales de gestion de la diversité ethnique au chapitre deux.

⁹⁷ Mises à part certaines anciennes municipalités de banlieue comme St-Laurent, Montréal-Nord et Lachine, qui s'étaient dotées de certains outils pour gérer les relations interethniques.

des organismes communautaires semble évident. Le représentant d'un organisme situé dans cette partie de la ville reconnaît que c'est une nouvelle réalité pour les arrondissements, et que, de son point de vue, ces derniers ne sont pas prêts à assumer ce rôle.

Nous sommes un organisme de quartier qui œuvre depuis un certain nombre d'années. Depuis la réorganisation municipale, les arrondissements sont responsables du développement social et de la gestion de la diversité ethnique. Ils doivent désormais travailler de concert avec les organismes communautaires. Avant ce changement, les organismes étaient là, mais les liens avec l'administration municipale étaient vraiment secondaires. Maintenant nous bénéficions d'une reconnaissance et ça c'est nouveau. Nous avons la responsabilité de travailler maintenant avec la Ville, mais, jusqu'à présent, nous remarquons que l'institution municipale n'est pas habituée d'assumer ce type de travail (B-01).

Le même représentant reconnaît toutefois que le débat autour des défusions a complètement paralysé le fonctionnement administratif de la Ville de Montréal et a nuit à la mise en place des arrondissements. Ce climat d'incertitude a duré jusqu'à la tenue de référendums, qui ont eu lieu le 20 juin 2004, concernant la défusion des anciennes municipalités de banlieue. L'implantation de la nouvelle Ville de Montréal représentait déjà une charge de travail importante pour les fonctionnaires municipaux à laquelle s'est rajoutée le climat d'incertitude créé par les défusions. En réaction à cette période d'incertitude vis-à-vis la forme que prendrait la nouvelle Ville et les orientations dont elle se doterait dans ce secteur d'intervention, certains organismes ont préféré adopter une attitude attentiste avant d'investir leur arrondissement et mettre de l'avant des dossiers qui touchent le développement social et communautaire.

Nous ne sommes pas encore habitués à travailler avec la Ville, le débat autour des fusions a mobilisé le travail des gens et a réellement empêché de mettre en place la nouvelle ville. Le débat est maintenant terminé et c'est à ce moment-ci que nous, en tant qu'organisme, nous commençons à penser et à concevoir de travailler avec eux. C'est la Ville qui est venue nous rencontrer pour voir comment elle pouvait mieux répondre à nos besoins, mais jusqu'ici je n'ai pas constaté de changement (B-01).

C'est dans ce contexte que la Ville a présenté publiquement son premier document sur le développement social urbain au sein des arrondissements en mars 2004 : *Pour des approches de développement social urbain : Projets d'intervention des arrondissements et de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social*. Ce document, valide pour une période d'une année, se veut un prélude à un futur plan triennal pour la période 2005-2008 (Ville de Montréal, 2004d).

Mais si les arrondissements jouent un rôle de plus en plus important dans le domaine du développement social ainsi qu'en ce qui a trait la gestion de la diversité ethnique, les derniers commentaires reflètent un certain scepticisme des organismes face à l'efficacité de leurs interventions dans ces domaines. Cette méfiance vis-à-vis le rôle des arrondissements dans la gestion de la diversité est partagée aussi par un informateur-clé interviewé. Celui-ci observe une corrélation entre la décentralisation des politiques d'intégration et de gestion de la diversité ethnique au niveau infra-municipal et une «diminution de la prise en compte des communautés ethnoculturelles. Quand on assiste à la décentralisation de la gestion de la diversité ethnique, les dossiers qui y sont rattachées ne deviennent plus une priorité pour les dirigeants» (A-6).

Par contre, la participation des organismes communautaires issus des minorités ethniques aux conseils d'arrondissement manifeste malgré cela un certain intérêt envers l'arrondissement. Difficile d'évaluer si c'est le résultat de cette entente, mais il est sûr qu'ils ont saisi le virage de la décentralisation à l'échelon infra-local. Cela s'est traduit par une participation significative et régulière de leur part aux assemblées publiques des conseils d'arrondissement. Les raisons qu'ils évoquent pour justifier leur participation sont multiples. Par exemple, le représentant d'un organisme rencontré considère les séances publiques du conseil d'arrondissement comme une opportunité pour se tenir informé des différents dossiers qui sont à l'ordre du jour. Dans cette optique, il conçoit cette instance municipale comme un espace public qui permet à son organisme de prendre part au débat politique pour défendre ses intérêts : «il y a une personne de l'organisme qui se rend au conseil

d'arrondissement pour voir ce qui se passe. C'est la politique et quand on a des intérêts, on y va» (Q-07).

Tableau 4.2 La participation des organismes au questionnaire à l'échelon de l'arrondissement

Instance publique de participation	Nombre d'organisme
Participation à une séance du conseil d'arrondissement	7/8
Prise de parole à la période de questions	4/7
Connaissance des structures, instances et mécanismes de participation publique à l'échelon de l'arrondissement	4/6
Invités à participer à une commission ou à un comité de travail mis sur pied par l'arrondissement	3/7
Connaissance des élus	8/8

Par contre, l'investissement des instances de participation des arrondissements ne s'est pas transposé dans les sommets d'arrondissement. Les représentants d'organismes et les résidents invités à participer à l'un des 27 sommets d'arrondissement⁹⁸ tenus juste avant celui de Montréal pouvaient se prononcer sur les orientations futures de la ville en fonction de leurs propres besoins. Ainsi, cet exercice de consultation leur permettait de «fixer comment l'arrondissement et la nouvelle Ville de Montréal, à travers les services qu'ils reçoivent, pouvaient améliorer leur qualité de vie et stimuler le développement local» (Ville de Montréal, 2002a). Curieusement, l'enquête a révélé que la participation des organismes a été moins populaire aux sommets d'arrondissement comparativement au Sommet de Montréal. Leur accès était limité par des invitations ciblées, les participants étant invités soit par l'arrondissement ou par la Ville.

Si les organismes ont investi les conseils d'arrondissement, ils expriment cependant un sentiment de satisfaction mitigé à l'égard des relations et des démarches qu'ils ont entreprises auprès d'eux. En effet, presque la moitié des organismes se disent satisfaits ou très satisfaits de leurs relations avec leur conseil d'arrondissement, tandis que l'autre moitié est peu satisfaite. De plus, les organismes répondants considèrent que leur arrondissement respectif ne prend pas suffisamment de

⁹⁸ Dans le processus de consultation du Sommet, la Ville a obligé les administrations d'arrondissement à organiser des consultations publiques auprès de leurs populations respectives.

mesures pour faciliter la présence des membres des minorités ethniques aux séances publiques du conseil d'arrondissement. L'arrondissement St-Laurent, l'un de ceux qui ont une certaine expérience en matière de gestion de la diversité ethnique, a déjà élaboré sa propre politique interculturelle. Malgré cela, le représentant d'un organisme critique sévèrement cette politique. Il considère qu'elle ne favorise aucunement la participation des membres des minorités ethniques et souligne que «les initiatives qui en découlent ne dépassent pas le folklore» (Q-02).

Les organismes adoptent également une démarche pragmatique et entretiennent des relations avec les élus à l'extérieur des séances publiques des conseils d'arrondissement. Ces organismes justifient cette pratique de lobby en disant vouloir faire part, à un élu, d'un projet qui nécessite le soutien de l'arrondissement. Ces rencontres, individuelles ou collectives⁹⁹, ont lieu principalement à la demande des organismes. Outre ces rencontres, certains organismes ont également rencontré les élus lors d'activités qu'ils ont organisées ou lors de séances de consultation publique. Le représentant d'un organisme monoethnique précise que son organisme entretient une relation très étroite avec les élus de son arrondissement. Il en retire des avantages en ce qui a trait à l'information concernant les affaires de l'arrondissement ainsi qu'en vue de l'obtention d'un soutien financier pour l'organisation de certains événements. Ces relations reposent sur une approche traditionnelle et monoethnique basée sur des relations interpersonnelles avec les élus.

They are very attentive to us; they are very open to our claims. They invited us to come city hall meetings, to voice out our issues and some of them, the councilor they send us literature or letters on some issues and they're trying to be ... with us. The mayor of the arrondissement is very helpful in giving us a assistance, like in many ways during the village festival and he really encourages the Filipino community to do that event by helping us and giving financial assistance; we are very grateful for that. Mr. Applebaum [maire de l'arrondissement] is a very good friend of the community (B-03).

⁹⁹ Nous entendons ici par rencontre collective, une rencontre qui peut impliquer plusieurs organismes à la fois.

Comme on le voit, les organismes communautaires issus des minorités ethniques sont conscients des nouveaux pouvoirs politiques dont disposent les arrondissements et, par conséquent, ils sollicitent les élus de leur arrondissement lorsque c'est nécessaire, et ce, de diverses façons. Lorsqu'il s'agit d'adresser leurs demandes ou leurs revendications liées à des enjeux urbains, les organismes s'adressent plus particulièrement aux élus de leur arrondissement. Contrairement aux élus fédéraux et provinciaux, les élus municipaux représentent, aux yeux des organismes, les personnes les mieux placées pour intervenir sur les dossiers liés à des enjeux urbains. Si nous pouvons observer l'investissement des conseils d'arrondissement par les organismes issus des groupes ethniques, nous faisons le même constat au sein des réseaux communautaires montréalais.

4.3 La stratégie des réseaux communautaires

Les réseaux communautaires sont des instances de concertation qui regroupent plusieurs acteurs concernés autour d'une problématique particulière (ex : Table de concertation des aînés de l'île de Montréal) ou qui sont préoccupés par le développement social d'un territoire spécifique (ex : les tables de concertation de quartier). Ils permettent aux organismes communautaires issus des groupes ethniques de rejoindre des actions plus larges menées par d'autres acteurs sur des questions relatives à l'intégration, l'inclusion et la justice sociale. Germain et Sweeney (2002) avaient déjà remarqué leur présence inégale au sein des tables de concertation de quartier (TCQ), alors qu'ils représentent, dans une majorité de tables, entre 11 et 45 % des membres. La participation des organismes que nous avons rencontrés ne se limite pas aux TCQ, elle s'étend également à différentes tables sectorielles que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale, comme par exemple la Table de concertation des organismes en francisation et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

4.3.1 Les avantages du nombre

Pour les organismes, plusieurs avantages sont rattachés à leur participation aux instances de concertation. L'un d'eux est l'accès à l'information qui concerne divers aspects liés à leurs mandats et activités : «un des avantages à participer aux tables de concertation et aux regroupements d'organismes est l'accès à de l'information qui provient d'un peu partout» (B-06). Le partage d'information est nécessaire pour les organismes dont les ressources humaines et financières sont restreintes. Les instances de concertation et les regroupements communautaires sont des lieux d'échanges d'information essentiels pour leur fonctionnement ; cela leur permet de se renseigner concernant l'existence de certains programmes, de sources de financement, de rapports de recherche, etc. Compte tenu de l'importance que représente l'accès à l'information pour mener à bien leurs dossiers, un représentant confirme que les réseaux communautaires sont indispensables pour eux : «pour un organisme comme le nôtre, où les ressources sont très limitées, c'est très important de fonctionner en réseau avec les regroupements communautaires» (B-01). Le fonctionnement en réseau permet aux organismes d'établir des partenariats et ainsi mieux répondre aux différents besoins des nouveaux arrivants. Pour ce représentant, c'est donc «une obligation de travailler en partenariat avec les autres organismes en fonction des besoins des bénéficiaires» (B-07).

À travers le point de vue de certains organismes, nous constatons aussi une volonté, de leur part, d'entretenir un rapport de force avec le pouvoir politique via leur participation à ces instances de concertation. C'est dans cette perspective que ces organismes conçoivent les tables de concertation comme des leviers qui leur permettent d'initier des actions collectives dans le but d'influencer la prise de décision publique. Les organismes retrouvent dans ces espaces publics les ressources indispensables pour identifier des moyens de pression utiles pour faire avancer des dossiers : «on est très impliqué dans différentes tables de quartiers et d'autres tables de concertation pour travailler précisément sur des manifs ou sur des réponses à des projets de loi du gouvernement libéral actuel» (B-06). Toutefois, la

mobilisation populaire, pour appuyer les revendications des organismes, ne répond pas toujours aux attentes des organisateurs ; il y a certaines difficultés à mobiliser les membres de certains groupes ethniques. Un organisme, dont une forte proportion de ses bénéficiaires est issue des immigrants d'origines portugaise et roumaine, reconnaît que pour lui «la mobilisation de son monde a toujours été une rude épreuve parce que les Portugais, et c'est la même chose pour les Roumains, ont peur de manifester. Ça ne fait pas partie de leur culture d'être militant et de sortir dans la rue avec des pancartes» (B-06).

Les organismes sont conscients que ces regroupements peuvent leur procurer un plus grand pouvoir comparativement à une action individuelle : «mettre de l'avant des revendications en commun, ça donne plus de force à ce que l'on fait» (B-01). Au sein de ces instances de concertation, les organismes oeuvrent à développer des stratégies pour faire pression sur les preneurs de décision publique, et ce, à plusieurs niveaux d'échelle : «[la concertation] donne du pouvoir pour faire changer les choses, que ce soit aussi bien au niveau local, régional que national, ça nous renforce» (B-06). Cependant, ce travail collectif représente un exercice difficile lors duquel les organismes doivent s'entendre sur des positions communes en laissant de côté leurs propres intérêts au profit d'intérêts collectifs. Dans cette perspective, c'est la solidarité envers le groupe qui doit l'emporter.

[...] on a besoin d'être solidaire avec les autres organismes. S'il y a une action qui doit être menée, tout le monde doit être d'accord. C'est très difficile parce que l'organisme peut perdre personnellement ou individuellement pour le bien de tout le monde, et ça, ce n'est pas toujours évident. Ça exige beaucoup de patience (B-06).

Finalement, la participation de certains organismes au sein des TCQ est un moyen pour eux d'intervenir directement sur le développement du quartier. Dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, les différents acteurs socio-communautaires se sont regroupés au sein d'une instance de concertation, le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (CLIC), enregistré comme un OSBL. L'objectif poursuivi par la création de cette instance de concertation en 1991

visait à rassembler les différents intervenants présents au sein de l'arrondissement pour établir des actions concertées ciblant l'amélioration du cadre de vie des résidants du quartier. Les membres de cette instance se sont dotés d'un outil qui leur procure la possibilité de débattre «de l'orientation qu'ils entendent donner au développement du quartier» (Q-07). Si les réseaux communautaires représentent pour eux une opportunité pour participer à la ville, les organismes issus des groupes ethniques demeurent malgré cela fortement intéressés par le palier provincial.

4.4 Le rapport des groupes ethniques au gouvernement québécois

Même si les organismes issus des groupes ethniques démontrent un intérêt pour la sphère municipale sans toutefois l'investir de façon significative, leur rapport au gouvernement québécois est très présent au sein de leurs pratiques et stratégies. Ils sont insérés dans une logique structurelle qui les lie étroitement au palier provincial, ce qui détourne leurs actions et leurs interventions en dehors de la sphère municipale. Ces organismes ont un rapport de dépendance financière vis-à-vis le palier provincial. En échange de subventions, ils offrent des services dont l'État assurait auparavant la gestion. De plus, le gouvernement provincial possède plusieurs pouvoirs et compétences desquels relèvent certaines préoccupations des organismes communautaires, et la nécessité qu'ils ont d'obtenir du financement en fait leur interlocuteur privilégié en matière de défense des droits et des intérêts des membres des groupes ethniques.

4.4.1 Un rapport de subordination

Le gouvernement provincial constitue la principale source de financement pour les organismes issus des groupes ethniques comme le démontrent les travaux de Helly (1997). Parmi les organismes rejoints, la moitié ont mentionné qu'ils adressaient leurs demandes et leurs revendications à un élu provincial lorsqu'il était question des besoins et des intérêts des groupes ethniques. De plus, ce lien avec le

gouvernement développe chez certains organismes un intérêt à participer à la gestion des programmes publics du gouvernement, principalement en ce qui concerne l'immigration, l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants. À cet effet, un représentant explique la stratégie qu'il a entreprise avec d'autres organismes pour accéder à la gestion de ces programmes gouvernementaux.

Avec les membres de la table de concertation, nous avons pratiquement forcé le MRCI à développer des comités de travail, [...] Cela c'est concrétisé par la création d'un comité officiel dont sa fonction est d'analyser les programmes et les politiques au niveau national. Ce comité c'est le COCONAT. C'est un comité national avec des représentants de différentes régions du Québec qui proviennent autant du côté ministériel que du côté communautaire [...] (B-06).

Cependant, les attentes et les objectifs qui amènent les organismes à investir le palier provincial ne sont pas tous les mêmes. Deux organismes nous ont fait part de leurs motivations à participer notamment à ces comités de travail mis en place par le MRCI. Pour l'un d'eux, sa participation repose sur une volonté «de changer les choses, de changer les services et de faire en sorte également que le gouvernement québécois ait une véritable politique d'immigration qui corresponde aux besoins réels de la société québécoise» (B-06). Pour l'autre organisme, il s'agit de prendre connaissance des projets du Ministère et de mettre des efforts en commun pour «discuter collectivement de solutions pour régler certains problèmes que rencontre notre société» (B-05).

Pour sa part, un troisième organisme de Montréal préfère déposer des mémoires en commission parlementaire pour suggérer des modifications à des politiques publiques, à des programmes ou à des projets de loi. Comme le remarque Arcand (2003), cette stratégie a été couramment utilisée par les associations de groupes monoethniques et multiethniques depuis 1960, notamment sur des questions liées à la langue, à la constitution, à l'immigration et à l'éducation. La participation de cet organisme aux commissions parlementaires constitue une stratégie préconisée pour intervenir sur des dossiers concernant des aspects de l'intégration des immigrants.

Les organismes communautaires ont un rapport étroit au gouvernement québécois surtout lorsqu'il s'agit de dossiers relatifs à l'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants. Il est leur interlocuteur privilégié lorsqu'il s'agit d'adresser des demandes ou des revendications liées aux besoins et intérêts des minorités ethniques. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les pouvoirs en matière d'intégration et d'immigration, et les ressources financières, sont encore fortement centralisés au palier gouvernemental. Le gouvernement québécois transfère aux organismes la gestion et l'offre d'une multitude de services qu'ils doivent désormais assumer auprès des nouveaux arrivants. Devant le besoin de trouver du financement pour leur fonctionnement, les organismes rencontrés sont insérés dans cette situation qui limite leur autonomie en retour de financement en provenance du gouvernement québécois. Rappelons également que l'approche interculturelle du gouvernement, présentée précédemment, s'ajoute à cette conception de la gestion du social qui a des effets sur la structuration du réseau communautaire en favorisant, par le biais de subventions, certains types d'organismes, comme les organismes multiethniques.

Le besoin de financement des organismes issus des groupes ethniques les place devant un dilemme qui touche, depuis les années 1990, tous les organismes impliqués dans l'action communautaire autonome. Ce dilemme provient du fait que l'État québécois tente d'imposer la responsabilité de certains services sociaux, dont il assurait auparavant la gestion, aux organismes communautaires. Ceux-ci sont donc confrontés à un choix : ajuster leurs activités et services sur les programmes gouvernementaux, ou conserver leur mission ; ce qui risque de résulter en un accès plus limité aux ressources. Précisons que les ajustements que portent les organismes à leurs activités et services pour répondre aux normes et aux critères du gouvernement ne se font pas nécessairement en contradiction avec leur mission originale.

4.5 Conclusion

L'analyse des données que nous avons récoltées permet d'avancer que les organismes communautaires issus des minorités ethniques sont préoccupés à la fois par des enjeux liés à l'intégration des nouveaux arrivants et par des enjeux urbains. Leurs préoccupations pour ces enjeux s'inscrivent étroitement dans une lutte pour la justice sociale pour contrer les effets de l'exclusion socioéconomique et politique vécue par les groupes ethniques. Cependant, malgré les différents problèmes et besoins que rencontrent les membres issus des groupes ethniques dans la ville (logement, profilage racial, accès aux équipements communautaires et de loisirs, transport, etc.), la participation des organismes aux instances municipales ne fait pas de la métropole de Montréal leur communauté politique première. Ils sont présents au sein des instances des arrondissements et à certains événements ponctuels comme le Sommet de Montréal, sans toutefois investir significativement la sphère municipale. Leurs interventions sur certains dossiers et enjeux visent néanmoins l'amélioration des conditions de vie des personnes issues des minorités ethniques. Ils introduisent ainsi dans l'espace public de la ville des demandes et des revendications liées à la défense des besoins et intérêts des groupes ethniques qui s'inscrivent, à juste titre, dans une prise de conscience, de leur part, de l'accroissement des inégalités sociales qui touchent les populations les plus vulnérables, comme les minorités ethniques et d'autres groupes sociaux.

Il faut ajouter que la perception négative des organismes communautaires vis-à-vis la gestion de la diversité ethnique et les pratiques de consultation publique de l'administration municipale ne les encouragent pas à participer aux instances de la Ville. Il y a aussi tout le débat autour des défusions qui a paralysé l'instauration de la nouvelle de Ville de Montréal. Dans ce contexte, les organismes ont rencontré des difficultés à se faire entendre, et surtout à faire valoir le bien-fondé de leurs demandes ou de leurs revendications auprès des dirigeants municipaux. Cette situation n'a en rien encouragé leur participation. En contrepartie, leur présence au sein des réseaux et des regroupements d'organismes communautaires leur permet d'accroître leur influence dans les processus de prise de décision publique au palier provincial. Le gouvernement provincial s'est avéré ainsi un espace de participation

important pour les organismes communautaires issus des groupes ethniques, rapport entretenu par la centralisation des pouvoirs et par le financement qu'ils en reçoivent.

CONCLUSION

Dans cette recherche, nous avons mis en évidence les liens existants entre la mondialisation économique, l'immigration internationale et les métropoles afin de comprendre comment s'articulent certaines transformations qui ont lieu au sein des sociétés occidentales et pour expliquer surtout de quelle façon elles affectent les groupes sociaux comme les minorités ethniques qui représentent des ressources d'exploitation essentielles à la régulation du système capitaliste contemporain. Cette conjoncture actuelle au sein des métropoles a même donné lieu à plusieurs gestes politiques comme celui posé par le groupe qui a initié le travail autour de la Charte mondiale du Droit à la ville. Dans ce contexte, les métropoles, où se concentrent les immigrants, se présentent comme des territoires où l'exclusion socioéconomique, culturelle et politique des groupes ethniques est liée à l'accentuation des inégalités sociales. Les actions collectives menées par des organisations et des organismes issus des groupes ethniques contre les effets qui en découlent constitueraient les bases d'une citoyenneté urbaine en émergence dans les métropoles (Isin, 2000b ; Purcell, 2003). Celle-ci est basée notamment sur des valeurs pour la recherche d'une meilleure justice sociale pour les groupes ethniques (Sassen, 2002 ; Hamel, 2004) à l'intérieur de la métropole, laquelle se présenterait comme leur communauté politique première (Holston, 2003).

Nous avons décidé de nous intéresser au contexte montréalais en nous inspirant de cette hypothèse de citoyenneté urbaine qui serait en émergence dans les métropoles et en étudiant plus particulièrement la participation publique à la sphère municipale des organismes communautaires issus des groupes ethniques. Par conséquent, le premier objectif de cette recherche visait à voir si, par leurs pratiques et stratégies, les organismes issus des groupes ethniques exerçaient une citoyenneté urbaine sur le territoire de la ville de Montréal depuis qu'elle a connu une réorganisation municipale. C'est en menant une enquête par questionnaire postal et en réalisant des entrevues semi-directives auprès des représentants de ces

organismes que nous avons répondu à la question formulée. Malgré ce travail de terrain, il est difficile de répondre à la question par l'affirmative. Néanmoins, elle nous aura permis d'orienter notre enquête et d'éclaircir le contexte québécois et montréalais dans lequel s'insère l'action communautaire de ces organismes.

Cette recherche démontre que même si les groupes ethniques manifestent un certain intérêt pour la Ville et les enjeux qui y sont liés, cela ne s'est pas traduit par un investissement significatif de l'appareil politico-administratif municipal. Toutefois, quelques éléments de l'enquête démontrent que Montréal est quand même une métropole avec un terreau suffisamment fertile pouvant alimenter l'émergence d'une citoyenneté urbaine. Il suffit de rappeler l'importance du capital social que les groupes ethniques ont développé à Montréal et qui leur permet d'œuvrer sur des problèmes rencontrés par leurs membres. De plus, les préoccupations et les interventions de ces organismes sont orientées par la recherche d'une plus grande justice sociale. Elles ne sont pas insérées dans une logique de communautarisme basée uniquement sur les intérêts d'un groupe en particulier, mis à part certains organismes monoethniques. Les organismes interviennent sur des enjeux d'intégration et sur des enjeux urbains liés à l'exclusion socioéconomique et politique d'une proportion importante des membres des groupes ethniques qui subissent les contre-coups de la polarisation croissante des richesses à Montréal.

À cet égard, les organismes ont exprimé un certain intérêt pour la sphère municipale en participant à des événements ponctuels comme le Sommet de Montréal. De plus, ils ont prouvé qu'ils comprenaient les enjeux de la réorganisation municipale en participant d'une manière importante aux conseils d'arrondissement et en travaillant sur certains dossiers avec les administrations de ces mêmes arrondissements. Cependant, il est difficile d'avancer qu'ils ont tiré un certain avantage de la décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements compte tenu qu'ils ont une satisfaction mitigée envers ces instances. De ce fait, il est difficile d'affirmer également qu'ils ont réussi à influencer certaines pratiques de la gestion des affaires urbaines. Par ailleurs, les réseaux communautaires se sont avérés comme des lieux

de participation importants pour ces organismes, et ce, tant pour combler un manque de ressources que pour élaborer et mener certaines stratégies dans le but d'influencer certaines prises de décisions publiques.

Également, la recherche a démontré que l'État québécois est très présent dans le rapport au pouvoir public des organismes issus des groupes ethniques et c'est notamment l'un des facteurs que nous devons considérer comme contrainte à l'émergence d'une citoyenneté urbaine à Montréal. Ce sont principalement des raisons d'ordre structurel qui expliquent ce rapport des groupes ethniques à l'État québécois comme leur financement en provenance du gouvernement provincial. Il faut aussi mentionner la centralisation des pouvoirs en matière d'immigration et d'intégration à ce palier de gouvernement qui engendre une distorsion dans l'élaboration et l'application des politiques publiques dans ces secteurs d'intervention. C'est-à-dire que plusieurs des besoins et des problèmes que vivent les membres des groupes ethniques ont des répercussions directes sur leurs conditions de vie dans la ville, mais ce n'est pas le palier municipal qui possède les compétences pour les résoudre. À ce titre, même s'il a décentralisé certaines responsabilités à la Ville de Montréal en matière d'intégration, l'État québécois ne semble pas enclin à accorder davantage d'autonomie aux municipalités dans ce domaine d'intervention, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens. Il faut y voir ici une stratégie qui s'insère dans la compétition que l'État québécois livre à l'État canadien pour s'attirer la loyauté des nouveaux arrivants. C'est pour cette raison que la participation publique des organismes issus des groupes ethniques à l'État traduit un problème d'échelle dans l'articulation des politiques publiques, notamment en matière d'intégration, car les organismes investissent un palier de gouvernement qui détient des pouvoirs qui normalement sont octroyés aux villes. La participation des organismes se ferait à ce moment-là à la ville. On revient ici à la thèse de Martiniello qui avance que la participation publique est étroitement liée au caractère décentralisé ou non d'un État.

Dans le chapitre deux, nous avons aussi identifié d'autres facteurs qui entravent les groupes ethniques à investir l'institution municipale, comme l'approche de gestion de la diversité ethnique privilégiée par les élites politiques et par certains administrateurs de la municipalité. La gestion de la diversité ethnique à la Ville de Montréal est principalement marquée par l'absence d'une vision d'ensemble chez les élus politiques et d'une réelle incompréhension de leur part des enjeux qui y sont reliés. Les responsables politiques de ce dossier empruntent une approche traditionnelle en privilégiant une gestion monoethnique qui se situe «dans un registre qui est essentiellement celui de la communication politique, sans aucune ligne directrice sur le contenu de la politique à mener» (Jouve, 2005, p. 9). Cette approche a comme effet de décourager les organismes communautaires d'investir la Ville et les arrondissements et les organismes ne se mobilisent pas non plus afin d'exercer des pressions qui visent son amélioration.

Le débat qui a eu lieu autour des défusions municipales est un dernier facteur que nous identifions comme contrainte à l'exercice d'une citoyenneté urbaine. Ce facteur a d'abord été conjoncturel, et structurel par la suite. Conjoncturel parce que ce débat a paralysé l'appareil municipal pendant les trois premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la réorganisation municipale. Structurel par la suite parce que le débat autour des défusions a donné lieu à la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal* qui décentralise davantage les pouvoirs vers les arrondissements. Le résultat de cette décentralisation fait en sorte que les administrations d'arrondissement ne possèdent pas nécessairement l'expertise et les ressources nécessaires pour assurer une gestion efficace de la diversité ethnique. Le degré de satisfaction mitigé des organismes envers ces instances ainsi que les différents exemples qui nous ont été mentionnés concernant la gestion de certains dossiers par des arrondissements renforcent le fait que les arrondissements ne possèdent pas nécessairement les ressources autant humaines que matérielles pour assurer une gestion efficace de la diversité ethnique.

Si l'étude de la participation des organismes issus des groupes ethniques à la sphère municipale n'a pas permis d'observer l'exercice d'une citoyenneté urbaine à Montréal, elle aura permis néanmoins d'avoir un portrait plus clair des pratiques et stratégies des organismes qui composent le réseau communautaire issu des groupes ethniques et du contexte institutionnel municipal dans lequel ils s'insèrent. Dans ce cas, somme-nous en mesure d'espérer que les élites politiques réussiront, dans un proche avenir, à adapter leurs pratiques et à adopter un plan d'action à la hauteur des attentes des groupes ethniques? En contrepartie et malgré les déceptions du passé, une mobilisation organisée et plus structurée de la part des organismes issus des groupes ethniques autour de cet enjeu pourrait assurément accélérer un changement des pratiques de gestion municipale et ainsi rendre la métropole véritablement inclusive. Nous pourrions voir à ce moment-là à Montréal un droit à la ville qui permettra aux groupes ethniques de participer à la définition de la ville pour l'atteinte d'une meilleure justice sociale, condition d'une plus grande démocratie.

APPENDICE A
QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE POSTAL

BLOC A : INFORMATIONS SUR L'ORGANISME

1. Quel est le nom de votre organisme ?
2. Quel est le territoire d'intervention de votre organisme ?
3. Quels types de services et d'activités offrez-vous ?
4. À qui s'adressent vos services et vos activités (groupe de bénéficiaires, membres, usagerEs, participantEs) ?
5. Quels sont les dossiers prioritaires de votre organisme pour l'année 2003-2004 ?
6. Votre organisme intervient-il sur des questions urbaines (logement, transport, aménagement, zonage, équipements et infrastructures, etc.)?
 Oui Non
Si oui, précisez lesquelles :
7. Votre organisme intervient-il directement sur un ou des dossiers liés aux compétences de la Ville de Montréal ou des arrondissements ?
 Oui Non
Si oui, précisez lesquels :

BLOC B : PARTICIPATION AUX INSTANCES MUNICIPALES À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

8. Depuis la réforme municipale mise en place en 2002, votre organisme ou ses représentantEs ont-ils participé à une séance du conseil municipal ?

Si votre réponse est négative, passez à la question 18

- Oui Non

a. Quel était le motif de votre présence à une ou des séances du conseil municipal ?

- Intérêt général pour les affaires de la cité
- Désir d'entendre les éluEs sur un thème précis
- Interpellation des éluEs pour défendre une position sur un dossier porté par votre organisme
- Désir de faire valoir le point de vue des communautés ethnoculturelles ou de défendre une position tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts spécifiques dans la ville
- Autres (précisez) :

b. Est-ce que vous ou unE représentantE de l'organisme êtes intervenu lors de la période de questions ?

- Oui Non

9. Durant l'année 2003, à quelle fréquence vous ou unE représentantE de votre organisme avez assisté aux séances du conseil municipal ?

- Une seule fois Trois fois ou moins
 Six fois ou moins
 Plus de six fois À toutes les séances

10. Comment avez-vous été informé de la tenue de cette séance publique ?

- Par le biais d'un journal
- Par le biais du site Internet de la Ville
- Par le biais du bureau d'Accès Montréal
- Par un courriel en provenance de la Ville
- Autres (précisez):

11. Avez-vous eu accès à l'information produite par la Ville pour vous informer ou pour poser des questions sur le dossier que votre organisme défend ?

- Oui Non

Si non, comment avez-vous obtenu l'information nécessaire à mieux comprendre le dossier qui vous préoccupait ?

12. Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir l'information nécessaire à votre compréhension du dossier?

- Oui Non

Si oui, précisez lesquelles :

13. Êtes-vous satisfait des retombées de vos démarches ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait Très satisfait

Précisez votre réponse :

- Peu ou pas de résultat tangible
- Sentiment que votre point de vue n'a pas été entendu ou pris en considération
- Sentiment que votre point de vue a été entendu et/ou pris en considération
- Résultat concret ou avancement du dossier
- Autres (précisez) :

14. La Ville a-t-elle mis en place des mesures visant à faciliter votre présence ou votre intervention lors de la période de questions des séances du conseil municipal ?

- Oui Non Je ne sais pas

Si oui, précisez lesquelles :

15. Quelles autres mesures pourraient favoriser la présence ou l'intervention des membres des communautés culturelles aux séances du conseil ?

16. Les heures auxquelles se tiennent les séances du conseil municipal, et en particulier la période de questions, vous permettent-elles d'y assister (en tenant compte de votre emploi, de vos activités et des tâches liées à la vie familiale) ?

- Oui Non Je ne sais pas

17. Quels horaires pourraient favoriser la présence et l'intervention des membres des communautés ethnoculturelles aux périodes de questions du conseil municipal ?

BLOC C : OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

18. Depuis la mise en place de l'Office en septembre 2002, votre organisme ou ses représentantEs ont-ils participé à une séance tenue par l'Office de consultation publique ?

Si votre réponse est négative, passez à la question 28

- Oui Non

a. Quel était le thème de la consultation ?

b. Quelle raison a incité votre organisme à y participer ?

- Intérêt général pour les affaires de la cité
- Défense d'une position sur un dossier porté par votre organisme
- Désir de faire valoir le point de vue des communautés ethnoculturelles ou de défendre une position tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts spécifiques dans la ville
- Autres (précisez) :

c. Êtes-vous intervenu lors de la consultation ?

- Oui Non

d. Avez-vous déposé un mémoire ?

- Oui Non

19. Comment avez-vous été informé de la tenue de cette consultation publique ?

- Par le biais d'un journal
- Par le biais du site Internet de la Ville
- Par le biais du bureau d'Accès Montréal
- Autres (précisez):
- Par un courriel en provenance de la Ville

20. Avez-vous eu accès à l'information produite par la Ville ou par l'Office pour vous informer ou pour vous prononcer sur le dossier que vous défendez ?

- Oui Non

Sinon, comment avez-vous obtenu l'information nécessaire à mieux comprendre la question qui vous préoccupait ou à prendre position ?

21. L'Office a-t-il mis en place des mesures visant à faciliter votre présence ou votre participation aux séances de consultation publique ?

- Oui Non Je ne sais pas

Si oui, précisez lesquelles ?

22. Quelles mesures pourraient favoriser votre présence ou votre participation aux séances de consultation publique ?

23. Les heures auxquelles se tiennent les séances de l'Office vous permettent-elles d'y assister (en tenant compte de votre emploi, de vos activités et des tâches liées à la vie familiale) ?

- Oui Non Je ne sais pas

24. Quels horaires pourraient favoriser votre présence et votre participation aux séances de consultation publique ?

25. Les lieux où se tiennent les séances de l'Office sont-ils accessibles en transport en commun ?

- Oui Non Je ne sais pas

26. Les lieux où se tiennent les séances de l'Office tiennent-ils compte des différents aspects liés à la sécurité des femmes des communautés ethnoculturelles ?

- Oui Non Je ne sais pas

27. Êtes-vous satisfait des retombées de vos démarches

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

- Peu ou pas de résultat tangible
- Sentiment que votre point de vue n'a pas été entendu ou n'a pas été pris en considération
- Sentiment que votre point de vue a été entendu et/ou pris en considération
- Résultat concret ou avancement du dossier
- Autres (précisez) :

BLOC D : COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

28. Depuis la réforme municipale mise en place en 2002, votre organisme ou ses représentantEs ont-ils participé à une séance de consultation publique tenue par une commission permanente du conseil ?

Si votre réponse est négative, passez à la question 38

Oui Non

a. Quelle commission et à quelle date?

b. Quel était le thème de la consultation ?

c. Quel était votre motif pour y participer ?

- Intérêt général pour les affaires de la cité
- Désir d'entendre les éluEs sur un thème précis
- Interpellation des éluEs pour défendre une position sur un dossier porté par votre organisme
- Désir de faire valoir le point de vue des communautés ethnoculturelles ou de défendre une position tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts spécifiques dans la ville
- Autres (précisez) :

d. Êtes-vous intervenu lors de la consultation ?

Oui Non

e. Avez-vous déposé un mémoire ?

Oui Non

29. Comment avez-vous été informé de la tenue de cette séance ?

- Par le biais d'un journal
- Par le biais du site Internet de la Ville
- Par le biais du bureau d'Accès Montréal
- Autres (précisez) :
- Par un courriel en provenance de la Ville

30. Avez-vous eu accès à l'information produite par la Ville pour vous informer ou pour poser des questions sur le dossier que votre organisme défend ?

Oui Non

Sinon, comment avez-vous obtenu l'information nécessaire à mieux comprendre la question qui vous préoccupait ou à prendre position ?

31. La Ville a-t-elle mis en place des mesures visant à faciliter votre présence ou votre participation aux séances des commissions ?

- Oui Non Je ne sais pas

Si oui, précisez lesquelles ?

32. Quelles mesures pourraient favoriser votre participation aux séances des commissions ?

33. Les heures auxquelles se tiennent les séances des commissions vous permettent-elles d'y assister (en tenant compte de votre emploi, de vos activités et des tâches liées à la vie familiale) ?

- Oui Non Je ne sais pas

34. Quels horaires pourraient favoriser votre participation aux séances de la commission ?

35. Les lieux où se tiennent les séances des commissions sont-ils accessibles en transport en commun ?

- Oui Non Je ne sais pas

36. Les lieux où se tiennent les séances des commissions tiennent-ils compte des différents aspects liés à la sécurité des femmes des communautés ethnoculturelles ?

- Oui Non Je ne sais pas

37. Êtes-vous satisfait des retombées de vos démarches ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

- Peu ou pas de résultat tangible
- Sentiment que votre point de vue n'a pas été entendu ou n'a pas été pris en considération
- Sentiment que votre point de vue a été entendu et/ou pris en considération
- Résultat concret ou avancement du dossier
- Autres (précisez) :

BLOC E : PARTICIPATION AUX INSTANCES MUNICIPALES À L'ÉCHELLE DE VOTRE ARRONDISSEMENT

38. Depuis la réforme municipale mise en place en 2002, votre organisme ou ses représentantEs ont-ils assisté à une séance du conseil d'arrondissement ?

Si la réponse est négative, passez à la question 53

- Oui Non

a. Quel était votre motif ?

- Intérêt général pour les affaires de l'arrondissement
- Désir d'entendre les éluEs sur un thème précis
- Interpellation des éluEs pour défendre une position sur un dossier porté par votre organisme
- Désir de faire valoir le point de vue des communautés ethnoculturelles ou de défendre une position tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts spécifiques dans l'arrondissement
- Autres (précisez) :

b. Est-ce que vous ou unE représentantE de votre organisme êtes intervenu lors de la période de questions ?

- Oui Non

39. Durant l'année 2003, à quelle fréquence vous ou unE représentantE de votre organisme avez assisté aux séances du conseil d'arrondissement?

- Une seule fois Trois fois ou moins
 Six fois ou moins Plus de six fois
 À toutes les séances

40. Comment avez-vous été informé de la tenue des séances du conseil d'arrondissement ?

- Par le biais d'un journal
 Par le biais du site Internet de la Ville
 Par le biais du bureau d'Accès Montréal Autres (précisez):
 Par le bulletin de l'arrondissement
 Par un courriel en provenance de la Ville

41. Avez-vous eu accès à l'information produite par le bureau d'arrondissement pour vous informer ou pour poser des questions sur le dossier que votre organisme défend?

- Oui Non

42. Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir l'information nécessaire à votre compréhension du dossier?

- Oui Non

Si oui, précisez votre réponse :

43. Le conseil d'arrondissement a-t-il mis en place des mesures visant à faciliter votre présence ou votre participation aux séances du conseil d'arrondissement ?

- Oui Non Je ne sais pas

Si oui, précisez lesquelles ?

44. Quelles mesures pourraient favoriser votre participation aux séances du conseil d'arrondissement ?

45. Les heures auxquelles se tiennent les séances du conseil d'arrondissement vous permettent-elles d'y assister (en tenant compte de votre emploi, de vos activités et des tâches liées à la vie familiale) ?

- Oui Non Je ne sais pas

46. Quels horaires pourraient favoriser votre participation aux séances du conseil d'arrondissement ?

47. Les lieux où se tiennent les séances du conseil d'arrondissement sont-ils accessibles en transport en commun ?

- Oui Non Je ne sais pas

48. Les lieux où se tiennent les séances du conseil d'arrondissement tiennent-ils compte des différents aspects liés à la sécurité des femmes des communautés ethnoculturelles ?

- Oui Non Je ne sais pas

49. Êtes-vous satisfait des retombées de vos démarches ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

- Peu ou pas de résultat tangible
- Sentiment que votre point de vue n'a pas été entendu ou n'a pas été pris en considération
- Sentiment que votre point de vue a été entendu et/ou pris en considération
- Résultat concret ou avancement du dossier
- Autres (précisez) :

50. Depuis la mise en place des conseils d'arrondissement, votre organisme ou ses représentantEs ont-ils été invitéEs à participer à une commission ou à un comité de travail mis sur pied par votre arrondissement ?

- Oui Non

Si oui, précisez votre réponse :

51. Connaissez-vous l'existence des structures, des instances ou des mécanismes de participation publique à l'échelle de votre arrondissement ?

- Oui Non

52. Est-ce que vous ou unE représentantE de votre organisme avez participé :

- Au Sommet de la ville les 4, 5 et 6 juin 2002 ?
 À un ou plusieurs sommets d'arrondissement ?
 Aux consultations préparatoires à l'élaboration du plan d'urbanisme ?

BLOC F : RELATIONS AVEC LES ÉLUÉS DE VOTRE ARRONDISSEMENT

53. Pourriez-vous nommer les éluEs de l'arrondissement dans lequel se situe votre organisme ?

- Oui Non

a. Depuis la mise en place de l'arrondissement, avez-vous des contacts avec eux ?

- Oui Non

b. Durant l'année 2003, avez-vous eu des contacts avec eux ?

- Oui Non

c. À combien de reprises ?

- Une fois Deux à trois fois Quatre à cinq fois
 Six fois et plus

d. Par quels moyens ?

- Rencontres individuelles à votre demande
 Rencontres individuelles à leur demande
 Rencontres collectives à votre demande
 Rencontres collectives à leur demande
 Lors d'une séance du conseil d'arrondissement
 Autres occasions (précisez) :

54. Quelles sont les raisons qui vous ont amené à les contacter ?

55. Êtes-vous satisfait de la relation que vous entretenez avec eux ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

BLOC G : ACCÈS À L'INFORMATION

56. Par quel moyen votre organisme suit-il l'évolution des questions municipales liées à son domaine d'intervention ou à ses champs d'intérêt ?

57. Depuis la mise en place de la nouvelle Ville, avez-vous consulté son site Internet ?

- Oui Non
Si oui, précisez à quelle fréquence :
 Chaque semaine Chaque mois
 Chaque deux ou trois mois
 Autres (précisez)

Précisez pour quelle(s) raison(s) :

58. Êtes-vous satisfait de l'information à laquelle vous avez accès sur le site Internet de la Ville ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

59. Depuis la création des conseils d'arrondissement, avez-vous consulté le site Internet de l'arrondissement où est localisé votre organisme ?

- Oui Non
Si oui, précisez à quelle fréquence :
 Chaque semaine Chaque mois
 Chaque deux ou trois mois
 Autres (précisez):

Précisez pour quelle(s) raison(s) :

60. Êtes-vous satisfait de l'information à laquelle vous avez accès sur le site Internet de l'arrondissement ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

BLOC H : PRATIQUES ET STRATÉGIES DE VOTRE ORGANISME**61. Connaissez-vous l'existence du Conseil interculturel de Montréal ?**

Oui Non

a. Si oui, considérez-vous que le Conseil interculturel contribue à une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts spécifiques des communautés ethnoculturelles et comment ?

b. Avez-vous eu des contacts avec cette instance ou ses représentantEs?

Oui Non

Si oui, pour quelles raisons ?

62. Durant la dernière année, votre organisme a-t-il eu affaire avec la Ville ou avec l'arrondissement sur une question liée à la participation des communautés ethnoculturelles ou sur une question liée à la prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts dans la ville ?

Oui Non

Si oui, dans quel cadre et à quel sujet ?

63. Pouvez-vous identifier des mesures adoptées par la Ville pour favoriser la participation des communautés ethnoculturelles à la gestion et à la planification des affaires de la Ville ou des arrondissements ?

Oui Non

a. Si oui, lesquelles ?

b. Considérez-vous ces mesures pertinentes et efficaces ?

Oui Non

Précisez votre réponse :

64. Quelles autres mesures la Ville pourrait-elle adopter pour favoriser la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la gestion et à la planification des affaires de la Ville ou des arrondissements ?

65. Quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux mesures, aux politiques et aux programmes adoptés par la Ville pour favoriser la participation des communautés ethnoculturelles à la gestion et à la planification des affaires urbaines ?

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

66. Si vous avez participé à des séances de consultation\participation publique tenues par la Ville ou par l'arrondissement, avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

- Oui Non

Si oui, lesquelles?

67. D'après vous, quels sont les obstacles à la participation des membres des communautés ethnoculturelles aux instances de consultation/participation publique de la Ville ou des arrondissements?

68. Quelles sont les pratiques et les stratégies mises en œuvre par votre organisme pour faire valoir vos intérêts ou vos points de vue auprès des éluEs des paliers :

Métropolitain (CMM) :

De la Ville :

De l'arrondissement :

69. Quelles sont les pratiques et stratégies mises en œuvre par votre organisme pour défendre les droits et les intérêts des communautés ethnoculturelles sur les questions municipales ou urbaines ?

70. À qui avez-vous le plus régulièrement adressé vos demandes ou vos revendications quant aux besoins et aux intérêts des communautés ethnoculturelles?

- Fonctionnaires de la ville
 Conseillers d'arrondissement
 Fonctionnaires de l'arrondissement
 ÉluEs provinciaux
 Fonctionnaires provinciaux
 ÉluEs fédéraux
 Fonctionnaires fédéraux

- Conseillers de la ville
- Autres (précisez) :

71. À qui avez-vous le plus régulièrement adressé vos demandes ou vos revendications liées à des enjeux urbains?

- Fonctionnaires de la ville
- Fonctionnaires de l'arrondissement
- Fonctionnaires provinciaux
- Fonctionnaires fédéraux
- Conseillers d'arrondissement
- Conseillers de la ville
- ÉluEs provinciaux
- ÉluEs fédéraux
- Autres (précisez) :

72. Les arrondissements sont dotés de budgets, de pouvoirs et de compétences, notamment dans les secteurs du développement social et du développement communautaire. Dans quelle mesure avez-vous adapté vos pratiques et vos stratégies pour prendre en compte cette nouvelle réalité ?

73. Avez-vous adressé une demande de financement à l'arrondissement ?

- Oui
- Non

74. Comment informez-vous les citoyenNEs des actions que vous menez et de leurs enjeux ?

- Par le biais d'un journal ou d'un bulletin
- Par un site Internet
- Par courrier électronique
- Par le biais de séances d'information
- Par la poste
- Via les médias
- Autres (précisez):

75. Quelles sont les activités menées par votre organisme qui favorisent la mobilisation et/ou l'engagement des membres de votre organisme?

- Assemblée publique et/ou comité
- Manifestation
- Pétition
- Participation à des ateliers
- Activité d'éducation populaire
- Autres (précisez):

76. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisme et :**a. Le conseil de Ville**

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

b. Le conseil d'arrondissement

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

c. Le Conseil interculturel

- Insatisfait Peu satisfait Satisfait
 Très satisfait

Précisez votre réponse :

APPENDICE B
GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES
ISSUS DES MINORITÉS ETHNIQUES

1. À quels besoins votre organisme répond-t-il et à quelle partie de la population s'adresse-t-il?
2. Quels sont la mission et le rôle qu'il joue auprès de ces membres?
3. Quel sont les enjeux sur lesquels votre organisme intervient-il? Relèvent-ils plus particulièrement des compétences de la municipalité (logement, patrimoine, environnement, zonage, aménagement et planification)?
4. Votre organisme a-t-il des revendications ou des demandes? Quelles sont-elles? À qui les adressez-vous?
5. Quel est votre intérêt pour la sphère municipale? Est-ce que vous y participez?
6. Quels sont les moyens et les stratégies employés par votre organisme pour faire avancer les dossiers sur lesquels il travaille et pour répondre aux besoins des populations issues des communautés ethnoculturelles?
7. Participez-vous à des regroupements d'organismes ou à des réseaux pour vous informer ou pour vous permettre de faire avancer vos demandes? Quel est votre rapport au mouvement communautaire québécois?
8. Votre organisme participe-t-il à des instances de concertation? Si oui, lesquelles et dans quel but?
9. D'après-vous, comment la Ville perçoit-elle le rôle des organismes communautaires qui interviennent auprès des minorités ethniques dans la gestion de la diversité? Cette perception est-elle différente des autres paliers de gouvernement?
10. De quelle façon votre organisme ou les organismes qui interviennent auprès des minorités ethniques sont-ils impliqués dans l'élaboration des politiques à Montréal? Avez-vous été consulté lors de l'élaboration de la *Déclaration pour la diversité culturelle et l'inclusion*? Que pensez-vous de cette politique?
11. Quelle est l'attitude des dirigeants politiques et administratifs municipaux vis à vis vos demandes et vos revendications et quel est le suivi qu'ils en font?

12. Quelles sont les contraintes qui limitent votre participation à des instances démocratiques? (En terme d'obstacles ou de ressources limitées)
13. La réorganisation municipale a-t-elle provoqué des changements en ce qui concerne votre participation à la ville de Montréal et vos relations avec celle-ci? Lesquels?
14. Une grande partie des pouvoirs et des budgets de la ville de Montréal ont été décentralisés vers les arrondissements, votre organisme a-t-il apporté des changements à ses stratégies à cet effet?
15. L'information produite par la Ville est-elle adéquate et accessible pour favoriser votre participation à ses instances?
16. Quelle est votre évaluation de la gestion de la diversité à la Ville de Montréal? Y avez-vous constaté des changements depuis la réforme municipale?
17. Quelle est votre perception en ce qui concerne la mise en place du Conseil interculturel de Montréal? Contribue-t-il, selon vous, à une meilleure prise en compte des intérêts et des besoins des personnes issues des minorités ethniques?

BIBLIOGRAPHIE

- Aboud, Brian, et al. 1995. *Profils des communautés culturelles du Québec*. Québec : ministère des Affaires internationales, de l'immigration et des communautés culturelles : Les Publications du Québec, 654 p.
- Abu-Laban, Yasmeen, et Christina Gabriel. 2002. *Selling Diversity : Immigration, Multiculturalism, Employment Equity, and Globalization*. Peterborough (Ont.): Broadview Press, 202 p.
- Aiken, Rebecca B. 1984. *Montreal Chinese Property Ownership and Occupational Change 1881-1981*. Thèse de doctorat, Université McGill, 347 p.
- Alpalhao, Joao Antonio, et Victor Manuel Pereira Da Rosa. 1979. *Les portugais du Québec : éléments d'analyse socio-culturelle*. Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa, 317 p.
- Anderson, Benedict. 2002. *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Trad. de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. Paris : La Découverte, 212 p.
- Appadurai, Arjun. 2001. *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*. Trad. de l'anglais par Françoise Bouillot. Paris : Payot, 322 p.
- Arcand, Sébastien. 2003. *Les minorités ethniques et l'État québécois : participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors des commissions parlementaires, 1974-2000*. Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 355 p.
- Asher, François. 1999. «Une nouvelle révolution urbaine». In *La métropolisation. Croissance, Diversité, Fractures*, sous la dir. de Claude Lacour, et Sylvette Puissant, p 183-190. Paris : Anthropos, 190 p.
- Balakrishnan, T.R., et Feng Hou. 1999. «Residential Patterns in Cities». In *Immigrant Canada: Demographic, Economic, and Social Challenges*, sous la dir. de Shiva S. Halli et Leo Driedger, p. 116-147. Toronto : Toronto University Press.
- Bassand, Michel et al. 2000. *Métropolisation, crise écologique et développement durable. L'eau et l'habitat précaire à Hô Chi Minh-Ville, Vietnam*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 312 p.
- Bassand, Michel. 1997. *Métropolisation et inégalités sociales*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 245 p.

- Bauböck, Rainer. 2003. «Reinventing Urban Citizenship». *Citizenship Studies*, vol. 7, no 2, p. 139-160.
- Beauregard, Robert A, et Anna Bounds. 2000. «Urban Citizenship». In *Democracy, Citizenship, and the Global City*, sous la dir. de Engin F. Isin, p. 243-256. London: Routledge.
- Bédard, Mario. 2002. *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie*. Notes et document de cours, Département de géographie, Université du Québec à Montréal, 110 p.
- Bernier, Bernard, Mikhaël Elbaz et Gilles Lavigne. 1978. «Ethnicité et lutte de classe». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 2, no 1, p. 15-60.
- Bianchini, Franco, et Jude Bloomfield. 1996. «Urban Cultural Policies and the Development of Citizenship: Reflections on Contemporary European Experience». *Culture and Policy*, vol. 7, no 1, p. 85-113.
- Billette, Amélie. 2005. *Pratiques municipales de gestion de la diversité ethnoreligieuse à Montréal : le cas des piscines publiques*. Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, 64 p. Source Internet consultée le 25 août 2005 : http://im.metropolis.net/frameset_f.html.
- Birnbaum, Pierre. 1997. «Citoyenneté et identité: de T. H. Marshall à Talcott Parsons». *Citizenship Studies*, vol. 1, no 1, p. 133-151.
- Bourque, Pierre. 1997. «Montréal, laboratoire de l'expérience du cosmopolitisme urbain». *Revue canadienne des études régionales*, vol. 20, no 1 et 2, p.279-281.
- Breu, Sandra, Laurence Bherer et Jean-Pierre Collin. 2004. *Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale. Notes de recherche*. Groupe de recherche sur l'innovation municipale, Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, 106 page. Source Internet consulté le 27 septembre 2005 : <http://www.ville.qatineau.qc.ca/qatineau/pdf/INRS.pdf>.
- Brodie, Janine. 2000. «Imagining Democratic Urban Citizenship». In *Democracy, Citizenship, and the Global City*, sous la dir. de Engin F. Isin, p. 110-127. New York: Routledge.
- Brubaker, Rogers. 1992. *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press, 270 p.

- Bruneault, Frédérick, et Jean-Pierre Collin. 2001. *Les compétences et l'exercice des compétences à la CMM, à la Ville de Montréal et dans les arrondissements*. Source Internet consultée le 15 janvier 2005 : http://www.vrm.ca/democratie_capsule2.asp?P=&Pages=&ID=&Descr=&Recherche=&Cond=&Q=&C
- Brunelle, Dorval. 2003. *Dérive globale*. Montréal : Boréal, 224 p.
- Canada, ministère du Patrimoine canadien. 2004. *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2002-2003*. Ottawa : Ministère du Patrimoine canadien, 79 p. Source Internet consultée le 13 juillet 2004 : http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/multi/reports/ann2002-2003/multi-ann-2002-2003_f.pdf
- , Développement des ressources humaines Canada. 2001. *Matrice de la qualification nationale des professions 2001*. Source Internet consultée le 04 mai 2005 : <http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/generic/welcome.shtml>
- Castells, Manuel. 1998. *La société en réseaux*. Trad. de l'anglais par Philippe Delamare. Paris : A. Fayard, 613 p.
- , 1983. *The City and the Grassroots : a Cross-Cultural Theory of Urban Social Movement*. Berkeley : University of California Press, 441 p.
- Castles, Stephen. 2000. «Citizenship and the Other in the Age of Migration». Chap. in *Ethnicity and Globalization. From Migrant Worker to Transnational Citizen*. Londres: SAGE Publications, 228 p.
- Castles, Stephen, et Alistair Davidson. 2000. *Citizenship and Migration*, New York: Routledge, 258 p.
- Charbonneau, Johanne, et Annick Germain. 2002. «Les banlieues de l'immigration». *Recherches sociographiques*, vol. 43, no 2, p. 311-328 p.
- Chaykowski, Richard Paul. 2001. *Globalization and the Canadian Economy: The Implications for Labour Markets, Society and the State*. Kingston (Ont.): Queen's University, School of Policy Studies, 311 p.
- Chérif, Mohamed S. 1984. *And Justice for All: A Report on the Relations Between the MUC Police and the Visible Minorities in Montreal*. Montréal, Centre de recherche-action sur les relations raciales, 463 p.
- Claval, Paul. 2003. *Géographie culturelle : une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Paris : Armand Colin, 287 p.

- Commission ontarienne des droits de la personne. 2004. *Un prix trop élevé: les coûts humains du profilage racial*. Source Internet consultée le 17 décembre 2004 : <http://www.ohrc.on.ca/french/consultations/racial-profiling-report.pdf>
- Conseil interculturel de Montréal. 2005. *Pour passer du discours à l'action : rapport synthèse des comités du Conseil interculturel de Montréal*. Source Internet consultée le 08 août 2005 : http://www2.ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/pdf/synthese.pdf.
- Conseil jeunesse de Montréal. 2004. *Avis sur le renouvellement de la fonction publique municipale*. Source Internet consultée le 07 janvier 2005 : http://www.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/cjm/pdf/CJM_rapport_complet.pdf
- Constantinides, Stephanos. 1983. *Les Grecs du Québec : analyse historique et sociologique*. Montréal : O Metoikos – Le Meteque, 248 p.
- Dejean, Paul. 1978. *Les Haïtiens au quebec*. Montréal: Presses de l'Université du Québec, 189 p.
- Dumas, Marie-Claire. 1997. «Administrations municipales et recherche scientifique : le cas des affaires interculturelles à la Ville de Montréal». *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 20, no 1 et 2, p. 291-294.
- Entzinger, Han. 1999. «Participation politique et sociale des immigrés au processus d'intégration». In *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Conseil de l'Europe. Direction des affaires économiques et sociales, p. 9-42. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Fenton, Steve. 1999. *Ethnicity : racism, class and culture*. États-Unis : Lanham Rowan and Littlefield, 260 p.
- Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay. 1999. *Entre la métropolisation et le village global : les scènes territoriales de la reconversion*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec, 334 p.
- Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal. 2004. *Rapport sur la pauvreté à Montréal : document de recherche et de réflexion*. Source Internet consultée le 22 décembre 2004 : <http://www.crdim.org/Publications/Rapportpauvrete/Rapportpauvrete131204.pdf>
- Friedmann, John. 1998. «The New Political Economy of Planning: The rise of Civil Society». In *Cities for Citizens: Planning and the Rise of Civil Society in a Global Age*, sous la dir. de Mike Douglass et John Friedmann, p. 19-35. New York: J. Wiley.

- Gagnon, Alain-G, et Raffaele Iacovino. 2002. «Framing Citizenship Status in an Age of Polyethnicity: Quebec's Model of Interculturalism». In *Canada: the State of the Federation 2001. Canadian Political Culture(s) in Transition*, sous la dir. de Hamish Telford et Harvey Lazar, p. 313-342. Montréal: Published for the Institute of Intergovernmental Relations School of Policy Studies by McGill-Queen's University Press.
- Gagnon, Julie Élizabeth, et Annick Germain. 2002. «Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, no 128, p. 143-163.
- Garbaye, Romain. 2002. «Ethnic Minority Participation in British and French Cities: A Historical-Institutionalist Perspective». *International Journal and Regional Research*, vol. 26, no 3, p. 555-570.
- Garcia, Soledad. 1996. « Cities and Citizenship ». *International Journal and Regional Research*, vol. 20, no 1 (mars), p. 7-21.
- Germain, Annick. 1999. «Les quartiers multiethniques montréalais : une lecture urbaine». *Recherches sociographiques*, vol. XL, no 1, p. 9-32.
- Germain, Annick, Richard Morin et Gilles Sénécal. 2004. «L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État?». *Lien social et politique*, no 52, p. 129-138.
- Germain, Annick et al. 2003. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société, 174 p.
- Germain, Annick et Mary Sweeney. 2002. *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société, 166 p.
- Germain, Annick et Damaris Rose. 2000. *Montréal : The Quest for a Metropolis*. Toronto: J. Wiley, 306 p.
- Giddens, Anthony. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Trad. de l'anglais par Olivier Meyer. Paris : L'Harmattan, 192 p.
- Giulay, Linda. 2005. «City's staff doesn't reflect us : census reveals gap; Visible, cultural minorities badly-under-represented». *The Gazette* (Montréal), 26 mars.
- Gumuchian, Hervé et Claude Marois. 2000. *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 425 p.

- Habermas, Jürgen. 1988. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Trad. de l'allemand par Marc B. Launay. Paris : Payot, 324 p.
- Hamel, Pierre. 2004. «Les villes contemporaines et le renouvellement de la démocratie locale». In *Démocraties métropolitaines*, sous la dir. de Bernard Jouve et Philip Booth, p. 45-67. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- , 1995. «Mouvements urbains et modernité : l'exemple montréalais». *Recherches sociographiques*. Vol. 36, no 2, p. 279-305.
- , 1991. *Action collective et démocratie locale : les mouvements urbains montréalais*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 239 p.
- Hamel, Pierre, Henri Lustiger-Thaler, et Margit Mayer (dir. publ.). 2000. *Urban Movements in a Globalising World*. Londres: Routledge, 240 p.
- Harvey, David. 2003. «City and Justice : Social Movements in the City». In *The Human Sustainable City*, sous la dir. de Luigi Girard et al, p. 235-254. Londres : Ashgate Publishing.
- , 2001. «La justice sociale, la postmodernité et la ville». In *Géographies anglo-saxonnes : tendances contemporaines*, sous la dir. de Kay Anderson et de Jean-François Staszack, p. 151-165. Paris: Belin.
- , 1989. *The Condition of Postmodernity: An Enquiry into the Origins of Cultural Change*. Oxford: Blackwell, 378 p.
- Heisz, Andrew, et Logan Mcleod. 2004. *Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980 à 2000*. Ottawa : Statistiques Canada, 93 p.
- Held, David et al. 1999. *Global Transformations : Politics, Economics and Culture*. Stanford (Cal.) : Stanford University Press, 515 p.
- Helly, Denise. 2004. *Le financement des associations ethniques par le programme du Multiculturalisme canadien*. Institut National de Recherche Scientifique. Source Internet consultée le 02 août 2005 : http://im.metropolis.net/frameset_f.html
- , 2000. «Pourquoi lier mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme?». In *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, sous la dir. de Mikhaël Elbaz et Denise Helly, p. 223-256. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- , 1997. *Revue des études ethniques au Québec 1977-1996*. Montréal : Projet Metropolis, 309 p.

- , 1987. *Les Chinois à Montréal : 1877-1951*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 315 p.
- Hiebert, Daniel. 2000. «Immigration and the Changing Canadian City». *The Canadian Geographer*, vol. 44, no 1, p. 25-43.
- Hobbes, Thomas, et Richard Tuck (dir. publ.). 1991. *Leviathan*. Cambridge (Ang.): Cambridge University Press, 519 p.
- Holston, James. 2001. «Urban Citizenship and Globalization». In *Global City-Regions: Trends, Theory, Policy*, sous la dir. de Allen J. Scott, p. 325-348. New York: Oxford University Press.
- Holston, James et Arjun Appadurai. 1996. «Cities and Citizenship». *Public Culture*, no 8, p. 87-204.
- Hou, Feng. 2004. *Immigration récente et formation de quartiers de minorités visibles dans les grandes villes canadiennes*. Statistiques Canada, 29 p. Source Internet consultée le 14 octobre 2004 : <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2004221.pdf>
- Houle, François. 1999. «Citoyenneté, espace public et multiculturalisme, la politique canadienne de multiculturalisme». *Sociologie et sociétés*, vol. 31, no 2, p. 101-123.
- Isin, Engin F. (dir. publ.). 2000a. *Democracy, Citizenship, and the Global City*. New York: Routledge, 306 p.
- , 2000b. «Introduction: Democracy, Citizenship, and the Global City». Chap. in *Democracy, Citizenship, and the Global City*, p. 2-21. New York: Routledge.
- Isin, Engin F., et Patricia K. Wood. 1999. *Citizenship and Identity*. Londres: Sage Publications, 189 p.
- Jouve, Bernard. 2005. *Réforme municipale et gestion de la diversité culturelle à Montréal : quelle transformations des modes de médiations?*. Communication présentée dans le cadre du Congrès de l'Association Canadienne de Science Politique, University of Western Ontario, London, 2 juin 2005, 23 p.
- , 2004. «Démocraties métropolitaines : de la grande transformation à la grande illusion?». In *Démocraties métropolitaines*, sous la dir. de Bernard Jouve et Philip Booth, p. 293-329. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- , 2003. *La gouvernance urbaine en questions*. Paris : Elsevier, 128 p.

- Keil, Roger. 1998. *Los Angeles: Globalization, Urbanization and Social Struggles*. Toronto: J. Wiley, 296 p.
- Knox, Paul, et Peter Taylor (dir. publ.). 1995. *World Cities in a World-System*. Cambridge (Ang.): Cambridge University Press, 335 p.
- Labelle, Micheline. 2000. «La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec : défis et enjeux». In *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme*, sous la dir. de Hélène Greven-Borde et Jean Tournon, 269-294. Montréal : L'Harmattan.
- Labelle, Micheline, et Daniel Salée. 2001. «Immigrants and Minority Representations of Citizenship in Quebec». In *Citizenship Today: Global Perspectives and Practices*, sous la dir. de T. Alexander Aleinikoff et Douglas Klusmeyer, p. 278-315. Washington D.C.: Carnegie endowment for international peace.
- Lamoureux, Henri, Jocelyne Lavoie et Robert Mayer. 1996. *La pratique de l'action communautaire*. Ste-Foy (Qué.) : Presses de l'Université du Québec, 426 p.
- Latendresse, Anne. 2004. «La réforme municipale et la participation publique aux affaires urbaines montréalaises : rupture ou continuité?». In *Démocraties métropolitaines*, sous la dir. de Bernard Jouve et Philip Booth, p. 155-174. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- . 2000. *Processus de destructuration-restructuration de Jérusalem-est et dynamique palestinienne depuis 1967*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 482 p.
- Lavigne, Gilles. 1987. *Les ethniques et la ville. L'aventure urbaine des immigrants portugais à Montréal*, Le Préambule : Longueuil, 214 p.
- Ledoyen, Alberte. 2004. «Le discours sur la différence et l'accès des minorités au logement». In *Racisme et discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, sous la dir. de Jean Renaud, Annick Germain et Xavier Leloup, p. 87-106. Ste-Foy (Qué.) : Presses de l'Université Laval.
- . 2003. «Le discours sur la différence et l'accès des minorités au logement». Communication présentée à l'occasion du colloque du CEETUM *Racisme et discrimination : les tensions et les défis d'une société plurielle*, Montréal, 28 février 2003.
- Leman, Marc. 1999. *Le multiculturalisme canadien*. Bibliothèque du Parlement canadien. Source Internet consultée le 05 janvier 2005 : <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/936-f.htm>

- Ley, David. 1999. «Myths and Meanings of Immigration and the Metropolis». *Le géographe canadien*, vol. 43, no 1, p. 2-19.
- Lévy, Jacques. 2003. «Légitimité». In *Dictionnaire de la géographie*, sous la dir. de Jacques Lévy et de Michel Lussault, p. 547-548. Paris : Belin.
- Li, Peter S. 2000. *La diversité culturelle au Canada : la construction sociale des différences raciales*. Division de la recherche et de la statistique, 25 p. Source Internet consultée le 03 juillet 2004 : <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/RP2002-8.pdf>
- . 1998. *The Chinese in Canada*. Oxford: Oxford University Press, 208 p.
- Magnusson, Warren. 1996. *The Search for Political Space: Globalization, Social Movements and the Urban Political Experience*. Toronto: University of Toronto Press, 373 p.
- Marden, Peter. 2003. *The Decline of Politics: Governance, Globalization and the Public Sphere*. Aldershot (Ang.): Ashgate, 286 p.
- Marleau, René. 1980. *Police, minorités ethniques et droits de la personne*, XXVIII^e Cours international de criminologie sous les auspices de la Société internationale de criminologie, Longueuil, 23 p.
- Marshall, Thomas H. 1950. *Citizenship and Social Class: and Others Essays*. Cambridge (Ang.): University Press, 154 p.
- Martiniello, Marco. 1999. «Les limites d'une politique de consultation des migrants et des minorités ethniques d'origine immigrée». In *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation*, Conseil de l'Europe. Direction des affaires économiques et sociales, p. 83-96. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- . 1998. «Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 14, no 2, p. 9-17.
- Manzagol, Claude et Christopher Bryant (dir. publ.). 1998. *Montréal 2001 : visages et défis d'une métropole*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 356 p.
- Mattelard, Armand. 2000. *Histoire de l'utopie planétaire*. Paris: La Découverte, 422 p.

- McAndrew, Marie, et Denise Helly. 2004. *Pour un débat éclairé sur la politique du multiculturalisme : Une analyse de la nature des organismes et des projets subventionnés (1983-2002)*. Conférence organisée par le volet 5 « Citoyenneté, culture et climat social », Immigration et Métropoles, en collaboration avec le CEETUM. Montréal, 10 décembre.
- McNicoll, Claire. 1993. *Montréal : une société multiculturelle*. Paris : Belin, 317 p.
- Mittelman, James H. 2000. *The Globalization Syndrome: Transformation and Resistance*. Princeton (NJ): Princeton University Press, 286 p.
- Morrison, Bruce (dir. publ.). 2003. *Transnational Democracy in Critical and Comparative Perspective: Democracy's Range Reconsidered*. Aldershot (Ang.): Ashgate, 249 p.
- Muller, Pierre, et Yves Surel. 1998. *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, 156 p.
- Nations unies. 2005. *Perspectives démographiques mondiales. La révision de 2004*. Source Internet consultée le 29 septembre 2005 : <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>
- . 2004. *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, et toutes les formes de discrimination. Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, et de l'intolérance qui y est associée : mission au Canada*. Source Internet consultée le 15 janvier 2005 : [http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/21c9cc68e5a51a83c1256e61003d9dbb/\\$FILE/G0411398.pdf](http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/21c9cc68e5a51a83c1256e61003d9dbb/$FILE/G0411398.pdf)
- Neuwirth, Gertrud. 1999. «Toward a Theory of Immigrant Integration». In *Immigrant Canada: Demographic, Economic, and Social Challenges*, sous la dir. de Shiva S. Halli et Leo Driedger, p. 51-69. Toronto: Toronto University Press.
- Ng, Roxana. 2002. «Freedom From Whom? Globalization and Trade from the Standpoint of Farment Workers». *Canadian Woman Studies*, vol. 21et 22, p. 74-81.
- . 2000. «Restructuring Gender, Race, and Class Relations: The Case of Garment Workers and Labour Adjustment». In *Restructuring Caring Labour: Discourse, State Practice, and Everyday Life*, sous la dir. de Sheila Neysmith, p. 226-245. Toronto: Oxford University Press.
- Noiriel, Gérard. 2001. *État, nation et immigration: vers une histoire du pouvoir*. Paris: Belin, 399 p.

- Nootens, Geneviève. 2004. *Désenclaver la démocratie : des huguenots à la paix des Braves*. Montréal : Québec Amérique, 168 p.
- OCDE. 2003. *Tendances des migrations internationales : rapport annuel*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 414 p. Source Internet consultée le 28 décembre 2004 : <http://ceres.sourceocde.org/vl=3701236/cl=67/nw=1/rpsv/cgi-bin/fulltextew.pl?prpsv=/ij/oecdthemes/99980231/v2004n3/s1/p11.idx>
- Ohmae, Ken'ichi. 1996. *De l'État-nation aux États-régions : comprendre la logique planétaire pour conquérir les marchés régionaux*. Trad. de l'américain par Michel Le Seac'h. Paris : Dunod, 213 p.
- Ouellet, Fernand, Claude Charbonneau, et Ratna Ghosh. 2000. *Formation interculturelle au Québec (1986-1996): évaluation des sessions et des programmes*. Projet Metropolis, 418 p. Source Internet consultée le 19 janvier 2005: http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/bilancritique.pdf
- Paillé, Pierre. 1996. «Acteur». In *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, sous la dir. de Alex Mucchielli, p. 11-12. Paris: Armand Colin.
- Painchaud, Claude, et Richard Poulin. 1988. *Les Italiens au Québec*. Hull : Éditions critiques de Hull, 231 p.
- Paré, Sylvie. 1998. *Le rôle des agents immobiliers dans la ségrégation résidentielle ethnique : processus et mécanismes de production*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, 293 p.
- Penninx, Rinus et al. (dir. publ.). 2004. *Citizenship in European Cities: Immigrants, Local Politics and Integration Policies*. Adershot : Ashgate, 170 p.
- Peyton, Martine. 2001. *Relations interculturelles, gestion de la diversité et reorganisation municipale*. Villes, Régions, Monde. Source Internet consultée le 08 juillet 2004 : http://www.vrm.ca/documents/Peyton_Martine.pdf
- Purcell, Mark. 2003. «Citizenship and the Right to the Global City: Reimagining the Capitalist World Order». *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, no 3, p. 564-590.
- Preston, Valerie, et Madeleine Wong. 2002. «Immigration and Canadian Cities : Building Inclusion». In *Urban Affairs : Back on the Policy Agenda*, sous la dir. de Caroline Andrew, Katherine A. Graham et Susan D. Phillips, p. 23-44. McGill-Queen's University Press.

- Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2005. *Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés. Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés*. Source Internet consultée le 22 avril 2005 : http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/AccesProfessionsMetiers_Rapport_200502.pdf
- , ministère des Relations aux citoyens et Immigration. 2004a. *Tableaux sur l'immigration au Québec 1999-2003*. Source Internet consultée le 28 mai 2004 : http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/Immigration_Quebec_1999-2003.pdf
- , ministère des Relations aux citoyens et à l'Immigration. 2004b. *La planification triennale de l'immigration 2005-2007*. Source Internet consultée le 28 mai 2004 : http://www.immigrationquebec.gouv.qc.ca/francais/publications/pdf/Planification_triennale_immigration_2005_2007_quebec.pdf
- , Gouvernement du Québec. 2003a. *Contrat de ville de Montréal 2003-2007*. Source Internet consultée le 21 juillet 2004 : http://www2.ville.montreal.qc.ca/contratdeville/pdf/contratdeville_int_f.pdf
- , ministère des relations aux citoyens et à l'Immigration. 2003b. *Notes d'allocution pour le ministre délégué André Boulerice*. Soirée contact de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, le 27 mars 2003. Source Internet consultée le 02 août 2004 : http://www.mrci.gouv.qc.ca/839_2.asp
- , ministère des relations aux citoyens et à l'Immigration. 2002. *À la découverte de la diversité québécoise : répertoire des organismes ethnoculturels du Québec*. Ste-Foy : Publications du Québec, 260 p.
- , ministère des Affaires municipales et de la Métropole. 2000. *La réorganisation municipale : changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*. Source Internet consultée le 07 juin 2004 : http://www.mamsl.gouv.qc.ca/accueil/livre_blanco_2000/documents/livre_blanco.pdf
- , ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1991. *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*. Québec : Ministère des communautés culturelles et de l'Immigration, 32 p.
- , ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble, énoncé de politique en matière de d'immigration et d'intégration*. Source Internet consultée le 18 juillet 2004 : http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/Enonce_politique_immigration_integratio_n_Quebec1991.pdf

- , ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1981. *Autant de façons d'être Québécois: plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*. Québec: ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 77 p.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal. 2002. *Mémoire sur le projet de loi 112*. Montréal
- Reichhold, Stephen. 1999. «L'intégration au quotidien: le rôle des associations et la vie de quartier. Le rôle et l'action des organismes communautaires dans l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes au Québec». In *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France: analyses comparées et perspectives de recherche*, sous la dir. de Marie McAndrew et al. p. 469-483. Ottawa: Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- Rogers, Alisdair. 1998. «Les espaces du multiculturalisme et de la citoyenneté». *Revue internationale des sciences sociales*, no 156 (juin), p. 225-237.
- Rogers, Alisdair, et Jean Tillie (dir. publ.). 2001. *Multicultural Policies and Modes of Citizenship in European Cities*. Adershot: Ashgate, 258 p.
- R.O.M.E.L (Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement). 2004. *Toit-dignité-intégration. Rapport d'activités du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004*. Non publié, 35 p.
- Ross, David, et Paul Robert. 1999. *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial: un nouveau regard au débat de la pauvreté*. Ottawa: Conseil canadien de développement social, 52 p.
- Rousseau, Jean-Jacques. 1977. *Du contrat social*. Paris: Éditions du Seuil, 313 p.
- Roy, Shirley, et Marc-Henri Soulet. 2001. «Présentation». *Sociologie et sociétés*, vol. 33, no 2, p. 3-11.
- Sassen, Saskia. 2002. «The Repositioning of Citizenship: Emergent Subjects and Spaces for Politics». *Berkeley Journal of Sociology*, no 46, p.4-26.
- , 1999a. «La métropole: site stratégique et nouvelle frontière». *Culture et conflits*, no 33-34, p. 123-140.
- , 1999b. «Whose City is It? Globalisation and the Formation of New Claims». *Public Culture*, no 8, p. 205-223.
- , 1996a. *La ville globale: New York, Londres, Tokyo*. Trad. de l'américain par Denis-Armand Cardinal. Paris: Descartes, 530 p.

- . 1996b. *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*. New York: Columbia University Press, 158 p.
- . 1988. *The Mobility of Labour and Capital: A Study in International Investment and Labour Flow*. Cambridge (Ang.): Cambridge University Press, 224 p.
- Schellenberg, Grant. 2004. *Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement: les immigrants dans les régions métropolitaines de recensement au Canada*. Ottawa: Statistiques Canada, 79 p. Source Internet consultée le 25 août 2004 : <http://www.statcan.ca/francais/research/89-613-MIF/89-613-MIF2004003.pdf>
- Schnapper, Dominique. 2000. *Qu'est-ce que la citoyenneté?*. Paris : Gallimard, 320 p.
- Scott, Allen J. 1988. *Metropolis: From the Division of Labour to Urban Form*. Berkeley: University of California Press, 260 p.
- Scott, Allen J, et Michael Storper. 1986. *Production, Work, Territory. The Geographical Anatomy of Industrial Capitalism*. Boston: Allen & Unwin, 344 p.
- Sénécal, Gilles, Annick Germain et Jacques Bénard. 2002. *Portrait des pratiques communautaires et locales en revitalisation urbaine et sociale sur le territoire de l'île de Montréal : rapport final*. Institut national de recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société et Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers, 61 p. Source Internet consultée le 14 août 2005 : http://www.vrm.ca/documents/rap2003_05.pdf
- Simard, Carolle. 2004a «Les élites municipales dans les nouvelles villes fusionnées du Québec». In *Forum, Nos Diverses Cités*, sous la dir. de Fédération canadienne des municipalités et projet Metropolis, p. 197-200. Ottawa, printemps.
- . 2004b. «Qui nous gouverne au municipal : reproduction au renouvellement?». *Politique et sociétés*, vol. 23, no 2-3, p. 135-158.
- . 2003. «Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal : perceptions et représentations politiques, une étude exploratoire». *Politique et Sociétés*, vol. 22, no 1, p. 53-78.
- . 2001. *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal: candidats et élus*. Rapport de recherche remis au Conseil des relations interculturelles. Source Internet consultée le 15 janvier 2005 : http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/Simard1_France.PDF.

- Simmons, Alan B. 2002. «Mondialisation et immigration internationale : tendances, interrogations et modèles théoriques». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, no 1, p. 7-33.
- , 1999. «Immigration Policy : Imagined Futures». In- *Immigrant Canada : Demographic, Economic, and Social Challenges*, sous la dir. de Shiva S. Halli et Leo Driedger, p. 21-50. Toronto: University of Toronto Press.
- Simon, Gildas. 1995. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Paris : Presses universitaires de France, 429 p.
- Skeldon, Ronald (dir. publ.). 1994. *Reluctant Exiles?: Migration from Hong Kong and the new Overseas Chinese*. Armonk (N.Y.) : M.E. Sharpe, 359 p.
- Stasiulis, Daiva. 1997. *Participation by Immigrants, Ethnocultural / Visible Minorities in the Canadian Political Process*, Deuxième conférence nationale Metropolis, Montréal, novembre 1997.
- Statistique Canada. 2003. *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*. Ottawa, 28 p. Source Internet consultée le 12 janvier 2005 : <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=89-593-X>
- Tapinos, Georges, et Daniel Delanay. 2000. «Peut-on parler d'une mondialisation des migrations internationales». In *Mondialisation, migrations et développement*. Paris : Éditions de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique.
- Taylor, Peter J. 2005. «World-Systems Analysis and Globalization: A Jacobsean Exploration of Pasts, Presents and Futures». *GaWC Research Bulletin*, no 165. Source Internet consultée le 04 juillet 2004 : <http://www.lboro.ac.uk/gawc/rb/rb165.html>
- Thibault, André, Marie Lequin et Mireille Tremblay. 2000. *Cadre de référence de la participation publique : (démocratique, utile et crédible) : proposé pour avis aux citoyens actifs du Québec*. Québec : Conseil de la santé et du bien-être, 23 p.
- Turner, Brian S. 1997. «Citizenship Studies: A General Theory». *Citizenship Studies*, vol. 1, no 1, p. 5-18.
- Vertovec, Steven. 1998. «Politiques multiculturelles et citoyenneté dans les villes européennes». *Revue internationale des sciences sociales*, no 156 (juin), p. 211-224.
- Veltz, Pierre. 1996. *Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'archipel*. Paris: Presses universitaires de France, 262 p.

- Ville de Montréal. 2004a. *Étude sur les conséquences et les coûts éventuels de la reconstitution des anciennes municipalités*. Source Internet consultée le 10 septembre 2004 :
http://www.montreal-transition.qc.ca/IMG/pdf/mont_etud2.pdf.
- . 2004b. *La déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*. Source Internet consultée le 02 juillet 2004 :
http://www2.ville.montreal.qc.ca/diversite/pdf/declaration_diversite.pdf
- . 2004c. *Portrait des populations immigrantes et non-immigrantes, 2001*. Source Internet consultée le 27 septembre 2005 :
http://www2.ville.montreal.qc.ca/interculturel/Portraits/encart_Montreal.pdf.
- . 2004d. *Pour des approches intégrées de développement social urbain : projets d'intervention des arrondissements et de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social*. Source Internet consultée le 25 avril 2005 :
http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/devsocial/fichiers/documents/contrat_de_ville_2.pdf
- . 2002a. *Le Sommet de Montréal, les 4, 5, 6 juin 2002 : «Le Sommet de Montréal : pour accélérer la réussite de la nouvelle ville.»* Gérald Tremblay. Montréal, 18 février 2002, 3 p.
- . 2002d. *Sommet de Montréal 2002 : une ville à réussir, ensemble*. Montréal, 31 mai 2002, Communiqué no 1, 4 p. Source Internet consultée le 18 avril 2005 : http://www2.ville.montreal.qc.ca/sommet/pdf/sommfinal_commu.pdf
- Weinstock, Daniel. 2000. «La citoyenneté en mutation». In *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*. Sous la dir. de Yves Boisvert, Jacques Hamel et Marc Molgat. Montréal : Liber, pp. 15 - 26.
- Young, Iris Marion. 1989. «Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship». *Ethics*, no 99 (janvier), p. 250-274.